



GENRE ET CHANGEMENT SOCIAL EN AFRIQUE

Sous la direction de :

Marguerite ROLLINDE



éditions des archives contemporaines



**GENRE ET
CHANGEMENT SOCIAL
EN AFRIQUE**

GENRE ET CHANGEMENT SOCIAL EN AFRIQUE

Sous la direction de :

Marguerite ROLLINDE

e|o
ac
éditions
des archives
contemporaines

AGENCE
UNIVERSITAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

Copyright © 2010 Éditions des archives contemporaines et en partenariat avec
l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit (électronique, mécanique, photocopie, enregistrement, quelque système de stockage et de récupération d'information) des pages publiées dans le présent ouvrage faite sans autorisation écrite de l'éditeur, est interdite.

Éditions des archives contemporaines
41, rue Barrault
75013 Paris (France)
www.archivescontemporaines.com

ISBN : 978-2-8130-0012-5

Avertissement :

Les textes publiés dans ce volume n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Pour faciliter la lecture, la mise en pages a été harmonisée, mais la spécificité de chacun, dans le système des titres, le choix de transcriptions et des abréviations, l'emploi de majuscules, la présentation des références bibliographiques... a été le plus souvent conservée.

Avant-propos

La diffusion de l'information scientifique et technique est un facteur essentiel du développement. Aussi, dès 1988, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), mandatée par les Sommets francophones pour produire et diffuser livres, revues et cédéroms scientifiques, a créé une collection d'ouvrages scientifiques en langue française. Lieu d'expression de la communauté scientifique de langue française, elle vise à instaurer une collaboration entre enseignants et chercheurs francophones en publiant des ouvrages, coédités avec des éditeurs francophones, et largement diffusés dans les pays du Sud grâce à une politique tarifaire adaptée.

La collection se décline en différentes séries :

- *Manuels* : mis à jour régulièrement, ils suivent l'étudiant tout au long de son cursus en incluant les plus récents acquis de la recherche. Cette série didactique est le cœur de la collection et porte sur des domaines d'études intéressant l'ensemble de la communauté scientifique francophone tout en répondant aux besoins particuliers des pays du Sud ;
- *Savoirs francophones* : cette série accueille les travaux individuels ou collectifs, des chercheurs du Nord et du Sud, impliqués dans les différents réseaux thématiques.
- *Savoir plus universités* : cette série se compose d'ouvrages de synthèse qui font un point précis sur des sujets scientifiques d'actualité ;
- *Actualité scientifique* : dans cette série sont publiés les actes de colloques et de journées scientifiques organisés par les réseaux thématiques de recherche de l'AUF ;
- *Prospectives francophones* : s'inscrivent dans cette série des ouvrages de réflexion donnant l'éclairage de la Francophonie sur les grandes questions contemporaines ;
- *Dictionnaires* : ouvrages de référence sur le marché éditorial francophone.

La collection de l'Agence universitaire de la Francophonie, en proposant une approche plurielle et singulière de la science, adaptée aux réalités multiples de la Francophonie, contribue à promouvoir la recherche dans l'espace francophone et le plurilinguisme dans la recherche internationale.

Bernard CERQUIGLINI
Recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie

TABLE DES MATIÈRES

Préface.....	1
Introduction générale	
<i>Marguerite ROLLINDE</i>	3
Première partie	
Dans l'espace économique.....	13
Entrepreneures Algériennes : la conquête de l'autonomie	
<i>Abdellatif REBAH</i>	15
1. Introduction.....	15
2. Le changement social à l'épreuve du féminin	16
3. Entrepreneurat féminin : quelle portée réelle ?	20
4. En guise de conclusion.....	23
Femmes, foyer, activités professionnelles : les termes du débat au Burkina Faso	
<i>Fatoumata BADINI-KINDA</i>	25
1. Introduction.....	25
2. Recherche sur le terrain et profil des femmes enquêtées	27
3. Pourquoi les femmes cumulent-elles travail salarié et travail ménager ?	29
4. Les enjeux de la « double journée » des femmes salariées.....	31
5. « La double journée » se conjugue seulement au féminin	33
6. Conclusion	36
Changements socio-économiques dans les organisations féminines au Burkina Faso et au Maroc. Cas de la production de beurre de karité et de l'huile d'arganier	
<i>Aurélie DAMAMME, Magalie SAUSSEY</i>	41
1. Introduction.....	41
2. L'huile d'argan et le beurre de karité : des ressources locales convoitées	42
3. Les organisations féminines : lieux de recomposition sociale.....	44
4. Quelle reconnaissance du travail féminin ?	46
5. Conclusion	48
Seconde Partie	
Dans l'espace politique.....	53
Les femmes marocaines au Parlement. La liste nationale réservée aux femmes : reconnaissance réelle d'une discrimination positive ou compromis fragile ?	
<i>Houria ALAMI MCHICHI</i>	55
1. Introduction.....	56

2. Femmes, modernité et politique au Maroc.....	56
3. Les temporalités des usages sociaux de la liste	58
4. Déplacements de légitimité et repositionnements	60
5. En conclusion	63
Genre, démocratie sexuée et citoyenneté asymétrique en République démocratique du Congo (RDC)	
<i>Jacques TSHIBWABWA KUDITSHINI</i>	67
1. Introduction.....	67
2. Sociogénèse des élections en RDC et rapports de genre	69
3. Élections, construction d’une démocratie sexuée en RDC.....	72
4. Conclusion	85
L'engagement politique féminin : marche rouge des femmes de Lomé	
<i>Corinne SODADJAN</i>	89
1. Introduction : un contexte sociopolitique de dégradation continue des droits de l’Homme ...	89
2. Implication du GF2D, amélioration de la vie sociale surtout chez les femmes.....	90
3. Un déficit démocratique chronique	92
4. Marches de femmes.....	94
Troisième Partie	
Ouverture sur l’espace transnational	99
De la vulnérabilité à l’autonomisation des femmes immigrées au Gabon Camerounaises, grossistes de la banane plantain	
<i>Fanta DIALLO MAIGA</i>	101
1. Introduction.....	101
2. Vie difficile au départ, immigrées vulnérables.....	102
3. L’Évolution des rôles et l’émergence de la nouvelle construction des rapports sociaux en milieu rural	107
4. L’impact du commerce de gros de la banane et la fin d’un monopole.....	108
5. Conclusion	110
Faire-foyer en mobilité : transmigrantes subsahariennes au Maghreb	
<i>Claire ESCOFFIER</i>	113
1. Introduction.....	113
2. Qui sont ces transmigrantes ?	115
3. Inversement de l’ordre des hiérarchies familiales.....	116
4. La force des réseaux familiaux transnationaux	117
5. La notion de solidarité familiale revisitée.....	119
6. Conclusion	119
Conclusion et perspectives de recherche	
<i>Marguerite ROLLINDE</i>	121

➔ PRÉFACE

L'ouvrage publié sous le titre *Genre et changement social en Afrique* s'inscrit dans le cadre de l'action de recherche « Femmes citoyennes. Maghreb-Afrique subsaharienne » initiée en France, par l'équipe de recherche Erasme/Institut Maghreb-Europe¹ de l'université Paris-VIII et par l'UMR GTM (Unité mixte de recherche CNRS/Paris-VIII/Paris-X « Genre, travail et mobilités »), avec le soutien de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), au sein du réseau « Genre, droits et citoyenneté »².

Ce programme a donné lieu à une première rencontre en juin 2006 à l'université Paris-VIII puis à un séminaire international d'une semaine, du 10 au 16 septembre 2007, organisé conjointement par le CEPAPE (Centre pour l'étude de la protection l'aménagement et la promotion de l'environnement – resp. Pierre Nakoulima) et par les équipes Erasme et GTM (resp. Marguerite Rollinde). Ce séminaire s'est tenu à l'université de Ouagadougou (Burkina Faso), sous le titre « Genre et changement social au Maghreb et en Afrique subsaharienne » et a accueilli des chercheur-e-s venu-e-s de six pays différents (Algérie, Burkina Faso, France, Maroc, République démocratique du Congo, Togo).

Les actes en sont, en partie, repris dans cet ouvrage, complétés par d'autres articles de chercheur-e-s qui n'avaient pu être présent-e-s lors de cette rencontre. Par ailleurs, ce séminaire a été l'occasion d'aller à la rencontre de femmes engagées sur le terrain social, économique et/ou politique, et de dialoguer avec des représentantes d'associations telles que Kebayina, des femmes parlementaires et en particulier l'une d'entre elles, Valentine Bessin, qui a assisté à tous nos travaux et nous a emmené-e-s visiter sa circonscription. Nous avons également eu la chance d'être accueilli-e-s une journée par l'UGPPK, coopérative de beurre de karité de Léo. Notre ouvrage renvoie à ces expériences de terrain à partir d'encarts présentant leurs activités.

¹ Dans le cadre d'un axe de recherche sur le genre au Maghreb, qui a donné lieu à plusieurs rencontres, notamment avec le GTM. On peut citer, plus particulièrement le colloque international co-organisé par l'équipe Erasme/Institut Maghreb-Europe, l'EHESS et l'Institut d'études européennes, publié sous le titre : Veauvy, C. ; Rollinde, M. et Azzoug, M. (dir.), *Les femmes entre violences et stratégies de liberté. Maghreb-Europe du Sud*, Paris, Éd. Bouchène, 2004.

² Ce réseau, créé en 2004, a participé au premier colloque inter-réseaux du programme thématique « Aspects de l'état de droit et démocratie », de l'AUF, à Dakar, en avril 2006, dont les actes ont été publiés, en novembre 2007, sous la responsabilité d'A. Sow Sidibé, M. Badji, E.-M. Mbonda, G. Otis, par les Éditions des archives contemporaines, en partenariat avec l'AUF et l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, sous le titre *Genre, inégalités et religion*. Plus récemment, en 2008, il a permis la publication, sous la direction de Louise Langevin, d'un ouvrage intitulé *Rapports sociaux de sexe/genre et droit*, Éditions des archives contemporaines en partenariat avec l'AUF.

➔ INTRODUCTION GÉNÉRALE

ESPACE DOMESTIQUE, ESPACE POLITIQUE, ESPACE ÉCONOMIQUE : LE GENRE FRANCHIT LES FRONTIÈRES

Marguerite ROLLINDE
UMR CRESPPA-GTMA¹
Paris, (France)
marguerite.rollinde@gtm.cnrs.fr

***Résumé :** Cet ouvrage interroge la place des femmes et les droits qui leur sont accordés dans les sociétés africaines, ainsi que les stratégies qu'elles mettent en œuvre pour conquérir ces droits, en faisant bouger les frontières qui séparent le public du privé, l'espace économique de l'espace politique. Pour cela, le choix a été fait de donner, très largement, la parole aux Africaines elles-mêmes, dans une approche défendue aujourd'hui dans les études postcoloniales qui œuvrent à « décoloniser le féminisme » dans les sciences sociales, afin d'« engendrer les sciences sociales africaines »². Mais, parce qu'il s'agit bien de questionner les rapports hommes/femmes, il donne également la parole aux hommes africains.*

***Mots-clés :** genre/rapports sociaux de sexe, Maghreb-Afrique subsaharienne, public/privé, espace économique/espace politique*

1. INTRODUCTION

Comment et dans quelle mesure la prise en compte du genre peut agir sur les rapports hommes/femmes et aboutir à un changement social³, étant entendu que le changement ne prend de sens que par rapport à un contexte, qui ne se reçoit pas mais se construit ; étant entendu aussi que « les modifications dans les conditions matérielles peuvent accélérer ou

¹ Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris – « Genre, travail mobilités ». CNRS/Paris-VIII/Paris-X.

² Selon le titre de l'ouvrage publié, en 2007, chez Karthala, sous la direction d'Ayesha M. Imam, Amina Mama et Fatou Sow.

³ Cet ouvrage s'inscrit dans une approche genre, pour qui les situations des hommes et des femmes ne sont pas le produit d'un destin biologique mais sont d'abord des construits sociaux, partant du principe selon lequel hommes et femmes forment deux groupes sociaux qui sont engagés dans un rapport social spécifique : les rapports sociaux de sexe. Cf. Kergoat, D., « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe », in *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, 2000.

ralentir le changement mais ne le déterminent en aucun cas. Il faut aussi et sans doute préalablement et en même temps transformer significativement la vie subjective et collective »⁴.

Les communications rassemblées dans cet ouvrage sont réparties en deux grandes parties, l'une sur l'espace économique et l'autre sur l'espace politique, la troisième ouvrant sur l'espace transnational. Mais il ressort de l'ensemble des contributions qu'une approche par le genre dépasse les frontières qui séparent l'espace domestique de l'espace politique et économique et va jusqu'à se jouer des frontières nationales pour ces femmes qui vont chercher ailleurs ce qu'elles ne trouvent pas ou plus chez elles, sans pour autant nécessairement couper le lien qui les unit à ceux qui sont restés au pays

2. DE LA DIVISION SEXUELLE DU TRAVAIL À LA PARTICIPATION DES FEMMES À LA VIE POLITIQUE

2.1. Genre et espace économique

Il est vrai que c'est pour assumer leurs responsabilités vis-à-vis de leur famille que beaucoup d'entre elles décident d'accomplir à l'extérieur, contre rémunération, les tâches qu'elles exerçaient gratuitement à l'intérieur, travail gratuit « non en raison de la nature des services qui la composent – puisqu'on les trouve tous sur le marché du travail – ni en raison de la nature des personnes qui le fournissent (puisque la même femme qui cuit gratuitement une côtelette dans son ménage est rémunérée dès qu'elle le fait dans un autre ménage) mais en raison de la nature particulière du contrat qui lie la travailleuse – l'épouse – au ménage, à son chef »⁵.

Ainsi les tâches menées au sein des coopératives d'arganier au Maroc ou de karité au Burkina Faso correspondent à des activités traditionnellement dévolues aux femmes dans ces sociétés et ne remettent guère en cause la division sexuelle du travail. De même, en Algérie, l'entrée des femmes sur le marché du travail est limitée à des emplois jugés compatibles avec leurs qualités et leur statut. On observe la même chose avec les femmes élues ou membres de gouvernement. Dans la plupart des pays, elles sont chargées du droit des femmes, de l'éducation ou de la santé.

La division sexuelle du travail, concept apparu en France dans les années soixante-dix, paraît donc tout à fait opératoire dans les sociétés africaines : cette forme de division du travail social découlant des rapports sociaux entre les sexes, a pour caractéristiques « l'assignation prioritaire des hommes à la sphère productive et des femmes à la sphère reproductive ainsi que, simultanément, la captation par les hommes des fonctions à forte valeur ajoutée (politiques, religieuses, militaires, etc.) »⁶. Elle fonctionne sur deux principes organisateurs : principes de séparation et principe de hiérarchie légitimés par une idéologie naturaliste qui réduit les pratiques sociales à des « rôles sociaux » sexués, lesquels renverraient au destin

⁴ Réseau Enda Graf Sahel, *Changement politique et social. Éléments pour la pensée et l'action*, Éd. Enda Graf Sahel, Dakar, 2005, p. 23.

⁵ *Nouvelles Questions féministes*, « Le travail, outil de libération des femmes ? », 2008, 2, édito, p. 5.

⁶ Hirata, H. et Kergoat, D., « Division sexuelle du travail professionnel et domestique. Brésil, France, Japon », in *Travail et genre. Regards croisés. France-Europe-Amérique latine*, Paris, La Découverte, 2008, pp. 197-209, p. 199.

naturel de l'espèce, même si les modalités concrètes de mise en place de cette division sexuelle du travail sont modulées en fonction du contexte historique et social. Les situations changent mais les écarts restent les mêmes.

L'externalisation du travail domestique par les femmes actives joue en faveur d'une certaine « pacification »⁷ dans les rapports au sein du couple mais elle reste basée sur l'idée d'une complémentarité des rôles de chacun et permet à la femme, et à la femme seulement, d'articuler, de « concilier », vie domestique et vie professionnelle, en se déchargeant sur une tierce personne, comme le démontre Fatoumata Badini-Kinda. Mais plutôt que de conciliation, il s'agit plutôt de délégation sur une tierce personne des tâches dévolues aux femmes – et pas de la responsabilité qui leur incombe d'une bonne marche du foyer – ce qui entraîne nécessairement des contradictions et des conflits entre le double statut de mère et de chef d'entreprise, universitaire ou parlementaire, pour reprendre des exemples analysés dans cet ouvrage. Nous sommes loin de la déclaration de Beijing (Pékin) à l'issue de la IV^e conférence mondiale sur les femmes, en 1995, qui revendique « le partage égal des responsabilités familiales et un partenariat harmonieux entre les femmes et les hommes ».

Par ailleurs, si, en France, le paradigme de la DST, en rendant visible le travail domestique gratuit effectué par les femmes, a débouché sur la prise en compte des métiers du *care* (soins à la personne) dans un grand nombre de recherches, il n'en reste pas moins que cette délégation donne largement lieu à des rapports de domination entre femmes. On peut prendre l'exemple de la « nounou » africaine qui a émigré pour subvenir aux besoins de sa propre famille restée au pays, grâce au travail domestique effectué chez des particuliers, pour pallier l'absence de la mère, voire de la fille, dans le cas du soin aux personnes âgées. Si cette externalisation du travail à domicile permet une conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée de la femme qui délègue ses tâches, et contribue, d'autre part, à la prise en charge, à distance, par la nounou des besoins de sa famille, il n'en reste pas moins qu'« aucune solidarité de genre ne lie ces deux femmes engagées dans des rapports de classe et de race antagonistes »⁸. Cela est encore plus vrai en Afrique où le travail des « bonnes » n'est soumis à aucune réglementation et où l'on entend trop souvent des femmes, même parmi les intellectuelles et les militantes, expliquer que ces enfants (il s'agit souvent de petites filles de 13 ou 14 ans, voire plus jeunes) font partie de la famille et qu'elles les accueillent par pure bonté d'âme, ce qui ne les empêche pas de les faire travailler sans aucun horaire – et il n'est bien entendu pas question de les envoyer en classe avec les enfants de la famille.

Mais alors, l'accès des femmes au marché du travail et leur sortie dans l'espace public est-il porteur de changement social, comme le titre de la rencontre le suggérait ?

Pour répondre à cette question, il est nécessaire de resituer le travail dans son articulation avec d'autres dimensions du social, qu'elle porte sur les interactions entre la vie professionnelle et la vie familiale, entre l'espace public et les espaces du privé, entre le politique et le privé. Le rapport au travail salarié, comme l'engagement dans la vie politique, ne peut pas se comprendre hors du contexte historique mais aussi social et économique. La manière dont l'entourage prend en compte ces expériences a un rôle fondamental. Ainsi, selon les chiffres de l'ONS cités par Abdellatif Rebah, en 2004, 40 % des femmes au foyer en Algérie déclarent ne pas travailler en raison de l'opposition du mari ou du père. Sans compter le maintien de dispositions législatives discriminatoires. Ainsi, le Code de la famille

⁷ *Ibid.*, p. 202.

⁸ NQF, *ibid.*

de 1984, malgré quelques aménagements, ne met pas fin aux rapports inégalitaires, en contradiction avec les nombreux engagements pris par l'État algérien, au niveau national mais aussi régional et international. C'est ainsi qu'une femme peut être ministre tout en restant sous la tutelle de son mari. *A contrario*, Houria Alami Mchichi montre comment le nouveau Code de la famille marocain, en érigeant la coresponsabilité comme principe de base du mariage a « fait tomber des pans entiers de la séparation sphère privée/sphère publique qui consacre les relations de genre fondées sur la suprématie masculine ».

2.2. Genre et espace politique

La réponse à la question de la participation des femmes à la sphère politique passe par la question des inégalités persistantes au sein de la famille. Comment comprendre, sans passer par une analyse genre, les vifs débats suscités au Maroc par le Plan d'intégration des femmes au développement, à l'initiative du gouvernement, focalisés sur les quelques articles relatifs à la place des femmes dans la famille et traduits, de façon presque caricaturale, sous forme de confrontation entre « intégristes » et « modernistes » ?

Reste encore à définir les conditions politiques d'exercice de ces droits. À quoi sert de revendiquer une égalité juridique entre hommes et femmes si on ne réclame pas, dans le même temps, la garantie d'un espace citoyen dans lequel chacun (et chacune) peut devenir sujet et acteur politique, c'est-à-dire producteur du droit et des normes d'un vivre ensemble ? C'est le sens de la déclaration de l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD) faite en décembre 2008, à l'occasion de son VIII^e congrès, qui correspondait au cinquantième anniversaire de la République tunisienne. Ces femmes, dont le statut est tant envié dans les autres pays du Maghreb, ont écrit :

« Pour nous, l'articulation entre sphère publique et sphère privée, droits des femmes et Droits de l'homme, égalité juridique et démocratie politique est absolue. Souvent considérés comme opposés et souffrant les uns de l'ajournement au nom de la priorité accordée aux autres, ces couples ne vont pas les uns sans les autres. Pour nous, l'égalité des sexes est indivisible de la promotion de la démocratie ».

À l'instar de Houria Alami, Jacques Tshibwabwa met en avant, dans sa contribution, les difficultés rencontrées par les femmes congolaises pour se faire une place dans le champ politique, à partir des premières élections pluralistes organisées en RDC en 2006. Si le faible potentiel militant féminin dû à « une attitude de retrait, d'auto-exclusion et d'auto-subordination » constitue, selon lui, le premier facteur d'invisibilité des femmes dans l'espace politique, cet échec est avant tout le résultat de blocages sociologiques et politiques. Élues dans les assemblées parlementaires ou cooptées au sein des instances dirigeantes des partis politiques nationaux, elles demeurent souvent prisonnières d'un statut marginal de femmealibi, « otages » du fonctionnement non démocratique des partis qui ne leur permet d'émerger qu'à l'ombre de personnalités politiques masculines. La rencontre avec des femmes parlementaires dans les locaux de l'Assemblée nationale de Ouagadougou, et en particulier avec Valentine Bessin, seule femme députée de l'opposition, confirme cette analyse.

3. ENTRE RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE ET RAPPORTS SOCIAUX DE CLASSE

3.1. « Pour être féministe, il faut être bourgeoise »

C'est sur la base d'une législation patriarcale, légitimée par la religion, que se maintiennent des rapports fondés sur la spécificité et sur la hiérarchie. Mais même lorsque les femmes ont conscience du caractère discriminatoire des situations qu'elles rencontrent sur le terrain du travail, domestique ou productif, leur rapport au travail est le plus souvent individualisé, empêchant toute solidarité nécessaire à l'émergence d'un comportement collectif. Les articles de cet ouvrage montrent comment les femmes investies dans un projet de réussite professionnelle ne se reconnaissent pas nécessairement dans le féminisme et ne participent pas aux mouvements qui militent pour le droit des femmes. Peut-être considèrent-elles, comme l'une des parlementaires rencontrées à Ouagadougou, que « pour être féministe il faut être bourgeoise ». En effet, si pour une certaine élite, la sortie dans l'espace public relève d'un choix de promotion personnelle, pour beaucoup, il s'agit avant tout d'assurer la fonction qui leur est assignée de reproduction et de garantes du bien-être de leurs enfants et de leur famille, dans un contexte de désengagement de l'État de son rôle redistributeur, sur fond de Plan d'ajustement structurel et de mondialisation néolibérale⁹. Comme le souligne F. Badini-Kinda :

« le travail salarié est une arme contre la pauvreté des femmes, une voie ouverte à la modernité avec ses avantages mais aussi ses contraintes, et l'arbre ne doit pas cacher la forêt ».

L'entrée massive des femmes africaines sur le marché du travail est un effet de la globalisation mais s'appuyant sur le patriarcat et les schémas sexistes de ces sociétés, elle n'a pas mis fin, voire elle a accentué une division sexuelle du travail basée sur le modèle « hommes en armes/femmes de service », selon la formule de Jules Falquet¹⁰. Dans ce contexte, les femmes se retrouvent essentiellement dans l'informel ou dans des emplois non qualifiés, pour lesquels les firmes recherchent préférentiellement le salariat féminin afin de globalement baisser les coûts de production, partout dans le monde. L'objectif n'est pas tant de favoriser leur émancipation ou d'améliorer leur situation, mais de leur donner les moyens d'agir pour le bien être de la société dans son ensemble, tant elles sont perçues comme responsables de la stabilité des familles et de la cohésion sociale, gardiennes des valeurs et des traditions et gestionnaires des ressources naturelles :

« L'égalité des femmes, comme l'égalité des pauvres, est conditionnée par sa fonctionnalité par rapport au bien commun [...]. La femme est l'égale de l'homme. Comme lui, elle est *homo economicus*. Comme lui, elle n'hésite pas à défendre ses intérêts privés. Mais la femme pauvre a la particularité d'intérioriser tout ce qui l'entoure, sa famille, sa communauté, son environnement naturel. L'altérité des femmes pauvres réside dans le fait qu'elles identifient cet intérêt privé à l'intérêt de la famille et de leur communauté et qu'elles servent donc automatiquement et spontanément l'intérêt commun »¹¹.

⁹ Cf. Falquet, J., Hirata, H. et Lautier, G., « Travail et mondialisation. Confrontations Nord/Sud », *Cahiers du genre* n° 40, Paris, L'Harmattan, 2006.

¹⁰ Cf. chap. II in Falquet, J., *De gré ou de force : les femmes dans la mondialisation*, Paris, La Dispute, 2008, coll. « Le genre du monde », 214 pp.

¹¹ Mestrum, F., « De l'utilité des femmes pauvres », in Bisillat, J. (dir.), *Regards de femmes sur la globalisation*, Paris, Karthala, p. 43.

3.2. Femmes en lutte contre la pauvreté

Cependant, on assiste dans ces pays à une prise de conscience des femmes du fait que la lutte contre la pauvreté est indissociable de la lutte pour le pouvoir politique et économique, et pour l'accès au savoir. C'est le combat mené, à titre d'exemple, par Promotion femmes solidarité développement (PFSD) ou par l'Association pour la promotion de la femme et l'environnement (APFSE), deux ONG locales rencontrées lors d'un précédent séjour au Burkina, au printemps 2007.

Cette question se pose aussi dans le cas du travail des femmes au sein des coopératives d'arganier, au Maroc ou de beurre de karité, au Burkina. Ces coopératives s'appuient souvent sur des programmes européens ou internationaux. Leur réussite, comme en témoigne l'article d'Aurélié Damamme et de Magalie Saussey, met en avant la capacité des femmes à acquérir de nouveaux revenus pour assurer le bien-être de leurs familles. Mais elles posent de nombreux problèmes. Quelles sont les femmes visées par ces programmes ? Les plus pauvres peuvent-elles en bénéficier ? Que signifie l'accès de ces femmes au marché, si la culture patriarcale maintient la propriété masculine des terres, si les femmes ne participent pas réellement aux prises de décision politiques et économiques, même lorsqu'elles sont directement concernées ? Au niveau macro-économique, surtout, en quoi ces initiatives locales peuvent-elles sortir de la pauvreté des pays de plus en plus endettés ? Ne s'agit-il pas simplement de transférer sur les femmes les services qui incombaient aux États, à charge pour elles d'obtenir des subventions des organisations internationales, par le biais des associations ? Poser ces questions, c'est reconnaître que :

« La pauvreté [...] n'est nullement un épiphénomène, une sorte de verrue dans le corps sociétal qu'il conviendrait d'extraire, elle est au contraire la signature du fonctionnement d'une société. On ne peut donc éliminer la pauvreté en laissant indemne la « machinerie » économique, social et politique qui l'a produite. [...]. La cible ultime de l'action de lutte n'est donc pas la pauvreté elle-même, sous quelle que forme qu'elle puisse prendre, mais ce qui la génère et la maintient durablement dans le métabolisme des sociétés, c'est-à-dire les mécanismes d'appauvrissement »¹².

Cette réflexion a été développée plus largement, lors du dernier forum social burkinabè qui avait pour thème « Burkina dans la tourmente de la mondialisation »¹³, à l'initiative de l'association ATTAC Burkina. Et même si son président, Pierre Nakoulima, reconnaît que la perspective genre reste marginale au sein des forums sociaux, il rappelle la position d'ATTAC selon laquelle :

« les revendications et luttes des femmes ne sont pas spécifiques aux femmes. Elles sont au contraire au cœur de la lutte contre la mondialisation néolibérale ».

Cette perspective a fait l'objet d'un colloque du GTM CNRS sur « Le Genre au cœur de la mondialisation » en mars 2009 ainsi que d'une rencontre organisée à Rabat en mars 2006 par l'AFARD en partenariat avec DAWN et FEMNET¹⁴. Autant d'occasions d'analyser l'impact des politiques néolibérales sur les femmes africaines, face au désengagement de l'État dans des domaines aussi cruciaux que l'éducation et la santé, face à la montée du travail informel et à la discrimination qu'elles subissent en termes d'emploi et de rémunération, face aussi aux

¹² Réseau Enda Graf Sahel (2005), *op. cit.*, p. 25.

¹³ Cf [Internet] : <<http://www.forumsocialburkina.info>>.

¹⁴ AFARD/AAWORD (2006), *Genre et politiques néolibérales*, Dar Al Qalam, Rabat.

conflits qui déchirent ces régions dans lesquels les multinationales et les marchands d'armes internationaux jouent un rôle non négligeable.

3.3. Femmes en lutte vers l'émancipation

Mais pour beaucoup de ces femmes, c'est aussi le début de leur émancipation de la tutelle masculine. Félicité Traoré, qui nous a accompagné-e-s lors de la visite de la coopérative de beurre de karité de Léo, en rend bien compte. Dans un entretien publié en 2005¹⁵, elle racontait qu'elle ne voulait pas vivre la vie de sa mère obligée de « trimer pour faire bouillir la marmite » pour ses neuf enfants, ni celle de sa sœur qui avait à peine 15 ans lorsqu'elle a « piqué la grosseur d'un policier » qu'elle a dû épouser en renonçant à ses études : « jugée responsable de la situation, ma mère, dit-elle, a toujours gardé le silence à ce sujet. Comme une blessure ».

Alors, elle a fait des études pour gagner sa propre vie, mais aussi pour relayer sa mère, prendre en charge ses frères et sœurs. Après avoir rejoint un projet financé par la coopération canadienne pour aider les petites entreprises à Ouagadougou, elle s'est mise à son compte pour créer sa propre société qui aide les entreprises locales à améliorer leur production et leur gestion, et c'est dans ce cadre qu'elle intervient auprès des femmes de l'UGPPK (Union des groupements de productrices des produits du karité), qui ressemble par bien des traits aux exemples détaillés dans l'article de Magalie Saussey.

Ainsi, les femmes africaines s'organisent au sein d'associations, d'ONG, se regroupent dans le cadre de coopératives agricoles ou engagent des stratégies de résistance face aux méfaits du néolibéralisme ou aux réactions des hommes qui n'acceptent pas facilement leurs revendications en termes de droits, dans le travail mais aussi au sein de la famille, et les changements que cela implique dans les rôles attribués aux uns et aux autres, avec, entre autres, la question de la représentation au niveau des instances politiques locales et nationales.

On ne peut négliger le risque de récupération de ces mouvements, en particulier par le biais des financements offerts par les institutions internationales qui tendent à professionnaliser et à transformer en « expertes en genre » d'anciennes militantes fatiguées d'être marginalisées. Cependant, on aurait tort de généraliser. Dans de nombreux pays, l'engagement des femmes dans la lutte contre le sida, par exemple, et les stratégies qu'elles mettent en place, dans ce cadre, sont très révélateurs de leur capacité à agir sur leur propre situation ou sur l'épidémie elle-même mais aussi à provoquer de réels changements sociaux et politiques dans les rapports de genre. Comme le montre l'exemple de la lutte des ouvrières de la Gacilienne, soutenues par l'association Kebayina que nous avons pu rencontrer au Burkina.

Mais au-delà de la lutte pour le droit des femmes, c'est une lutte pour une société démocratique et fondée sur les droits humains que mène cette association, au sein du Collectif contre l'assassinat de Norbert Zongo¹⁶, par exemple. Cette même démarche inspire aussi GF2D (Groupe de réflexion et d'action femme, démocratie et développement) que j'ai pu rencontrer au Togo. Ancienne animatrice de cette association, Corinne Sodadjan en rend compte dans son article sur la marche de femmes lancée à l'appel du GF2D, en 2005, contre le

¹⁵ AFASPA, *Elles font bouger l'Afrique*, Paris, Tirésias, 2006.

¹⁶ Norbert Zongo, journaliste, a été assassiné en 1998, alors qu'il enquêtait sur la mort suspecte du chauffeur du frère du chef de l'État, Blaise Compaoré. À ce jour, aucune enquête officielle n'a été menée sur les causes de sa mort.

coup de force qui a suivi le décès du président Eyadéma. Elle parle d'une « marée humaine rouge » de femmes descendues dans la rue pour exiger le retour à l'ordre, et n'hésitant pas à enlever leurs vêtements et à défiler nues, voulant dire par cet acte « qu'elles se livrent et qu'elles maudissent tous les auteurs de la mort, de la souffrance et de la confiscation de leur bonheur ».

Enfin, on ne peut dissocier de cette problématique le rôle que jouent la mondialisation et les politiques néolibérales dans les nouvelles formes migratoires. En effet, même si les femmes ont toujours émigré, elles sont de plus en plus nombreuses aujourd'hui à partir seules, laissant parfois au pays leurs enfants confiés à la garde de la famille. Le rôle majeur des femmes dans les circulations migratoires a été pris en compte très tardivement dans les recherches sur l'immigration, et souvent de façon réductrice, occultant une multitude de parcours de vie qui font toute l'hétérogénéité et la richesse de ce vaste groupe. Sans nier la réalité d'une migration féminine victime des systèmes d'oppression et d'exploitation de genre et de nationalité, il s'agit donc d'aller à l'encontre de cette invisibilité permanente des femmes migrantes, ou perçues socialement comme telles, d'être à l'écoute de leurs aspirations, de leurs réalisations et de leurs concessions dans une lutte qu'elles mènent de front.

Claire Escoffier s'est particulièrement intéressée au parcours migratoire de ces femmes, à partir d'une enquête de terrain sur les transmigrantes subsahariennes au Maghreb, soulignant leur capacité à « renégocier les rapports sociaux de sexe dans le contexte violent et agressif de la transmigration irrégulière » et à développer un « savoir-faire foyer en mobilité », ce qui les conduit à revisiter la notion de solidarité familiale et à « mettre en place des ressources autonomes qui viennent contredire une image victimaire trop longtemps entretenue sur les femmes migrantes ». C'est la même démarche qu'adopte Fanta Diallo à travers le parcours de jeunes femmes camerounaises devenues grossistes de la banane plantain après avoir franchi la frontière avec le Gabon. Cela suppose d'appréhender la féminisation des mouvements migratoires avec un regard sociologique qui associe les concepts opératoires que sont les rapports sociaux de classe, de sexe et de race et de « penser l'imbrication des divers rapports sociaux et des différentes formes de domination dans l'analyse des migrations »¹⁷.

BIBLIOGRAPHIE

ASSOCIATION FRANÇAISE D'AMITIE ET DE SOLIDARITE AVEC LES PEUPLES D'AFRIQUE (AFASPA), *Elles font bouger l'Afrique*, Paris, Tiresias, 2006.

BENRADI, M. (dir.), *Genre et politiques néolibérales*, Rabat, Publication AFARD/Dar Al Qalam, 2006. Actes du colloque international sur « Les impacts des politiques néolibérales sur la situation des femmes en Afrique », organisé par l'Association des femmes africaines pour la recherche et le développement (AFARD), 7-8 avril 2006, Rabat, Maroc.

BISILLIAT, J. (dir.), *Regards de femmes sur la globalisation*, Paris, Karthala, 2003, 328 pp.

DE LEENER, P. ; NDIONE, S. E. ; MBAYE, M. ; RAYMOND, C. et MATTHIJS, Y. (dir.), *Changement politique et social. Éléments pour la pensée et l'action*, Dakar, Enda Graf Sahel éd., 2005, 305 pp.

¹⁷ NQF, « Migrations, genre et frontières, frontières de genre », 2007, vol. XXVI, édito, p. 11.

Introduction générale

FALQUET, J. ; HIRATA, H. et LAUTIER, B. (dir.), « Travail et mondialisation. Confrontations Nord/Sud », *Cahiers du genre* n° 40, Paris, L'Harmattan, 2006.

FALQUET, J., *De gré ou de force : les femmes dans la mondialisation*, Paris, La Dispute, coll. « Le genre du monde », 2008, 214 pp.

HIRATA, H. ; LABORIE, F. ; LE DOARE, H. et SENOTIER, D. (dir.), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, 2000, 299 pp (2^e éd. 2004, 318 pp.).

HIRATA, H. ; ROSA LOMBARDI, M. et MARUANI, M. (dir.), *Travail et genre. Regards croisés. France-Europe-Amérique latine*, Paris, La Découverte, 2008.

IMAM AYESHA, M. ; MAMA, A. et SOW, F., *Sexe, genre et société. Engendrer les sciences sociales africaines*, Paris, CODESRIA/Karthala, 2004, 464 pp. (1^{re} éd. anglaise *Engendering African social studies*, issue des travaux d'un atelier organisé par le CODESRIA en 1991).

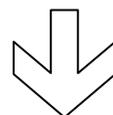
LANGVIN, L., *Rapports sociaux de sexe/genre et droit : repenser le droit*, Paris, AUF/Éd. des archives contemporaines, coll. « Actualité scientifique », 2008, 215 pp.

Revue *Nouvelles Questions féministes*, « Migrations, genre et frontières, frontières de genre », 2007, vol. XXVI, n° 2.

Revue *Nouvelles Questions féministes*, « L'ambivalence du travail : entre exploitation et émancipation », 2008, vol. XXVI, n° 2.

SOW SIDIBE, A. ; BADJI, M. ; MBONDA, E.-M. ; OTIS, G. et BECKER, C. (dir.), *Genre, inégalités et religion*, actes du colloque organisé à Dakar en avril 2006 par les réseaux de chercheurs du programme « Aspects de l'État de droit et démocratie » de l'AUF, Paris, AUF/Éd. des archives contemporaines, coll. « Actualité scientifique », 2007, 459 pp.

VEAUVY, C. ; ROLLINDE, M. et AZZOUQ, M., *Les femmes entre violences et stratégies de liberté. Maghreb et Europe du Sud*, Paris, Éd. Bouchène, 2004, 392 pp.



PREMIÈRE PARTIE

**DANS L'ESPACE
ÉCONOMIQUE**

→ ENTREPRENEURES ALGÉRIENNES : LA CONQUÊTE DE L'AUTONOMIE

Abdellatif REBAH

Chercheur

Alger (Algérie)

alrebah@yahoo.fr

Résumé : Depuis un peu plus d'une dizaine d'années, la nomenclature algérienne des catégories socioprofessionnelles (CSP) s'est enrichie d'une catégorie nouvelle, celle des femmes chefs d'entreprise.

Le phénomène apparaît de dimension quantitative très modeste : elles ne représentent que 2,1 % à peine des effectifs de la catégorie. À l'évidence, il est marginal. Quant à l'ambition de mesurer la contribution économique des femmes chefs d'entreprise, elle bute de prime abord sur la rareté des statistiques sexospécifiques. De fait, la portée de l'entrepreneuriat féminin ne vaut pas tant par son poids dans le PIB ou le revenu national, manifestement négligeable encore, que par le potentiel de changement que ce statut de rupture introduit dans la condition féminine en Algérie

Qu'en est-il cependant des promesses du statut socioprofessionnel confrontées aux contraintes et aux limites du contexte du genre ? La mutation se prépare-t-elle dans cette épreuve souterraine ? Ce travail tente de repérer les indices révélateurs de la transformation, à la lumière des entretiens réalisés avec un échantillon d'entrepreneures algériennes.

Mots-clés : entrepreneures, autonomie, rupture, changement

1. INTRODUCTION

Amorcé depuis deux décennies au moins, dans la foulée de la généralisation massive de l'accès des filles à l'instruction et au savoir, le phénomène de conquête par les Algériennes d'espaces de valorisation socioprofessionnelle de plus en plus étendus – dont témoignent la féminisation croissante des professions de l'éducation, de la santé et à un degré moindre de la justice mais aussi leur irruption dans les « sanctuaires mâles » de la police, de l'armée ou la protection civile –, s'est élargi, significativement cette dernière période, à une catégorie réputée fermée aux femmes : les chefs d'entreprise.

Pour prendre la pleine mesure de l'ampleur de cette évolution, un retour sur les « ordonnées de départ » semble incontournable.

2. LE CHANGEMENT SOCIAL À L'ÉPREUVE DU FÉMININ

2.1. Les acquis féminins de l'indépendance. Des ruptures essentielles

En 1961, à la veille de l'indépendance, le Secrétariat social d'Alger publiait un opuscule intitulé *Éléments d'une sociologie culturelle au service de l'éducation de base*, dans lequel ses auteurs dressaient un constat accablant de la condition de la femme algérienne.

Mise à l'écart de toute vie sociale qui implique des rapports avec l'autre sexe, pouvait-on lire, en substance, dans ce document, le champ de ses relations est très restreint et toujours marqué d'une exclusive. La coutume lui conteste jusqu'au droit légitime à l'autorité maternelle, lui enlevant tout moyen d'assumer pleinement son rôle. Son exclusion de l'espace public est d'une sévérité telle que ce n'est point elle qui fait le marché mais l'homme. C'est lui aussi, surtout à la campagne, qui se préoccupe d'acheter tout ce qui est nécessaire au foyer jusqu'aux vêtements pour les enfants et pour sa femme elle-même. C'est lui encore, du moins dans les villages, qui rapièce les effets usagés et qui lave son linge, la « lavandière » étant inconnue au Maghreb¹.

Ébranlé, certes, par la vigueur de l'engagement féminin dans le combat pour l'indépendance nationale, le mur de confinement domestique de la femme demeurait, on le voit, désespérément solide. L'analphabétisme frappait alors plus de 95 % des Algériennes. L'avènement de l'indépendance, dans un contexte d'effervescence révolutionnaire, sans précédent, va permettre de lui assener ses premières brèches significatives, d'abord, sur le plan juridique. Le 29 juin 1963 était promulguée, à l'initiative de M^{me} Khemisti, députée, la loi n° 63-224 fixant l'âge minimum du mariage à 16 ans révolus pour la femme et à 18 ans révolus pour l'homme.

Jusqu'à là astreinte au silence dans l'espace public, la voix féminine s'exprime. Depuis 1964, grâce à une émission radio sur la chaîne 3 animée par une professeure de lycée, Fadila M'Rabet, des jeunes filles s'emparent pour la première fois de la parole publique et dénoncent sur les ondes l'oppression dont elles sont victimes de la part de la famille et de l'environnement. Le 8 mars 1965, elles sont des milliers à manifester à Alger pour l'égalité des droits entre les sexes. Le corps féminin, quant à lui, brave les tabous. Le 14 février 1965, 1 200 filles sur 3 500 athlètes prennent part au cross national du parti FLN. Au printemps de cette même année, le public plutôt favorable et, en partie, enthousiaste même, découvre sur l'écran de télé ou au stade les exhibitions élaborées et hautes en couleurs, de centaines de filles en maillots de gymnastes qui participent aux Algeriades, grandiose fête à la gloire du sport.

La fatalité de la procréation est remise en question ; le 1^{er} juin 1967, un centre-pilote de régulation des naissances est inauguré à l'hôpital Mustafa, à Alger.

En même temps que les portes du savoir, les Algériennes voient s'ouvrir devant elles de nouvelles sphères d'activité sociale – bien éloignées du petit débouché de domestique que leur réservait naguère la colonisation, mais qu'elles ne vont, toutefois, investir qu'à une cadence très mesurée. Car il faut compter avec le poids toujours vivace de structures conservatrices séculaires qui obèrent le statut social de la femme algérienne. Ainsi, s'agissant des formes d'accès à l'activité professionnelle, de sa durée et de ses perspectives, il se confirme que, pour les femmes, ces paramètres ne dépendent pas des seules aptitudes de la demandeuse d'emploi. L'insertion socioprofessionnelle des femmes, outre qu'elle est

¹ Secrétariat social d'Alger, *De l'Algérie originelle à l'Algérie moderne : éléments d'une sociologie culturelle au service de l'éducation de base*, Alger, 1961.

tributaire de la disponibilité de débouchés « sexospécifiques » – d'où sont exclus les secteurs « masculins » du BTP, de l'agriculture moderne, de l'industrie ou les métiers d'hommes de chauffeur, d'appariteur, de gardien, etc. – est, de plus, conditionnée non seulement par la nature de l'offre d'emploi en question mais également par sa localisation, car il leur est pratiquement impossible de travailler hors de leur commune de résidence, et par sa compatibilité avec les codes socioculturels qui prohibent la promiscuité et la mixité ainsi qu'avec les contraintes du rôle maternel et/ou domestique qui leur incombent naturellement. Munie ou non d'un diplôme et/ou d'une qualification, la femme doit s'orienter vers les emplois et les secteurs d'activité les moins assujettis aux contraintes spécifiques que lui imposent les rapports de genre dans la société. C'est dire à quel point ses opportunités d'emploi en sont structurellement amoindries.

C'est bien, d'ailleurs, ce qu'illustre éloquemment la courbe d'évolution des taux d'activité féminine : 1,82 % en 1966, 3,31 % en 1989, 8,6 % en 2004 ! La population active féminine n'a crû que très lentement, 30 000 actives par an entre 1977 et 1987, durant une période de forte croissance de l'emploi, au cours de laquelle elle n'aura, au total, contribué que pour 13 % à l'accroissement de la population occupée². À la différence de la « révolution » scolaire qui a hissé les filles à parité avec les garçons à l'école, l'extension du salariat a peu concerné les femmes. Les tentatives d'associer féminisation de l'emploi et industrialisation en témoignent.

Dans les années soixante-dix, l'implantation d'un complexe de fabrication d'électronique grand public, dans une petite ville de la campagne oranaise, à Sidi-Bel-Abbès, avait donné lieu à une expérience sans précédent d'intégration au travail industriel de la main-d'œuvre féminine. En janvier 1978, l'entreprise publique Sonelec lance la mise en service de son usine de téléviseurs. C'est une industrie, on le sait, où l'habileté des mains féminines est particulièrement prisée. L'usine est encore en chantier, le démarrage s'effectue dans la boue et par un froid exceptionnel, quasi sibérien. Une centaine de jeunes filles, les pionnières, font partie de l'aventure. Nombre d'entre elles étaient venues voilées et en robe d'intérieur.

Quand l'usine atteint son régime de croisière en janvier 1980, leur nombre a déjà plus que décuplé. Elles forment désormais le tiers du personnel. C'est le plus fort effectif industriel féminin que l'Algérie ait jamais connu. 1 330 femmes de niveau CEP, majoritairement de moins de 20 ans, dont 193 agents de maîtrise, vivent la chaîne de montage comme une libération qui les arrache à la tyrannie des servitudes familiales et à la claustration.

Certaines vont jusqu'à refuser leur congé annuel en proposant de travailler sans être payées, uniquement pour rester à l'usine et ne pas s'enfermer à la maison.

L'espace public, jusque-là quasi totalement vide de toute présence féminine, est investi par des jeunes filles qui se promènent dans la rue, prennent chaque matin le transport du personnel et chaque soir, à la sortie de l'usine, constituent la majorité des va-et-vient qui animent la ville³.

La coupure est de taille, le bond est impressionnant.

2.2. Une dynamique contrariée

Cette introduction *ex abrupto*, radicale, de nouveaux rapports de genre ne s'est pas opérée sans déchirements, sans résistances, on le devine.

² Source ONS (Office national des statistiques), Algérie.

³ Cf. article de Moussaoui, D., *Algérie-actualité* du 10 au 16 janvier 1980, n° 743.

Quand ce n'était pas le père, c'était le frère qui s'opposait à ce que la jeune fille travaille. Le moindre petit retard de retour à la maison pouvait valoir interdiction de remettre les pieds à l'usine. C'est la maman qui faisait rempart contre ces assauts exacerbés de dictature masculine. Même l'argument de l'apport financier se révélait de peu de poids quand la question de « l'honneur » était brandie. La jeune ouvrière devait déployer des trésors d'ingéniosité pour franchir le parcours d'obstacles quotidien dressé sur le chemin du travail. Parfois, les parents allaient jusqu'à visiter l'usine où ils demandaient des renseignements sur l'ambiance qui y régnait. Certains poussaient l'exigence jusqu'à choisir la section où ils préféraient voir leurs filles évoluer, parce qu'ils jugeaient que tel endroit paraissait plus rassurant que tel autre. Le corps social était partagé entre hostilité et gémissements.

Dans la ville, la rumeur la plus malveillante s'employait à ternir la réputation de l'usine. Une blague venimeuse volait de bouche en bouche : l'acquéreur d'un poste TV construit dans l'usine, alerté par de curieux cris venus du récepteur en était venu, raconte-t-on sans rire, à le démonter pour y découvrir, finalement, un poupon en pleurs. C'était la preuve vivante du relâchement des mœurs. Sonelec-Bel-Abbes devenait « Sonabébés ». Pour un ouvrier, dire qu'il travaillait à Sonelec ne pouvait être un honneur.

La direction de l'usine, de son côté, se trouvait contrainte de passer à l'offensive pour dissiper les craintes des parents. Pour la fête du 1^{er} Novembre, elle avait fait construire une chaîne symbolique qui ressemblait aux chaînes de l'usine et à travers laquelle elle montrait aux parents, lors du défilé, en quoi consistait le travail de leurs filles. Situations inédites si éloignées des statuts anciens qu'elles soumettaient à des tensions insoutenables l'organisation traditionnelle de la famille et la place et le rôle assignés à la femme.

L'expérience ne va pas se généraliser car le modèle de développement national, alors en vigueur, largement basé sur la valorisation des hydrocarbures ne repose pas, tant s'en faut, sur la mise au travail des cols bleus féminins. De plus, l'industrie ne fait plus recette chez les décideurs du pays. Et par dessus tout, le monde de l'usine porte le spectre de l'égalité des sexes qui hante la société, toutes couches et franges confondues.

En 1991 le magazine féminin *Tighri N'tmettut'* (*Cris de Femmes*) publie les résultats d'une enquête sur l'emploi féminin dans des entreprises publiques de la région de Tizi Ouzou. Dans la première entreprise algérienne qui fabrique l'équipement destiné justement à la ménagère, à savoir réfrigérateurs, cuisinières et chauffe-bains, on dénombre 136 femmes seulement sur un effectif total de 4 529 travailleurs soit 3 %. Dans la seconde, Cotitex, qui appartient au secteur confection-textiles, réputé « chasse gardée » de la main-d'œuvre féminine, elles ne sont que 78 femmes sur un effectif total de 4 125 travailleurs, soit moins de 2 % ! À Orlac, une entreprise de l'industrie laitière, on compte 29 femmes sur 480 travailleurs⁴. Encore faut-il ajouter que la majorité d'entre elles occupent des postes subalternes – secrétariat, exécution, femmes de ménage – et qu'elles doivent s'adapter à un environnement peu amène avec les « femmes d'usine ». Dans la plus grande entreprise du pays, Sonatrach, le fleuron de l'économie algérienne, une rencontre d'évaluation de l'emploi féminin, en 2001, révèle que les femmes ne constituent que 11 % des effectifs de cette compagnie pétrolière et moins de 10 % de ses cadres supérieurs. Le personnel féminin est surtout concentré au niveau de certaines fonctions de type administratif et de soutien et dans les sièges (secrétariat, activités sociales, ressources humaines, juridique, documentation...). Dans certains métiers et sites, notamment au Sud, le cœur industriel de l'entreprise, elles sont

⁴ Cf. magazine féminin *Nyssa* n° 1, du 15 au 28 mai 1991.

quasiment absentes⁵. En 2004, Sonelgaz établit un constat similaire : les femmes représentent 10 % à peine des effectifs de l'électricien (et distributeur de gaz) algérien⁶. D'une manière générale, l'élément féminin ne constitue pas, en moyenne, plus de 7 % des effectifs de l'ensemble des entreprises du secteur industriel et tertiaire public⁷. Ce sont les secteurs de l'éducation et de la santé qui fournissent l'essentiel, 75 % de l'emploi féminin⁸.

Les figures emblématiques des nouveaux rapports de genre ne sauraient être que consensuelles. La très large reconnaissance sociale dont jouissent les fonctions d'éduquer et de soigner et l'importance de leur poids numérique consacrent le statut socialement accepté de l'infirmière, de la sage-femme, de l'enseignante ou de la docteure.

Cette consécration apparaît, en effet, d'autant plus largement partagée qu'elle met en exergue des rôles féminins perçus comme de « simples » répliques expertes et professionnelles, hors de l'espace domestique, des tâches assumées « de tout temps », au foyer, par la mère, l'épouse la sœur ou la fille. Sans doute se nourrit-elle également de la croyance que dans ces cas de figures précis, les rapports de genre solidement scellés au sein du foyer, ne risquent pas de remise en cause du seul fait de leur transposition extra-muros. La femme reste dans son « rôle naturel », douce, affectueuse, écoutante, soignante, sensible.

La mixité, devenue légitime puisque socialement admise, est tolérée parce que circonscrite aux strictes limites des obligations professionnelles. Les rôles sociaux de sexes prescrits par la société ne sont pas atteints dans leur « étage essentiel », les rapports de pouvoir inégalitaires qui régissent la société globale. Absentes des organes de décision les femmes sont rarement aux postes de commande, y compris dans les fonctions où l'élément féminin est numériquement important voire majoritaire même. Nettement sous-représentées, elles constituent moins de 5 % de l'ensemble des personnels nommés par décret de 1962 à ce jour. Alors que nulle part le règlement des entreprises ne stipule qu'une fonction ouverte aux hommes est fermée aux femmes, peu de postes de responsabilité leur sont confiés. Bien que la Constitution et les lois algériennes parlent d'égalité des sexes, la représentation politique des femmes reste très faible. Avec un taux de 6 % de parlementaires femmes, l'Algérie occupe la 120^e place dans le monde ; quant au niveau de la représentation féminine à l'échelle municipale, elle était encore moindre, 1,09 % en 2002⁹.

En définitive, le processus de changement de la condition féminine opère selon les lignes de moindre résistance. Les facteurs d'inertie pèsent un poids non négligeable. En 2004, selon l'ONS, elles étaient plus de six millions de femmes au foyer qui n'avaient jamais occupé un emploi. Indices révélateurs, plus de 40 % d'entre elles ont déclaré ne pas travailler pour cause de refus des parents ou de l'époux et près de 14 % des femmes au foyer ont un niveau secondaire ou supérieur¹⁰. Un changement, en somme, toujours en attente de la modalité radicale déterminante.

⁵ Discours de M. Chakib Khelil, PDG de Sonatrach, à la Rencontre d'évaluation avec les femmes cadres de l'entreprise, juin 2001.

⁶ Discours du PDG de Sonelgaz à la première Rencontre sur l'emploi féminin dans le secteur de l'énergie à l'hôtel Aurassi, Alger, 27 novembre 2004.

⁷ Source ONS.

⁸ *Idem*.

⁹ Le journal *Le Jeune Indépendant* du samedi 10 novembre 2007.

¹⁰ CNES, *Femmes et Marché du travail*, Alger, 2004.

3. ENTREPRENEURIAT FÉMININ : QUELLE PORTÉE RÉELLE ?

3.1. Les potentialités du statut

L'irruption de la femme dans le monde de l'entrepreneuriat va-t-elle produire le tournant majeur attendu (ou redouté) ? Va-t-elle engendrer ces « modifications de l'ordre de la qualité » qu'évoquait le sociologue des mutations, George Balandier :

« celui où se forment et se transforment les rapports sociaux fondamentaux »¹¹ ?

La question ne paraît pas simple clause de style quand on sait la distance sociale qui sépare le statut de la femme chef d'entreprise de celui que lui réserve son genre en Algérie.

Être chef, nous disent les dictionnaires, c'est diriger, commander, exercer l'autorité... autant d'attributs qui relèvent du lexique des fonctions de pouvoir dont on sait qu'elles ne se déclinent que très rarement au féminin. Au point même où, y compris dans le domaine réputé être la chasse gardée des femmes, le chef est... un homme. Être chef, c'est également être à la tête de..., ici, en l'occurrence, de l'entreprise. Autrement dit, avoir le pouvoir de décider de la mise en œuvre de ressources naturelles, de machines, de techniques, de capitaux, de commander à des employés et, suprême attribut, exercer une autorité dans la sphère publique au même titre que les hommes et en concurrence avec eux, au besoin. On est manifestement loin de la femme décrite par les sociologues du Secrétariat social d'Alger en 1961. Le catalogue des rôles permis ou tolérés est bousculé, pour le moins. Pour la femme chef d'entreprise le travail n'est plus lié à la seule nécessité matérielle ou financière ou bien à ce que la norme sociale commande de faire. L'entrepreneuriat lui confère les moyens de la mobilité, de la maîtrise des conditions de son propre mouvement, la capacité d'autodétermination, en un mot, l'autonomie. L'espace hors foyer devient lieu de réalisation de soi et d'épanouissement personnel. C'est ce qui ressort des entretiens avec les femmes chefs d'entreprise interviewées dans le cadre d'une enquête sur l'entrepreneuriat féminin en Algérie. Une large majorité d'entre elles a cherché à se « mettre à son compte », cette réalisation de soi qu'elles désespéraient voir se concrétiser un jour dans les entreprises ou dans les administrations publiques et, d'une manière plus générale, en tant que salariées. Le constat fréquent et très partagé est qu'il est difficile pour une femme de gravir les échelons, d'accéder à des postes de responsabilité, de bénéficier d'une promotion rapide. Il est significatif que celles qui avaient un emploi gratifiant ne se soient décidées à créer leur propre entreprise que lorsque leurs perspectives de carrière se sont trouvées bloquées.

S'interroger sur la portée réelle de ce phénomène, plus précisément, en fait, sur sa valeur de ferment provocateur de « mouvement de bascule », revient, quant au fond, à procéder à un travail de repérage des indices de transformation des potentialités dont il est porteur, en réalité. Qu'est ce qui se modifie ? Sous l'action de quels facteurs précis se produisent ces modifications et jusqu'où vont-elles ? Ces questions ciblent, évidemment, les domaines où le changement se décline : social, économique, politique.

3.2. Les contraintes du contexte

Le changement se révèle d'abord à travers les lignes de rupture qu'il dessine, par rapport aux prescriptions de l'ordre social quant à la place et au rôle de la femme.

Qu'elle porte sur la légitimité même du statut de femme entrepreneure, sur la hiérarchie des rapports hommes/femmes, sur la nature du métier choisi ou sur l'astreinte professionnelle de

¹¹ Balandier, G., *Sociologie des mutations*, Paris, Anthropos, 1970, p. 21.

nuit, la rupture ressort, à travers maints indices éloquentes, des entretiens réalisés avec les femmes chefs d'entreprise algériennes.

À Ain Taya une petite commune balnéaire à l'ouest d'Alger, Nachida Chebab est la première femme à ouvrir une entreprise. C'est une usine de confection de vêtements pour enfants. Nous sommes en 1989, un temps de montée de l'intolérance : « cela dérangeait tout le monde, se rappelle-t-elle, il fallait donc que je fasse très attention [...]. Moi, poursuit-elle, j'ai l'obligation de sortir discrètement, de ne pas les « agresser ». Mon personnel, en totalité féminin, il faut qu'il soit très « correct », qu'il ne dérange personne. J'étais obligée de me plier aux caprices de l'entourage [...]. Quand je viens le matin pour ouvrir la porte de l'entreprise, croyez-moi j'ai la chair de poule ».

À Adrar, petite ville du Grand Sud à 1 200 km d'Alger, M^{me} Benabdeljalil, dame d'âge respectable, a bénéficié de 1 000 ha dans le cadre du programme de mise en valeur des terres sahariennes par l'accession à la propriété foncière agricole. Elle a abandonné son métier d'esthéticienne à Paris où elle vivait depuis de très longues années pour réaliser un rêve qu'elle n'avait jamais pu concrétiser à cause des interdits traditionnels : se consacrer à l'agriculture car sa famille possédait des terres à Laghouat, sa ville natale, mais les filles n'avaient pas le droit de les travailler : « c'est une occupation réservée uniquement aux hommes » leur disait-on. Pour M^{me} Benabdeljalil, le challenge ne consistait pas seulement à quitter le confort de la vie parisienne pour les rigueurs climatiques extrêmes du Grand Sud et son isolement. Il lui fallait affronter l'incompréhension manifestée par les membres de sa famille. Frères et sœurs l'avaient absolument prise en grippe : pourquoi as-tu fait ça ? Qu'est-ce que c'est que cette agriculture saharienne ? Qu'est-ce que vont penser les gens ? etc. Personne ne voulait plus lui parler, cela a duré six longs mois. C'est elle qui va rompre la glace. Elle saisit l'occasion de l'Aïd pour leur rendre visite et s'expliquer avec eux : « Écoutez leur dit-elle, pourquoi vous me faites ça, ce travail n'est pas un déshonneur, c'est un travail noble ».

Les nuages se dissipent, la fraternité reprend ses droits. Sans doute ses performances sur le terrain n'étaient pas étrangères à l'issue heureuse qu'a connue cette brouille familiale. Elle avait débuté en 1994-1995 et dès l'année suivante, elle a fait la meilleure production de blé du pays : « j'étais fière, raconte-t-elle, je contemplais, on avait eu un rendement de 70 quintaux à l'hectare ».

Hafida Lamri a fait des études de géologie marine à l'université de Bab Ezzouar (Alger), discipline peu courante au Maghreb. Elle se lance dans l'entrepreneuriat en choisissant le créneau peu commun de l'aquaculture et des aménagements côtiers : « ce n'est pas tant le côté chef d'entreprise, dit-elle, qui attire les remarques. Maintenant je crois que c'est un peu dépassé, juge-t-elle, il y a beaucoup de femmes chefs d'entreprise à présent ».

C'est plutôt son activité qui fait parler, l'environnement. Singulière admet-elle. Ingénieure, des travaux publics en plus, maritimes de surcroît, ce n'est pas un domaine pour les femmes. Dans la tête des Algériens, ironise-t-elle, la femme en mer c'est pour aller faire la popote aux enfants, elle reste sous le parasol. Donc, aller à la plage pour une femme ce n'est pas du tout évident. De là à s'y rendre pour des travaux en mer.

Abda Hadda Hazem a fondé un quotidien en arabe, *El Fedjr (L'Aurore)*. Elle sollicite un groupe de journalistes auquel elle donne même 40 % du capital. Elle voulait quelque chose de collégial, une sorte de société de rédacteurs. Ils ne l'entendent pas de la même oreille, ils veulent la majorité, sinon ils arrêtent le journal. Un chantage qu'Abda Hadda Hazem rejette catégoriquement : « ils n'étaient pas prêts, en fait, à travailler sous l'autorité d'une femme ».

s'insurge-t-elle. Qu'à cela ne tienne, Abda Hadda Hazem reconstitue l'équipe, une majorité de femmes, « qui y croient, qui écrivent en toute loyauté, en toute crédibilité, en toute modestie, qui sont plus fidèles ».

Nabila Zahzah Djouadi a du d'abord faire avec les pesanteurs de l'entourage qui juge qu'une femme n'a pas à se trouver dans un « secteur de techniques de pointe » comme la radiocommunication. Elle a persisté et sa fermeté a porté : « cela fait dix ans que mon chiffre d'affaires est croissant, confie-t-elle. Mon activité a généré des emplois hautement qualifiés. Je crée des richesses y compris pour le fisc. Quand j'envoie à l'inspection des impôts son formulaire de déclaration G50 avec le chèque, c'est l'équivalent de trois mois des salaires de l'inspection ».

Et parce que « le pouvoir de changement se nourrit au changement des pouvoirs »¹², il est important de relever les inversions de hiérarchie à l'œuvre dans cette expérience. Quand Ghania Houadria, brillante informaticienne, est désignée à la tête d'Algérie Poste, une entreprise publique de 26 000 employés, c'est l'étonnement général, personne ne s'y attendait. Mais vite lui succède le soulagement, c'est une personne « de la maison » qui a été choisie : « c'est une femme mais ça ne fait rien, elle est de chez nous », entend-elle dire dans son entourage. « J'ai été très vite acceptée par le *staff* des collaborateurs. Ils connaissaient mon parcours, je n'étais pas parachutée, une personne du métier qui couvrait le domaine, le secteur, les projets etc. De toutes façons, une femme sans compétence n'aurait pas été acceptée, elle ne tiendrait pas ».

« Il y a des femmes qui ont des hommes sous leur responsabilité et cela se passe très bien », résume à sa façon Chantal Lefèvre, patronne de l'imprimerie Mauguin à Blida.

Les femmes chefs d'entreprise tiennent au strict respect de leur statut. Quand le représentant du *leader* mondial du revêtement des pistes d'athlétisme, outrée par « l'outrecuidance » de cette dame « qui ose se mesurer à un géant » lance à la patronne d'Edecor, Khadidja Belhadi : « ou vous travaillez avec nous ou on vous écarte sans ménagement », celle-ci n'hésite pas à répondre : « je travaille avec qui je veux, moi ! ».

Les femmes chefs d'entreprise accèdent à des préoccupations d'ordre professionnel et à des formes de participation à la vie sociale en complète rupture avec les centres d'intérêts et les lieux de sociabilité familiaux que la tradition leur assigne (mariages, rites des visites parentales, procréation, éducation des enfants...). L'agricultrice d'Adrar travaille à la construction de partenariats avec l'Institut de Bari en Italie, des entreprises espagnoles ou allemandes. La vinaigrière Nawal Bellemou prospecte les marchés extérieurs et se mesure aux grands de la profession. La créatrice de logiciels, l'informaticienne Adda Ayad, est une visiteuse assidue des conférences, expositions et séminaires spécialisés en Algérie et à l'étranger.

L'emploi du temps de l'entrepreneur transgresse les tabous de la mixité et de l'astreinte professionnelle nocturne. Abassia Mansoura, l'informaticienne spécialiste du Sun, pour assister les clients de son entreprise OSS, intervient de nuit comme de jour : « un jour, durant le ramadan 2004, confie-t-elle, Wataniya, un opérateur de téléphonie mobile m'appelle à trois heures du matin. Leur trafic s'est arrêté. C'est la panique. Leur président est au téléphone, angoissé. Je me suis déplacée aux quatre coins d'Alger pour rassembler mon équipe et rejoindre aussitôt le site. À six heures du matin, l'opération de remise en service du réseau était terminée. Le trafic pourrait reprendre ».

¹² Brénot, J. et Tuvée, L., *Le changement dans les organisations*, Paris, PUF, 1996, p. 24.

3.3. Un phénomène de ruptures sociales majeures mais d'impact économique mineur

Le statut de chef d'entreprise est source de droits et de responsabilités inédits pour la femme. Elle devient, au même titre que l'homme, l'interlocuteur à part entière de la banque, du fisc, des fournisseurs, des clients, des organisations patronales..., un environnement face auquel elle éprouve aussi bien l'égalité devant la loi que la triple dimension de son pouvoir : hiérarchique, de décision, d'alliances et de partenariats à nouer.

En rompant avec la séparation primordiale des espaces et des rôles entre les genres, les femmes chefs d'entreprise, remettent implicitement en cause l'organisation et l'économie de l'unité familiale, son rôle en tant qu'institution éducative. À l'image de la ménagère, financièrement dépendante du conjoint, sans ambition de carrière professionnelle, vouée à la garde des enfants et aux tâches du foyer, se substitue celle d'une femme indépendante, active, pleinement impliquée dans des enjeux financiers et professionnels, et soucieuse de la qualité des savoirs acquis par ses enfants. La femme chef d'entreprise s'inscrit en faux contre les représentations stéréotypées du « sexe féminin » véhiculées par les médias lourds (télé) ou les programmes enseignés à l'école. L'enfant n'a plus pour seule référence la femme stéréotypée, docile et cloîtrée, subordonnée à l'homme.

Phénomène émergent, l'entrepreneuriat féminin en Algérie reste cependant mal aisé à cerner, en termes de contribution économique. Aussi s'avère-t-il difficile d'asseoir la valorisation sociale de l'entrepreneuriat féminin à partir d'une réalité économique tangible. Au vu des maigres données statistiques disponibles, il apparaît, en fait, de dimensions trop modestes encore pour offrir la mesure concrète de son importance sociale, à l'aune des seuls paramètres économiques¹³. Bien que numériquement très faibles, les femmes chefs d'entreprise n'en témoignent, cependant, pas moins « d'un mouvement en marche ».

4. EN GUISE DE CONCLUSION

S'il a été relativement possible d'identifier les points de rupture qui tracent la ligne de démarcation séparant l'entrepreneuriat féminin des statuts anciens, il apparaît en revanche bien difficile de saisir et d'évaluer l'influence réelle de ce phénomène d'innovation sociale sur les rapports de genre à l'échelle de la société globale.

L'exercice est d'autant plus ardu que, comme le relève la sociologue Claudine Chaullet :

« les valeurs qui confortaient les statuts féminins successifs sont soigneusement entretenues et transmises dans la majorité des familles, au point que les situations féminines nouvelles ne sont pas valorisées »¹⁴.

À ce moment final de la conclusion, il apparaît autant pertinent qu'opportun de se référer à Georges Balandier qui observe que :

« les procès de transformation radicale, sont d'autant plus discrets, durant un premier temps, qu'ils sont soumis aux mécanismes de refoulement de la société officielle ; pour celle-ci, le nouveau doit être saisi comme scandale ou perversion, les changements cumulés comme menaces de mort, et l'appareil politique apparaît essentiellement comme l'instrument

¹³ À fin 2007, sur 150 128 chefs d'entreprise, on recensait 3 228 femmes, soit 2,1 % à peine du total (selon le Centre national du registre du commerce).

¹⁴ Chaullet, C., « Statuts féminins et situation des femmes en Algérie aujourd'hui », in *Énergies et Mines* n° 8, janvier 2008.

permettant de tenir les choses en l'état, de lutter contre l'entropie qui menace le système social »¹⁵.

BIBLIOGRAPHIE

ASSOULINE, F., *Musulmanes : une chance pour l'Islam*, Paris, Flammarion, 1997.

BALANDIER, G., *Sociologie des mutations*, Paris, Anthropos, 1970.

BRENOT, J. et TUVÉE, L., *Le changement dans les organisations*, Paris, PUF, 1996.

DAVIS TAIEB, H., BEKKAR, R., DAVID, J.-C. (dir.), *Espaces publics, paroles publiques au Maghreb et au Mashrek*, Paris, l'Harmattan, 1997.

JAQUET, I., *Développement au masculin/féminin* Paris, L'Harmattan, 1995.

REBAH, A., *La minorité invisible*, Alger, Casbah éditions, 2007.

UNIVERSITE BORDEAUX-III, CHAIRE UNESCO/RESEAU « GENRE ET ACTION », colloque international « Genre et développement : quels enjeux pour la formation ? », Bordeaux, 2-4 février 2006. [Internet]: <<http://chaireunesco.u-bordeaux3.fr/colloque>>.

¹⁵ Balandier, G., *op. cit.*, p. 25.

→ FEMMES, FOYER, ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES : LES TERMES DU DÉBAT AU BURKINA FASO

Fatoumata BADINI-KINDA
Université de Ouagadougou (Burkina Faso)
Département de sociologie
fkinda_badini@univ-ouaga.bf

Résumé : Au Burkina Faso, comme partout ailleurs dans le monde, les femmes cumulent le plus souvent activités professionnelles et tâches ménagères donnant lieu à ce qu'on appelle la « double journée ».

Pour rendre compte des réalités de cette « double journée » des femmes salariées au Burkina Faso, la présente réflexion se donne pour objectif d'analyser les fondements et les enjeux d'un tel fait de société, de susciter le débat sur les représentations sociales du travail ménager. Comment celui-ci est-il perçu, pensé, construit socialement en dépit du travail salarié des femmes ?

À l'heure où une nouvelle division sexuelle du travail domestique s'impose avec le travail professionnel des femmes, comment comprendre les résistances toujours vivaces au Burkina Faso aussi bien des femmes que des hommes ayant trait à l'implication de ces derniers dans les tâches ménagères ?

Mots-clés : femme, travail salarié, travail ménager, double journée

1. INTRODUCTION

Au Burkina Faso, comme partout ailleurs dans le monde les femmes, cumulent le plus souvent activités professionnelles et tâches ménagères donnant lieu à ce qu'on appelle la « double journée ». Même si cela paraît naturel comme la pluie, le vent ou le soleil on est en droit de s'interroger sur les fondements, les enjeux économiques et sociaux de la « double journée » ainsi que ses conséquences sociales. Comment se négocie-t-elle et dans quelle mesure constitue-t-elle un problème de genre et de société posé et à résoudre ?

Notre approche privilégie les femmes salariées du secteur moderne. Leur cas se singularise avec la séparation du lieu de travail de la famille et la réglementation du temps et des horaires de travail par l'administration ou par l'organisme employeur. Aussi dans des sociétés comme celle du Burkina Faso où la femme est d'abord conçue comme épouse et mère, un des problèmes sociologiques (réels) est celui de la compatibilité entre travail salarié et travail domestique.

Comme le signifie Anne-Marie Daune-Richard :

« Ce n'est qu'à partir du moment où les femmes quittent l'univers familial de la production et commencent à s'inscrire massivement dans le salariat – dans les années soixante – que la question de la "conciliation" entre vie professionnelle et vie familiale émerge »¹.

Certes, de nos jours, le débat sur la « conciliation » vie professionnelle, vie familiale par les femmes est devenu presque banal dans nombre de contextes occidentaux en raison d'une évolution de l'électroménager, des habitudes alimentaires et de l'implication des hommes dans les tâches ménagères. Aussi la notion de « double journée » des femmes connaît des controverses. À en croire Christian Michel, à propos du double travail :

« La femme qui travaille, travaille deux fois. Après le boulot, elle se coltine les tâches ménagères. Pendant quand un homme passe son samedi à remplir la déclaration de revenus du foyer et le dimanche à repeindre la chambre du petit, il ne se plaint pas d'un « double travail ». C'est que la notion même de « tâche ménagère » est sexiste. Elle est ce qu'une femme fait »².

En dépit de ces considérations, en Afrique, jusqu'à présent les analyses n'ont toutefois pas prêté beaucoup d'attention à la question de la répartition des tâches et des responsabilités au sein des ménages notamment sous l'angle des rapports de genre. La littérature afférente n'est pas très abondante, tant au plan empirique que théorique. C'est plus ou moins le monde du silence. Et pourtant, qu'elle suscite de l'indifférence ou un oubli social et politique, la division sexuelle du travail domestique recouvre des enjeux majeurs au regard des nombreuses mutations de la société africaine. La scolarité féminine est en progression et de plus en plus de femmes africaines sont appelées à cumuler travail salarié et activité ménagère.

Or, si l'implication des femmes au travail salarié va grandissante et est même encouragée par la société que se passe-t-il au niveau de la répartition des tâches domestiques ? Question jugée banale jusque-là, voire taboue, le fardeau de la « double journée » repose essentiellement sur les épaules des femmes. Il leur revient de trouver les compromis nécessaires pour mener à bien activités professionnelles et travaux ménagers. Tout se passe comme si on avait renvoyé aux seules femmes un débat qui concerne pourtant l'ensemble de la société.

Pour rendre compte des réalités de la « double journée » des femmes salariées au Burkina Faso, la présente réflexion se donne trois objectifs :

1. D'abord, s'interroger sur les fondements de la « double journée » des femmes ;
2. Cerner les enjeux d'un tel fait de société ;
3. Susciter le débat sur les représentations sociales du travail ménager dans le milieu et la problématique de l'implication des hommes dans ces activités.

À l'heure où une nouvelle division sexuelle du travail domestique s'impose avec le travail professionnel des femmes, comment comprendre les résistances toujours vivaces aussi bien des femmes que des hommes quant à l'implication de ces derniers dans les tâches ménagères ? Comment le travail ménager est perçu, pensé, construit socialement en dépit du travail salarié des femmes dans le contexte burkinabè.

¹ Daune-Richard, A.-M., « Hommes et femmes devant le travail et l'emploi » in Thierry Blöss (dir.) : *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, PUF, 2001.

² Michel, C., « Le féminisme et ses fantasmes », Montréal, *Le Québécois libre*, janvier 2003, n° 117 <http://www.quebecoislibre.org/03018-14.htm>.

2. RECHERCHE SUR LE TERRAIN ET PROFIL DES FEMMES ENQUÊTÉES

2.1. L'enquête de terrain

La présente analyse repose en partie sur des données collectées en 1999-2000 dans le cadre d'une étude sur le travail des femmes dans les universités du Burkina Faso. Sur un effectif total de 1 278 agents employés dans les trois établissements universitaires de l'époque (université de Ouagadougou, université polytechnique de Bobo-Dioulasso et École normale supérieure de Koudougou) les femmes étaient au nombre de 184 soit 14,5 % du personnel.

L'enquête de terrain a concerné 92 femmes sur les 184, à travers le questionnaire et des entretiens approfondis. Les informations sollicitées ont porté sur les points essentiels suivants :

- identité et activité professionnelle,
- atouts et contraintes du travail des femmes à l'Université,
- les besoins de formation,
- les opinions sur la position des femmes à l'Université,
- les suggestions pour une amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

2.2. Profil des femmes enquêtées

En référence à la catégorie professionnelle, notre échantillon compte 17 enseignants, 38 secrétaires et 37 autres agents administratifs, techniques, ouvriers et de soutien (ATOS). La répartition par université et par poste/catégorie est la suivante :

Tableau 1 : Répartition des femmes enquêtées par établissement et par poste occupé

Établissement d'appartenance	Enseignantes	Secrétaires	Autres ATOS	Total	%
UO	14	30	31	75	81,5
UPB	1	7	5	13	14,1
ENSK	2	1	1	4	4,4
Total	17	38	37	92	100

L'écrasante majorité des enquêtées relève à 81,5 % de l'université de Ouagadougou. 14,1 % de femmes ont été enquêtées à l'université polytechnique de Bobo-Dioulasso et 4,4 % à l'École normale supérieure de Koudougou.

En tant que population active, la majorité des femmes se situe dans les tranches d'âge de 30 à 40 ans (35,8 %) et de 40 à 50 ans (27,2 %). Les moins de 30 ans représentent 14,1 %. 5,5 % ont 50 ans ou plus et s'approchent de l'âge de la retraite. Les autres 17,4 % n'ont pas voulu révéler leur âge (cf. tableau 2). Dans l'ensemble, on a affaire à des femmes en âge de procréer.

Tableau 2 : Répartition des femmes par tranche d'âge

Âge	Enseignantes	Secrétaires	Autres ATOS	Total	%
-30 ans	2	6	5	13	14,1
30 à 40 ans	7	14	12	33	35,8
40 à 50 ans	5	11	9	25	27,2
50 ans et +	2	1	2	5	5,5
ND*	1	6	9	16	17,4
Total	17	38	37	92	100

* ND = non déterminé

L'échantillon se compose essentiellement de femmes mariées (60 %). Les célibataires représentent 25 % ; les veuves 7,6 % et les divorcées 3,2 % (cf. tableau 3).

Tableau 3 : Répartition des enquêtées selon la situation matrimoniale

Situation matrimoniale	Enseignantes	Secrétaires	Autres ATOS	Total	%
Mariée	10	27	21	23	59,8
Célibataire	7	6	10	7	25
Veuve		3	4	3	7,6
Divorcée		2	1	4	3,2
ND		3	1	92	4,4
Total	17	38	37		100

Épouses et mères dans la majorité des cas, seules 14,1 % de femmes enquêtées n'ont pas d'enfants. La forte proportion (56,6 %) ont entre 1 à 3 enfants, suivie par les mères qui ont de 4 à 6 enfants, soit 22,8 %. Toutefois, la famille nombreuse telle que définie dans les recensements n'est pas très représentée ici : 1 % de femmes a plus de 6 enfants (cf. tableau 4).

Tableau 4 : Répartition des enquêtées selon le nombre d'enfants

Nombre d'enfants	Enseignantes	Secrétaires	Autres ATOS	Total	%
Pas d'enfant	4	5	4	13	14,1
1 à 3 enfants	11	18	23	52	56,6
4 à 6 enfants	2	10	9	21	22,9
7 enfants et +			1	1	1
ND		5		5	5,4
Total	17	38	37	92	100

Nombreuses sont celles qui ont des enfants en bas âge c'est-à-dire des enfants de moins de 5 ans. Elles représentent près de 24 % des effectifs (cf. tableau 5). Ce qui occasionne des charges de travail bien connues pour les mères concernées.

Tableau 5 : Répartition des femmes selon le nombre d'enfants en bas âge (-5 ans)

Nombre d'enfants de moins de 5 ans	Enseignantes	Secrétaires	Autres ATOS	Total	%
-30 ans	2	6	5	13	14,1
30 à 40 ans	7	14	12	33	35,8
40 à 50 ans	5	11	9	25	27,2
50 ans et +	2	1	2	5	5,5
ND*	1	6	9	16	17,4
Total	17	38	37	92	100

* Y compris celles qui n'ont pas d'enfants

De cette enquête il est ressorti qu'une des difficultés majeures que rencontrent ces femmes est la conciliation vie professionnelle/vie familiale.

3. POURQUOI LES FEMMES CUMULENT-ELLES TRAVAIL SALARIÉ ET TRAVAIL MÉNAGER ?

Au commencement était la division sexuelle du travail ! Ce n'est pas seulement le propre de l'Occident. En Afrique également l'organisation de la société traditionnelle laisse apparaître cette division sexuelle du travail à travers les rôles masculins et féminins. La famille est le lieu originel de la répartition des tâches et de la distinction effective entre rôles masculins et rôles féminins dans l'exécution des tâches domestiques. Ainsi la vie quotidienne offre bien des exemples d'assignation des rôles stéréotypés entre l'homme et la femme au sein de l'unité familiale tant au niveau de la production que de la reproduction sociale.

Pour Laetitia Bazzi-Veil :

« la division sexuelle des tâches dans la société traditionnelle africaine s'opère dans trois domaines. Les femmes se voient confiées les activités de reproduction (liée à la maternité, à l'entretien des enfants, aux soins de santé de la famille, aux travaux domestiques), activités essentielles à la reproduction, voire à la survie du groupe ; les activités de production des biens et des services nécessaires à l'auto-consommation et/ou à la constitution de revenus monétaires ; les activités socio-communautaires (organisation de cérémonies et fêtes, associations, infrastructures communautaires, etc.) qui assurent la cohésion et contribuent à l'épanouissement de la collectivité »³.

Selon Thérèse Pujolle :

« La tradition surdétermine la distribution des rôles sociaux. En Afrique noire, la tradition est d'autant plus forte que la modernité n'a longtemps été que l'apport de "l'étranger". La tradition nourrit une identité de résistance et offre les repères fondateurs. Les "rôles" y sont donc fortement constitués ».

³ Bazzi-Veil, L., « Analyse de la situation de la femme en Afrique de l'Ouest et du Centre », Éd. CEPRASS – Abidjan – UNICEF. Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, 2000.

De son avis, « la pauvreté et l'assignation traditionnelle du rôle sont deux déterminants forts qui destinent la femme africaine au travail physique et à la procréation »⁴. Cela est plus remarquable dans les sociétés agricoles. Claude Meillassoux note bien la dépendance des hommes vis-à-vis des femmes pour leur alimentation dans le monde agricole :

« Les épouses sont universellement, dans les sociétés agricoles, vouées à la préparation de la nourriture, au traitement des produits agricoles destiné à les rendre comestibles »⁵.

Dans la plupart des communautés tribales, presque toutes les tâches en rapport avec la production de nourriture continuent d'être laissées aux femmes⁶.

S'agissant des communautés agricoles au Burkina Faso et particulièrement en milieu moaga⁷, traditionnellement, le mari, en sa qualité de chef de famille, dirigeait les activités économiques du foyer. Il lui revenait d'assurer les besoins essentiels de la maisonnée en termes d'habitat, de céréales pour la nourriture, de vêtements, etc. Au sein de la famille, les femmes avaient également un rôle non négligeable. Pilier économique de la maison, elles devaient contribuer à nourrir les membres de la famille par leurs travaux dans les champs (familiaux et personnels) et les lourdes et pénibles tâches ménagères. « L'homme construit la maison mais c'est la femme qui fait le foyer » résume-t-on dans la langue locale mooré par « *Pag la yiri* ».

La division sexuelle du travail concerne tout autant la reproduction sociale et le rôle de l'homme s'attache à sa régulation. Ici, la femme occupe une place centrale : porteuse et donneuse de vie, le maternage, l'éducation et les soins aux enfants lui incombent beaucoup plus.

Dans la société contemporaine, la division sexuelle du travail n'a pas disparu. Outre les activités ménagères et procréatrices qui demeurent l'apanage des femmes, la femme burkinabè de la ville comme de la campagne s'engage de plus en plus dans les activités économiques, essentiellement dans le secteur informel à travers le petit commerce et les activités de transformation. Pour l'heure, une faible proportion de femmes accède au travail salarié du secteur moderne (25 % de femmes employées à la fonction publique). En milieu rural, la répartition des tâches au sein des cellules familiales n'a pas subi de profonds bouleversements même si l'on peut relever une participation épisodique ou circonstancielle des hommes dans certaines corvées féminines : eau, bois. Les rôles masculins et féminins définis dans la société traditionnelle sont si bien installés et les barrières si bien conservées qu'on a l'impression d'une situation figée.

Si l'urbanisation s'accompagne d'une nouvelle structure de l'emploi, ce phénomène ne conduit nullement à la disparition de la division sexuelle du travail : « À la ville ou à la campagne, au nord ou au sud ce sont les femmes qui dans l'ensemble ont la responsabilité des travaux domestiques »⁸ poursuit-il. Aussi, quelque soit le secteur d'appartenance les femmes doivent se consacrer aux tâches ménagères, même si leur accès au travail salarié

⁴ Pujolle, P., « La femme pauvre en Afrique subsaharienne » in EPHESIA, *La place des femmes : les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, Paris, La Découverte, 1995.

⁵ Meillassoux, C., *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, Maspero, 1975.

⁶ Boserup, E., *La femme face au développement économique*, Paris, PUF, 1983.

⁷ « Moaga » vient de « Mossi », l'ethnie majoritaire au Burkina Faso. Leur langue est le mooré.

⁸ Marcoux, R., « Le travail ou l'école. L'activité des enfants et les caractéristiques des ménages en milieu urbain au Mali », *Études et travaux du CERPOD* – n° 12 – janvier 1994, p. 46.

commande toute une réorganisation des différentes tâches pour concilier vie professionnelle et vie familiale.

Par ailleurs, si dans les foyers polygames les charges de travail ménager se trouvent réparties entre les coépouses et participent à leur réduction pour chaque femme ; ce n'est plus le cas dans les ménages modernes avec le phénomène de résidence séparée des coépouses.

4. LES ENJEUX DE LA « DOUBLE JOURNÉE » DES FEMMES SALARIÉES

Lorsque la femme, épouse et mère, exerce un emploi salarié, se pose d'emblée le problème de la conciliation des différentes activités. En la matière faudra-t-il parler de « conciliation » d'« articulation » ou de « conflit de rôles » ?

L'intériorisation du double statut de mère travailleuse entraîne un attachement manifeste par les mères à l'endroit de leur double expérience maternelle et professionnelle »⁹. Ce qui privilégie le concept de conciliation voire d'articulation à celui d'un conflit des rôles. Mieux la famille et le travail salarié se révèlent d'importantes sources de valorisation et de satisfaction aux yeux des femmes.

4.1. L'activité professionnelle est le « premier mari » de la femme burkinabè moderne

Pendant longtemps, l'histoire sociale a mis en avant le statut d'épouse et de mère de la femme, quelque soit son investissement dans une activité professionnelle. Pour Danièle Kergoat :

« même ceux qui n'allaient pas jusqu'à affirmer que la femme est inférieure « naturellement » restaient persuadés que le bonheur des femmes et surtout leur place est dans le travail domestique et l'élevage des enfants, bref qu'une femme est épouse et mère par nature, travailleuse par accident »¹⁰.

De plus en plus, les femmes pour de multiples raisons intègrent aujourd'hui le monde du travail et apportent un démenti à cela. Ces dernières décennies et un peu partout dans le monde « elles sortent de la sphère familiale et vont travailler à l'extérieur ».

L'accès à une vie professionnelle est considéré comme la première des mutations et la plus importante pour la situation de la femme. Elle contribue au changement de son statut social. D'ores et déjà, le travail salarié est présenté comme une solution à l'enfermement de la femme dans sa maison et à sa dépendance. Il représente en lui-même un changement pour les femmes et le salaire peut constituer une source d'autonomie et de « libération » pour elles.

Au Burkina Faso, les femmes ont leurs raisons de travailler que la raison ignore parfois. Elles se battent pour obtenir un emploi. Autrefois, c'était un privilège dans le milieu que d'être lettrée et de pouvoir rester mère au foyer sur décision du mari. De nos jours, les choses sont en train de changer, en raison des besoins sans cesse croissants d'argent, et de moins en moins d'hommes s'opposent à l'emploi de leur femme. De surcroît, il devient plus difficile aujourd'hui pour les jeunes filles de trouver un mari quand elles n'ont pas un avenir professionnel ou un emploi garanti.

⁹ Seguin, C. ; Descaries, F. et Corbeil, C., *Famille et emploi dans le contexte de la monoparentalité féminine*, Institut de recherche et d'études féministes (IREF), université du Québec à Montréal, 1996.

¹⁰ Kergoat, D., *Les ouvrières*, Paris, Le Sycomore, 1982, 141 pp.

Les femmes affichent un certain attachement au travail salarié eu égard aux multiples satisfactions qu'elles peuvent en tirer. Le travail professionnel apparaît comme une assurance-vie, une sécurité sociale pour les femmes en cas de mésentente avec le conjoint, de séparation, de divorce, de veuvage ou de polygamie. Sans oublier qu'elles sont davantage sollicitées pour la survie des ménages avec la situation de crise économique généralisée. Il n'est plus rare de les voir payer le loyer, les factures (d'eau, d'électricité et de téléphone) et approvisionner le ménage en vivres ; charges qui incombait autrefois aux hommes. Dans certains cas, elles assument avec leur salaire la quasi-totalité des charges familiales, lorsque le mari est au chômage, en compression, impotent, invalide, ou simplement endetté.

On note également les cas où le mari présent n'assume pas ses responsabilités familiales laissant femmes et enfants croupir dans la misère ; (situation qui avait suscité en 1984 la mesure sur le minimum vital à reverser aux femmes sur le salaire du mari) décidée par les autorités burkinabè de l'époque mais difficilement applicable. Le cas des femmes chefs de ménage, de plus en plus nombreux est préoccupant. Sous le poids des charges familiales, certaines quoique salariées finissent par retomber dans le cercle de la pauvreté.

L'étude conduite auprès des femmes salariées à l'Université nous révèle que leur activité professionnelle comporte de nombreux atouts : les enseignantes mettent en avant l'amour du métier, l'éducation/formation de futurs responsables du pays, la possibilité de concilier vie de travail et vie de famille avec des horaires variables, le prestige et la satisfaction financière. Les secrétaires femmes quant à elles évoquent tout autant l'amour du métier, l'importance sociale de leur travail, les possibilités de contact avec d'autres personnes d'horizons divers, la satisfaction financière et l'acquisition de nouvelles connaissances.

Si dans la majorité des cas, elles expriment un certain attachement à leur emploi, « après tout on est fonctionnaire » disent-elles, ce qui est un statut valorisé et demeure un privilège au Burkina Faso, percevoir régulièrement un salaire – aussi maigre soit-il – se veut un atout réel.

Au-delà du salaire, d'autres atouts existent, liés aux secteurs d'activités. À l'Université, les femmes enquêtées relèvent les congés payés, les bons rapports sociaux, les possibilités de formation, d'augmentation des revenus à travers les promotions, les horaires malléables des enseignantes, l'organisation du travail où chacun sait ce qu'il doit faire, l'épanouissement intellectuel quand on est dans le « temple du savoir », etc.

Dans ces différents cas, le salaire de la femme est loin d'être un salaire d'appoint. Quoiqu'on dise, il est indéniable qu'avoir un emploi professionnel améliore le statut de la femme et la situation de la famille. Lorsqu'elle a un revenu, un salaire, le plus souvent c'est la famille qui a un revenu. Par le travail salarié, le statut économique et social de la femme lui permet de participer à certaines prises de décision au sein de la sphère domestique. Toutes choses qui occasionnent des changements au niveau des rapports hommes/femmes. Sauf dans les cas exceptionnels où elles continuent de se réfugier derrière les considérations traditionnelles qui veulent que femme et enfants soient à la charge du mari. C'est là où l'on observe une utilisation ostentatoire du salaire pour l'achat de toilettes, de bijoux et de produits de beauté au détriment du bien-être de la famille.

Plus globalement, le travail salarié est une arme contre la pauvreté des femmes, une voie ouverte à la modernité avec ses avantages mais aussi ses contraintes et l'arbre ne doit pas cacher la forêt...

4.2. Comment s'opère et se négocie la « double journée »

Au Burkina Faso et pas seulement là, les exigences de la vie de foyer entraînent des contraintes particulières au niveau professionnel et *vice versa*.

Les femmes salariées se débattent tant bien que mal entre enfants et travail avec un mari ou un compagnon qui ne les aide pas toujours ou pas du tout. Aussi, on comprend aisément le recours à une aide de l'entourage familial ou à des domestiques pour les épauler. Si ailleurs c'est le développement technologique en la matière et l'implication des hommes à ces tâches qui constituent une alternative, au Burkina Faso et en Afrique en général, le recours aux « bonnes »¹¹ reste la solution trouvée. Pour exercer une activité professionnelle, les femmes se voient obligées « d'externaliser les travaux domestiques »¹² en recrutant des « bonnes ». Seulement, le travail des bonnes, géré de façon informelle le plus souvent au Burkina Faso, demeure problématique, tout autant que l'hébergement de parents proches.

Et pourtant loin d'être un luxe, avoir une aide de la famille ou un domestique reste une nécessité pour la femme travailleuse au Burkina Faso. Eu égard à la faiblesse des structures d'accueil des jeunes enfants : garderies, crèches, cantines, etc.

Aussi, les femmes n'échappent pas à la fatigue, au stress, aux maladies cardiovasculaires et à l'hypertension, au découragement ou à l'envahissement de l'espace personnel qui découlent du poids conjugué de leurs responsabilités familiales et professionnelles (Segin *et al.*, 1996), d'autant plus lourd que les enfants sont petits, sans compter les périodes de grossesse, l'éloignement du lieu de travail pour suivre le mari lors de mutation éventuelle, ou la difficulté à se déplacer loin du foyer familial.

La difficulté de faire carrière est un processus qui limite les femmes dans leur ambition. On peut relever que la charge de famille les conduit généralement à des emplois socialement moins prestigieux et leurs revenus demeurent bas (pour la majorité) ; toutes choses qui les maintiennent sur la ligne de la pauvreté et les confrontent plus fondamentalement à des choix plus ou moins assumés entre vie familiale et professionnelle, ce qui reste une singularité féminine et n'est jamais posé dans ces termes aux hommes.

L'exemple le plus frappant relève du terrain politique où assez fréquemment des foyers volent en éclats quand la femme assume des responsabilités politiques, syndicales et militantes au détriment du temps consacré à la famille. Si elles sont peu nombreuses dans le salariat, elles sont encore moins nombreuses dans les syndicats et sur le terrain politique. Qualifiées de « bétail électoral » au Burkina Faso ; les femmes ont effectivement du mal à concilier vie de famille, activités professionnelles et activités syndicales, militantes ou politiques.

5. « LA DOUBLE JOURNÉE » SE CONJUGUE SEULEMENT AU FÉMININ

Inscrire la division sexuelle du travail au cœur des rapports sociaux entre les sexes renvoie au fait que dans toutes les sociétés les hommes et les femmes ne se voient pas affecter le même travail domestique et professionnel. Le travail, au sens large, constitue bien l'enjeu principal des rapports sociaux de sexe. Dans pratiquement toutes les sociétés, le partage du travail

¹¹ Filles employées comme domestiques au sein des ménages.

¹² Kergoat, D., « Rapports sociaux et division du travail entre les sexes » in Maruani, M. (dir.), *Femme, genre et sociétés : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2005.

domestique se montre inégal selon les sexes et s'opère dans le sens d'un suremploi des femmes.

Au Burkina Faso, le travail salarial n'a pas un pouvoir libérateur des femmes des travaux ménagers et n'implique pas une répartition sexuelle plus équilibrée des tâches domestiques, comme cela s'observe en Occident. Et pour cause, l'homme burkinabè est jusque-là réticent à l'exécution des travaux ménagers. La « double journée » des femmes demeure un problème, au Burkina Faso, lié au faible développement technologique en matière de tâches domestiques, des habitudes alimentaires dévoreuses de temps et d'énergie des femmes, mais aussi et surtout la persistance de la division sexuelle traditionnelle du travail domestique en dépit du travail salarié des femmes. Si de plus en plus de femmes travaillent à l'extérieur, tout autant que les hommes, sont soumises aux mêmes exigences et contraintes professionnelles, les travaux ménagers demeurent leur apanage, renforçant ici l'idée de la double journée.

Nombre de facteurs sous-tendent ce fait de société : ce sont entre autres les représentations sociales du travail ménager, occasionnant le refus ou le manque de volonté des hommes à s'impliquer dans ces tâches, et une faible revendication des femmes d'une telle implication.

En milieu moaga comme dans bien d'autres milieux la division sexuelle des rôles demeure très poussée. Tout ce qui est socialement désigné comme travail ménager incombe à la femme. Généralement, le mari peut juste fendre le bois, égorger la volaille pour la préparation des repas mais il est hors de question qu'il s'approche du foyer, des marmites ou du pilon. Une véritable barrière est établie entre activités féminines et activités masculines et des raisons sociales ont même été trouvées pour entretenir cette division sexuelle des tâches. Une image habituelle dit que si un jour, un homme touche à un balai ou à un pilon il peut devenir impuissant et personne n'y a intérêt. À chacun sa destinée demeure l'explication principale. Il y a également le poids des traditions : autant la femme ne fait pas le toit d'une maison, autant on ne voit pas un homme préparer le *tö*¹³ pour la consommation de sa famille. C'est toujours la femme qui le fait. Il existe bien de travaux que les hommes pourraient faire pour réduire les corvées des femmes mais, sous prétexte qu'il s'agit d'un travail de femme, ce serait se rabaisser que de l'effectuer. Dans le milieu intellectuel, cette réalité n'est pas exclue. Il n'y a pas de remise en cause explicite du modèle traditionnel de partage des tâches. Quelques ajustements sont mis en œuvre dans certains couples d'intellectuels à travers la participation des hommes à certaines courses, l'accompagnement des enfants à l'école.

À propos de cette division sexuelle des tâches qui pénalise les femmes, on se souviendra de l'initiative, en septembre 1984, des autorités de l'époque pour amener les hommes au marché pour l'achat des condiments, en décrétant la journée « du mari au marché » ou du « marché au masculin ». Une telle mesure invitait les hommes à remplacer, ce jour, leurs femmes pour effectuer l'achat des condiments et à s'impliquer davantage dans les tâches ménagères, dans les jours à venir. Mais depuis le décret, l'opération jugée spectaculaire pour certains, folklorique pour d'autres ne s'est plus répétée officiellement. Certes, certains maris n'ont pas attendu ou n'attendent pas des décrets pour s'investir dans les travaux domestiques mais combien sont-ils au Burkina Faso et jusqu'où le font-ils ? Dans la majorité des cas, le foyer devient comme un hôtel, un bar-restaurant pour les hommes où, ils arrivent, mangent, boivent, dorment et ronflent et certains se font servir.

¹³ Le *tö* est une pâte alimentaire faite à partir de farine de mil ou de maïs.

Quelles que soient les conditions, il est du devoir de la femme d'assurer le repas et tout le travail d'entretien de toute la famille. Le mariage signifie aussi pour la femme les travaux ménagers et elle est tenue de s'acquitter de ces tâches. Dans le contexte le travail ménager demeure fastidieux au regard des technologies utilisées et des habitudes alimentaires et culturelles. Si la femme salariée a le privilège d'avoir de l'eau courante, d'aller au moulin avec les céréales, elles assurent tout de même la cuisine au feu de bois sur le foyer traditionnel, la lessive à la main, la préparation des légumes et condiments qui ne sont pas précuits. Dans la plupart des cas, les repas nécessitent des heures de cuisson.

Le mari, quant à lui, peut, à tout moment, exiger que sa femme s'acquitte de ces tâches et qu'elle joue pleinement son rôle d'épouse et de mère. C'est son droit le plus absolu lorsqu'il a fourni l'essentiel de quoi faire la nourriture : c'est-à-dire les grains. Autrefois, un refus de préparer pouvait entraîner le renvoi de la femme par le mari. Enracinées dans la tradition, les représentations sociales du travail ménager sont à la base du refus ou de la faible volonté des hommes à s'impliquer dans ces tâches. Comme on peut le lire dans un ouvrage de l'AAWORD/AFARD, si les femmes assument de plus en plus des rôles traditionnellement réservés aux hommes, ces derniers par contre ne s'investissent pas dans les rôles traditionnellement réservés aux femmes¹⁴.

Les hommes se réfugient derrière l'éducation reçue qui demeure différentielle selon le sexe pour refuser les travaux ménagers. Par ailleurs, leur implication est jusque-là interprétée comme une faiblesse masculine, une domination de l'homme par la femme, « c'est la femme qui porte la culotte » dit-on. Certains hommes se disent physiquement aptes au travail ménager mais que faire devant le « qu'en dira-t-on » ?

Les femmes elles-mêmes ne sollicitent pas les hommes ou carrément ne veulent pas de leur implication dans ces tâches. Elles continuent de penser qu'il s'agit de leur devoir. Ce serait ternir leur image sociale, que de donner l'impression qu'elles dominent leur mari. Comment comprendre qu'elles continuent de refuser le partage des tâches ménagères avec les hommes ? L'intériorisation des normes sociales en la matière conduit les intéressées elles-mêmes à légitimer la domination symbolique. La domination masculine trouve ainsi réunies toutes les conditions de son plein exercice. Consciemment ou inconsciemment, les enfants continuent d'être socialisés dans le même esprit de partage des tâches domestiques perpétuant une telle domination.

Le travail de la femme est sans fin même s'il demeure invisible, non comptabilisé dans les statistiques nationales. Toutes choses qui rendent invisibles aussi leur contribution au développement. Combien d'heures les femmes passent à faire le travail domestique ? Au Burkina Faso, on ne le sait pas encore. D'ailleurs, que les femmes travaillent à de nombreux moments de la journée au sein des foyers, n'est pas considéré comme du travail. Les mères qui sont réduites aux travaux ménagers sont « sans profession » et désignées par « mère au foyer » ou « ménagère ». On remarque au passage que s'il y a des « mères au foyer », l'expression « père au foyer » n'existe pas.

Étant l'apanage des femmes, ce travail ménager a toutefois une valeur sociale et leur sert de cadre de référence. Des femmes s'expriment, s'affirment et se distinguent par leur savoir-faire en matière de cuisine et d'entretien de la maison. En témoignent les émissions « bien manger,

¹⁴ AAword/AFARD, « Gender, economic integration, governance and methods of contraceptives – Genre, intégration économique, gouvernance et méthodes contraceptives », Séries des livres AFARD n° 2002-3.

mieux vivre » ; les compétitions organisées en art culinaire, etc. Savoir préparer reste un enjeu de taille pour elles. Il est rare de trouver dans le milieu une femme qui ne sait pas cuisiner. Accorder une telle valeur sociale aux activités ménagères ne serait-ce pas une stratégie qui contribue à enfermer davantage les femmes dans ces travaux ? Sans compter un rôle économique non négligeable. Certes, il ne donne pas à la femme le droit à un salaire, mais il n'est pas pour autant sans valeur économique, ni si gratuit que cela, comme les uns et les autres ont tendance à le considérer. La préparation des repas évite au ménage l'achat des plats cuisinés vendus à un prix relativement élevé. Un repas préparé par la femme est de loin plus économique qu'un repas acheté tout fait par autrui, de surcroît dans un restaurant. Quel ménage burkinabè pourrait se permettre de faire manger toute la famille, tous les jours, au restaurant ?

Par ailleurs, la femme fabrique ou transforme elle-même certains produits de consommation qu'il serait nécessaire d'acheter autrement. Ce travail qu'elle effectue permet au ménage de faire quelques économies. Sans oublier tous les autres travaux et services qui sont assurés. De façon générale, la femme, par ses activités ménagères indispensables, contribue largement à la survie du ménage.

6. CONCLUSION

« La double journée » des femmes a encore des beaux jours devant elle, au Burkina Faso. Le tour d'horizon qui vient d'être fait, nous révèle que la trilogie femme/foyer/activités professionnelles est indissociable et comporte de nombreux enjeux et défis à relever.

La répartition des tâches domestiques entre conjoints n'a évolué que lentement et demeure très inégalitaire. En dépit du travail salarié, la femme, épouse et mère, reste la principale responsable des activités ménagères. Les hommes n'ont pas compensé sur le plan domestique l'investissement des femmes sur le marché du travail salarié.

Mais ce qui est surprenant ici, c'est que les réticences quant à l'implication masculine dans les tâches ménagères émanent aussi bien des hommes que des femmes, traduisant les rapports sociaux de genre qui prévalent. La société toute entière n'y est pas préparée. Et pourtant, en encourageant la scolarisation féminine et le travail salarié des femmes sans une révision du partage traditionnel des tâches domestiques, la société burkinabè voudrait-elle le beurre et l'argent du beurre ?

BIBLIOGRAPHIE

ASSOCIATION OF AFRICAN WOMEN FOR RESEARCH AND DEVELOPMENT (AAWORD)/ASSOCIATION DES FEMMES AFRICAINES POUR LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT (AFARD), *Gender, economic integration, governance and methods of Contraceptives/Genre, intégration économique, gouvernance et méthodes contraceptives*, Dakar, Séries des livres AFARD, 2002, 230 pp.

BAZZIL-VEIL, L., *Analyse de la situation de la femme en Afrique de l'Ouest et du Centre*, CEPRASS, Abidjan, UNICEF, Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, 2001, 211 pp.

BOURDIEU, P., *La domination masculine*, Paris, Le Seuil, coll. « Liber », 1998, 142 pp.

BOSERUP, E., *La femme face au développement économique*, Paris, PUF, 1983, 315 pp.

BLÖSS, T. (dir.), *La dialectique des rapports hommes-femmes*, Paris, PUF, 2001, 285 pp.

- EPHESIA, *La place des femmes : les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, Paris, La Découverte, 1995, 740 pp.
- FERRAND, M., *Féminin Masculin*, Paris, La Découverte, 2004, 122 pp.
- IMAM AYESHA, M. ; MAMA, A. et SOW, F., *Sexe, genre et société : engendrer les sciences sociales africaines*, Paris/Dakar, Karthala/CODESRIA, 2004, 461 pp.
- KERGOAT, D., *Les ouvrières*, Paris, Le Sycomore, 1982, 141 pp.
- KOUAME, A. (dir.), *Éducation et emploi des femmes à Abidjan*, Paris, L'Harmattan, coll. « Sociétés africaines et diaspora », 1999, 288 pp.
- LACHAUD, J.-P., *Les femmes et le marché du travail urbain en Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, 1997, 233 pp.
- LAUFER, J. ; MARRY, C. et MARUANI, M. (dir.), *Masculin – Féminin : question pour les sciences de l'homme*, Paris, PUF, coll. « Sciences sociales et société », 2001, 246 pp.
- LAUFER, J. ; MARRY, C. et MARUANI, M. (dir.), *Le travail du genre : les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe*, Paris, La Découverte/Mage, 2003, 362 pp.
- MARCOUX, R., « Le travail ou l'école : l'activité des enfants et les caractéristiques des ménages en milieu urbain au Mali », *Études et travaux du CERPOD*, n° 12, 1994, 199 pp.
- MARUANI, M. (dir.), *Femmes, genre et sociétés : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2005, 480 pp.
- MEILLASSOUX, C., *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, François Maspero, 1975, 251 pp.
- MICHEL, C., « Le féminisme et ses fantasmes », *Le Québécois libre*, Québec, 2003, n° 117, [Internet] : <<http://www.quebecoislibre.org/030118-14.htm>>.
- MONNIN, N., *On ne naît pas femme : on le devient. Simone de Beauvoir*, Paris, Éd. Pleins feux, 2005, 47 pp.
- RISS, M.-D., *Femmes africaines en milieu rural : les Sénégalaises du Sine Saloum*, Paris, L'Harmattan, 1989, 218 pp.
- SEGUIN, C. ; DESCARRIES, F. et CORBEIL, C., *Famille et emploi dans le contexte de la monoparentalité féminine*, Institut de recherches et d'études féministes (IREF) université du Québec à Montréal, 1996, 265 pp.
- TILLY, L. A. et SCOTT, J. W., *Les femmes, le travail et la famille*, Paris, Rivages, 1987, 268 pp. (1^{re} éd. 1978).
- TOURAINÉ, A., *Le monde des femmes*, Paris, Fayard, 2006, 245 pp.

Association Kebayina

L'association *Kebayina*, au Burkina Faso, regroupe 500 femmes de milieux sociaux et de secteurs professionnels très variés (santé, éducation, finances, administration...). Elles entendent contribuer à « enrayer les pratiques et les idées rétrogrades qui entravent l'épanouissement de la femme ». L'association fonctionne sur fonds propres, grâce aux cotisations de ses membres et propose des sensibilisations autour des problèmes d'éducation, de santé, de nutrition et de citoyenneté, à l'attention des mères au foyer, qui travaillent le plus souvent dans le secteur informel. Parmi ses projets d'activité, on peut citer la création d'un lieu de restauration à Ouagadougou, sain et à coût réduit, ou l'ouverture d'une mutuelle de santé et d'un dépôt pharmaceutique pour vendre des médicaments à un prix social. Pour ce dernier projet, elle collabore régulièrement avec une association de femmes en France, *Égalité*, qui se charge de collecter des médicaments.

Un exemple récent montre comment derrière un projet de développement peut se cacher une logique d'intérêt économique en complète contradiction avec le discours sur les droits des femmes à l'égalité. Tout part d'un projet « à vocation humanitaire » lancé en 1996, à grand renfort de subventions publiques locales, dans le cadre d'un projet de coopération décentralisée. Les deux villes partenaires sont Ouagadougou et La Gacilly, petite ville de Bretagne dont Yves Rocher est le maire depuis 1961, et où se trouve le siège social du groupe. C'est ainsi que La Gacilienne est créée en banlieue de Ouagadougou. L'entreprise embauche 133 ouvrières pour fabriquer des sachets de plastique et des rouleaux de tombola que le groupe distribue à ses clientes. Mais ce qui était présenté comme une entreprise en faveur de l'essor économique d'un des pays les plus pauvres du monde apparaît rapidement comme une source de profit basée sur l'exploitation de femmes d'un pays du Sud.

C'est ce que vont découvrir un groupe de femmes de la Coordination des groupes de femmes « Égalité » lors d'un voyage au Burkina Faso, en février 2004. Elles rencontrent les ouvrières de La Gacilienne, par l'intermédiaire d'une association, *Kebayina*, qui travaille à « la sensibilisation des femmes à l'éducation des enfants, à la santé et même à l'environnement politique »¹⁵. À leur retour, elles témoignent : « Nous pensions rencontrer une délégation et à notre grande surprise ce sont plus de 40 femmes qui sont venues à notre rencontre et qui, pendant plus de deux heures, ont exprimé avec force leur souffrance et leur désir de changement [...]. Elles nous ont parlé des brimades reçues pour bavardages, sourires, étirements, bâillements, ne pas bouger et travailler courbées sans lever la tête [...] de l'heure et demie d'allaitement qu'elles n'avaient pas [...] des petits revenus insuffisants pour nourrir leur entourage... »¹⁶, sous la pression de la chef d'atelier, une femme burkinabè, proche des cercles du pouvoir, qui ne cesse de les maltraiter et de les humilier. L'attitude de cette femme prouve, s'il en est besoin, qu'on ne peut isoler les rapports sociaux de sexe, entre hommes et femmes, des autres rapports qui régissent les sociétés, fondés sur la race, la religion, la culture, ou la classe, comme c'est le cas dans cet exemple.

¹⁵ Nacanabo-Topan, T., présidente de *Kebayina*, in *Elles font bouger l'Afrique*, op. cit., pp. 26-27.

¹⁶ *Égalité*, Journal de la Coordination des groupes de femmes *Égalité*, n° 42, novembre 2004. Cf. également Rollinde, M., « Face aux défis de la mondialisation, la lutte des femmes contre la pauvreté et pour la dignité. Exemples du Maroc et du Burkina Faso », in Boccella, N. et Billi, A. (édit.), *Développement, inégalités, pauvreté*, Karthala, Paris, juillet 2005, pp. 129-143, et Rollinde, M., « Femmes d'Afrique en lutte pour un développement social et humain durable » in AFARD, *Genre et politiques néolibérales*, actes du colloque international organisé par AFARD, en partenariat avec DAWN et FEMNET, Rabat, avril 2006, pp. 99-113.

Dès le mois d'août, les ouvrières apprennent leur licenciement et La Gacilienne, détenue à 95 % par le groupe Yves Rocher, est liquidé. Mais, c'est compter sans la détermination des ouvrières à exiger ce qui leur est dû. Elles organisent aussitôt une conférence de presse et demandent l'intervention de l'inspection du travail burkinabè. Elles exigent des indemnités de fin de contrat, le paiement des 4 mois de chômage technique non rémunéré ainsi que des dommages et intérêts pour les préjudices subis pendant toutes les années travaillées au service d'Yves Rocher.

C'est alors que va se développer une campagne de solidarité internationale en relation permanente avec celles qu'on appelle « Les Gaciliennes ». Égalité est rejointe par un réseau de syndicats, d'organisations comme ATTAC ou Survie et d'associations de femmes.

Cette stratégie s'avère payante puisqu'un accord va être signé le 19 janvier 2006 qui porte à 2 850 € (soit 1 866 960 FCFA, correspondant à soixante mois de salaire) les dommages et intérêts, cumulés au paiement des primes d'indemnité. Mais au-delà de l'aspect financier, essentiel dans leur cas, ces femmes ont démontré que : « il n'y a pas deux lois, l'une pour l'Afrique, l'autre pour la France : il n'y a qu'une façon de respecter les droits humains, elle est internationale, elle consiste à écouter, considérer les demandes et les situations et y répondre. Le respect de la dignité n'a pas de frontières »¹⁷.

¹⁷ Chantal, responsable de la mission d'Égalité au Burkina Faso, « Le respect de la dignité n'a pas de frontières », dossier « Solidarité avec les Gaciliennes », in *Égalité, Journal de la Coordination des groupes de femmes Égalité*, n° 45, novembre 2005, p. 6.

Association pour la promotion de la femme et l'environnement (APFSE)

Au Burkina Faso, l'Association pour la promotion de la femme et l'environnement (APFSE) a été créée en avril 1999. Aceitou Kagoné, choquée par la saleté de son quartier, a regroupé une vingtaine de femmes pour suppléer à la mairie qui n'alloue pas les moyens nécessaires à l'assainissement du quartier, tout en aidant ces femmes à acquérir des revenus. Au départ, elles ont collecté 15 000 FCFA auprès de particuliers pour se procurer des charrettes de ramassage d'ordures. Par la suite, elles ont obtenu un soutien de la Coopération belge et du Fonds d'initiative locale, leur permettant d'acheter une dizaine d'ânes et de charrettes, ainsi que des blouses et des masques. Elles passent dans les familles pour ramasser les ordures en échange d'une petite contribution et en profitent pour faire un travail de sensibilisation aux questions de propreté, les incitant, par exemple, à obliger les enfants à se laver les mains avant de passer à table.

Cette action a permis à la fois d'assainir les quartiers (faisant baisser le taux de mortalité lié au grand nombre de diarrhées infantiles) et de garantir une source de revenus non négligeables pour les femmes, même si une part des bénéfices est reversée à l'association, pour lui permettre de mettre en œuvre d'autres projets, en particulier dans le cadre du recyclage des déchets. Les résultats obtenus par l'APFSE lui ont permis d'obtenir l'aide d'une association canadienne pour assurer des cours d'alphabétisation et de sensibilisation à la santé, en insistant sur leurs droits et leurs devoirs en tant que citoyennes. Elle bénéficie également d'un crédit octroyé par le Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF), qui bénéficie de fonds publics et du soutien de grandes institutions internationales, gérés par la sous-région. Un crédit de 725 000 FCFA a ainsi été réparti entre 23 femmes de l'association, à un taux de 3 %¹⁸.

¹⁸ Cf. Rollinde, M., « Face aux défis de la mondialisation, la lutte des femmes contre la pauvreté et pour la dignité », *op. cit.*

→ CHANGEMENTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DANS LES ORGANISATIONS FÉMININES AU BURKINA FASO ET AU MAROC

CAS DE LA PRODUCTION DE BEURRE DE KARITÉ
ET DE L'HUILE D'ARGANIER

Aurélie DAMAMME

Équipe ERASME

Université Paris-VIII (France)

Membre associée au Centre de sociologie des pratiques et représentations politiques

adamamme@yahoo.fr

Magalie SAUSSEY

EHESS, Paris – UMR Innovation

Montpellier (France)

magaliesaussey@yahoo.fr

***Résumé :** Face à l'intérêt croissant des consommateurs occidentaux pour les produits « naturels », les intervenants du développement ont largement favorisé et soutenu la formation d'organisations féminines de production de beurre de karité, au Burkina Faso et d'huile d'argan, au Maroc. L'engagement des femmes dans ces actions collectives génératrices de revenus s'accompagne de changements socio-économiques à plusieurs niveaux (organisationnel, familial). Si ces activités permettent aux femmes d'être reconnues socialement dans leur rôle productif, elles n'entraînent pas nécessairement une amélioration notable du pouvoir économique de toutes les femmes membres de ces organisations. En effet, les nouveaux cadres réglementaires de ces collectifs peuvent aussi favoriser ou renforcer les hiérarchies sociales entre hommes et femmes.*

***Mots-clés :** changement social, organisations, genre, karité, arganier*

1. INTRODUCTION

Les organisations de développement ont connu une croissance exponentielle en Afrique au cours des années quatre-vingt-dix. En effet, les programmes de développement ont misé sur la capacité de la société civile à prendre en charge le développement, entérinant ainsi les orientations des institutions internationales prônant le désengagement de l'État.

Si les forums sociaux organisés dans plusieurs États africains témoignent d'une certaine vitalité des associations politiques, les préoccupations économiques occupent une place importante dans les activités des associations. L'investissement dans le champ économique peut constituer une manière de remettre en cause les structures du pouvoir nationales ou internationales mais cela n'est pas sans répercussion sur le travail des personnes impliquées et notamment des femmes pour lesquelles la « prise en charge » du développement vient s'ajouter aux nombreuses activités de production et de reproduction auxquelles elles continuent à s'adonner et qui demeurent non reconnues. Ainsi, depuis une vingtaine d'années en Afrique subsaharienne et au Maghreb, des actions collectives féminines se multiplient dans le but d'améliorer leurs revenus familiaux.

Dans cet article, nous mettrons en lumière les enjeux et défis que pose la formalisation d'organisations féminines à partir de l'étude de coopératives et groupements de production d'huile d'argan au Maroc et de beurre de karité au Burkina Faso. Nous analyserons les changements socio-économiques à plusieurs niveaux (organisationnel, familial) liés à l'engagement des femmes dans des actions collectives génératrices de revenus. Ces productions sont désormais destinées à un marché qui n'est plus uniquement national mais principalement mondial, notamment européen, nord-américain et japonais.

Nous nous appuyerons sur des enquêtes de terrain réalisées respectivement dans des coopératives de production d'huile d'argan dans le Sud du Maroc, entre 2002 et 2004, et des groupements de production de beurre de karité dans le Centre et l'Est du Burkina Faso, entre 2004 et 2006. Si pour le Maroc les activités génératrices de revenus autour de cette ressource végétale sont concentrées dans deux régions (Souss-Massa-Drâa et Marrakech Tensift-El Haouz), au Burkina Faso, le beurre de karité est valorisé dans presque toutes les régions sauf au nord, où l'arbre n'est pas présent.

2. L'HUILE D'ARGAN ET LE BEURRE DE KARITÉ : DES RESSOURCES LOCALES CONVOITÉES

La libéralisation et les politiques d'ajustement structurel imposées par les institutions de Bretton Woods au Maroc et au Burkina Faso, en incitant à la contraction des dépenses publiques et au retrait de l'État de nombreux services publics (notamment la santé et l'éducation), ont entraîné une accélération de la paupérisation des populations locales et un aggravement des inégalités structurelles entre les hommes et les femmes. Les femmes font face à l'augmentation de leurs responsabilités familiales et à des conditions de vie de plus en plus difficiles (migration masculine, veuvage) (Sow, 2004). Dans le but affiché de contrecarrer cette situation, des organismes d'aide bilatérale et multilatérale encouragent et soutiennent la formation de coopératives et de groupements de production féminins. Ces programmes de développement prônent l'inclusion de tous dans le marché mondial comme étant une condition indispensable pour lutter contre la pauvreté (Mestrum, 2003). L'adhésion des femmes à ces projets est donc présentée par les bailleurs de fonds comme une voie nécessaire pour leur permettre d'accéder aux marchés internationaux et par conséquent améliorer leurs revenus, ce qui leur permettrait d'obtenir autonomie et pouvoir au sein de leurs foyers.

Ainsi, depuis une dizaine d'années, on assiste à une demande croissante de produits « naturels » pour les grandes industries cosmétiques telles que L'Occitane, L'Oréal, Nature et Découvertes, etc. (Elias, Carney, 2004). Parmi les nouveaux produits « haut de gamme » proposés aux consommateurs occidentaux, l'huile d'argan et le beurre de karité sont très

convoités pour leurs qualités physico-chimiques et souvent associés dans la composition des crèmes de soin, des shampoings, etc. Ces deux matières grasses sont également utilisées dans l'industrie agro-alimentaire mais pour des usages différents puisque l'huile d'argan est prisée en tant qu'huile de table (elle figure à ce titre comme l'une des plus chères sur le marché mondial), alors que le beurre de karité est intégré comme ingrédient « bon marché » pour la margarine ou comme substitut au beurre de cacao. C'est pourquoi, devant l'intérêt croissant pour ces deux ressources végétales, les organismes d'aide bilatérale et multilatérale interviennent de plus en plus pour faciliter la commercialisation internationale des produits de l'arganier et du karité. Leurs objectifs sont de permettre aux femmes de condition économique défavorisée de pouvoir faire face à leurs contraintes économiques et par conséquent d'améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs familles.

L'arganier (*Argania spinosa*) et le karité (*Vitellaria paradoxa* C.F. Gaertn), tous deux appartenant à la même famille des Sapotacées, sont des espèces endémiques, respectivement, du Maroc et du Burkina Faso. Ce sont des arbres symboliques inscrits dans le quotidien et dans l'histoire des populations locales. L'huile ou le beurre accompagnent les étapes importantes de la vie sociale : au moment des naissances on masse les nouveaux-nés avec du beurre, les femmes consomment en grande quantité de l'huile avant leur mariage pour avoir de la force, le beurre cicatrise les plaies de l'initiation. D'une manière générale, l'huile d'argan et le beurre de karité sont aussi beaucoup utilisés dans l'alimentation locale, comme par exemple dans certains plats typiques burkinabè où le beurre est très apprécié (haricot, sauce, friture des beignets, etc.). Ces matières grasses ont par ailleurs d'importantes utilisations cosmétiques (soins du corps) et pharmacologiques (brûlures, fractures, etc.). Enfin, bien que cette pratique soit de moins en moins répandue, elles peuvent être une source d'énergie lumineuse dans les foyers. Plus généralement, ces différentes utilisations de l'huile d'argan et du beurre de karité sont fortement liées aux activités féminines dans l'espace domestique.

La fabrication de l'huile d'argan, comme celle du beurre de karité, est associée à une pratique féminine ancienne qui requiert une maîtrise et un savoir-faire spécifiques. L'analyse des procédés d'extraction de la matière grasse révèle peu de différences techniques entre ces deux types de produits artisanaux. L'ensemble de ces opérations techniques est un processus long qui peut s'étaler sur plusieurs jours. La transformation de l'huile d'argan ou du beurre de karité peut s'effectuer individuellement ou collectivement au sein des espaces domestiques suivant les quantités souhaitées et la destination du produit final (autoconsommation ou vente de proximité). Ainsi, l'extraction de la matière grasse est le résultat d'un travail collectif où les femmes s'entraident pour les étapes les plus difficiles, notamment lors du concassage des amandons ou pour le barattage de la pâte brune de karité.

Depuis quelques années, de nouvelles formes de travail en groupe pour la production d'huile d'argan ou de beurre de karité ont émergé. Leur structuration varie selon les moyens financiers et technologiques qui ont été mis à leur disposition par les bailleurs de fonds. Deux principaux types d'organisations collectives existent : les groupements/coopératives dans lesquels les femmes transforment leur matière première avec un équipement réduit. Cette situation est liée à des difficultés technologiques (notamment en ce qui concerne les presses à karité ou les baratteuses qui sont peu adaptées au travail des femmes (Compaoré, 2000) mais aussi en raison de leur prix très élevé, souvent peu subventionné par les bailleurs de fonds ou l'État, ainsi que des pièces de rechange coûteuses, généralement disponibles à l'étranger ; les groupements/coopératives semi-mécanisés dans lesquels une ou plusieurs opérations

techniques sont réalisées à l'aide de machines, par exemple des presses et des dépulpeuses, uniquement pour les fruits de l'arganier.

À travers ces différentes formes d'organisations collectives, les femmes nouent des relations avec les institutions de développement susceptibles de leur apporter reconnaissance sociale et soutien économique. L'institutionnalisation de ces activités féminines s'accompagne de changements sociaux et économiques à différents niveaux que nous allons maintenant analyser.

3. LES ORGANISATIONS FÉMININES : LIEUX DE RECOMPOSITION SOCIALE

Les coopératives et groupements ont comme point commun d'être des espaces non mixtes ce qui revêt une grande importance pour les femmes (Drainville, 2001). Cette caractéristique facilite l'accès des femmes à un espace dans lequel elles peuvent plus aisément maîtriser les modalités de leur organisation. En effet, de nombreuses expériences d'organisations économiques mixtes ont montré que les femmes étaient toujours reléguées à un rôle de subalterne, les postes de décision et de pouvoir étant attribués aux hommes (Lachenmann, 1998 ; Bisilliat, 2001). Lorsque les membres masculins de la famille ou du groupe sont absents, les femmes, en s'organisant, se sentent plus légitimes pour occuper un espace jusqu'alors difficile à investir (Rollinde, 2004).

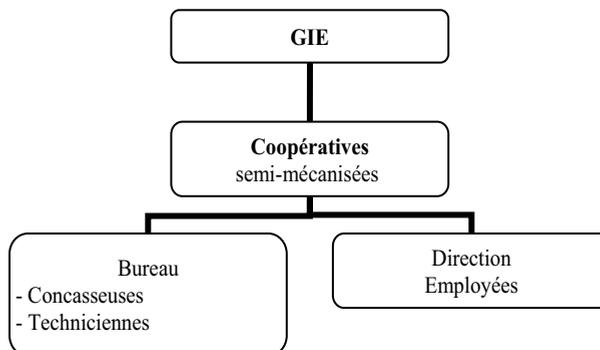
Au Maroc, les coopératives ont été initiées par des acteurs de développement nationaux ou internationaux. La première coopérative féminine a vu le jour en 1994 à l'initiative de l'agence de coopération technique allemande (GTZ) alors que fonctionnait déjà depuis plusieurs années une usine de production d'huile d'argan basée à Casablanca.

Au Burkina Faso, le premier projet « femmes et karité » a été réalisé en 1987, par la SNV (Service néerlandais des volontaires), à Koudougou, il fait suite à un ensemble d'études réalisées sur la situation des femmes dans les pays du Sud, dans le cadre de la décennie des femmes, des Nations unies. La valorisation locale du karité et de ses produits a néanmoins fait l'objet d'un intérêt considérable depuis la période coloniale.

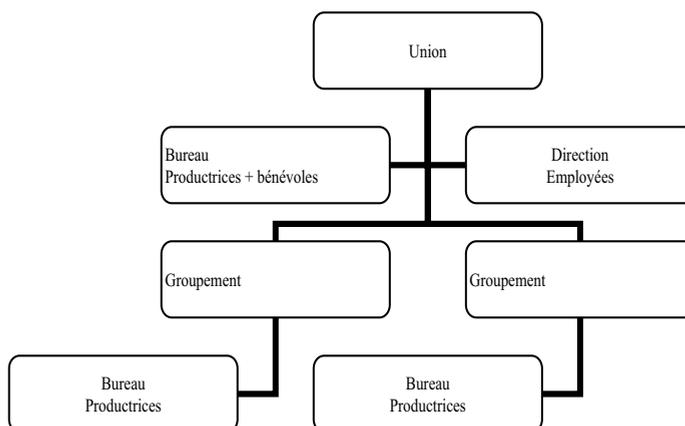
Les organisations marocaines et burkinabè sont théoriquement constituées sur le principe d'une adhésion libre et volontaire de l'individu, bien que les réseaux sociaux et plus particulièrement les liens familiaux jouent un rôle important dans le recrutement des femmes. Au Maroc, les coopératives regroupent des femmes d'un même village ou bourg, d'âge et de statut matrimonial différents, dont les liens de proximité peuvent être plus ou moins forts. Plus précisément, au Burkina Faso, ce sont généralement les femmes d'un même lignage qui forment la majorité des membres. Toutefois, de nouveaux réseaux de solidarité en dehors des liens de parenté peuvent se tisser : les épouses, coépouses, filles, tantes, nièces travaillent avec des femmes que la « tradition » n'aurait pas amenées à se regrouper. Les femmes engagées dans les organisations de production ne forment donc pas un groupe homogène, ce dernier est traversé par des différences liées au statut social, matrimonial, à l'origine culturelle et géographique et au niveau d'instruction.

De plus, l'adhésion des femmes aux organisations a formalisé et structuré ces collectifs sur la base de nouvelles règles et modalités. Les tableaux ci-dessous en précisent l'organigramme :

Organigramme des coopératives marocaines étudiées



Organigramme des groupements burkinabè étudiés



Au Burkina Faso, les intervenants de développement expliquent en effet aux femmes que leur groupement « d'origine » devra désormais être dirigé par un « bureau » comprenant notamment une présidente, une secrétaire, une trésorière, et souvent une chargée de la communication. Les représentants officiels d'un groupement sont normalement nommés sur un principe électif, ils doivent donc être choisis pour leurs qualités personnelles, leurs compétences et leur personnalité. Or, les postes clés (présidente et trésorière) du bureau d'un groupement restent aux mains des aînées et de femmes proches d'hommes occupant des positions importantes dans le quartier ou dans le village. Celui de présidente d'union de groupements est généralement détenu par des femmes d'un niveau scolaire élevé ayant exercé un métier prestigieux (cadre, fonctionnaire, élue politique, etc.)¹. La nouvelle bureaucratisation dans les collectifs rend ainsi possible la valorisation de compétences pour certaines femmes que ni le statut social, ni parfois la personnalité, n'auraient amenées à occuper un poste de décision ou de représentation collective. C'est notamment le cas pour le

¹ Certaines femmes continuent à exercer leur métier malgré leur engagement dans ces organisations.

poste de secrétaire qui met en avant des femmes souvent jeunes et alphabétisées jusque-là exclues, par leur âge et leur statut, de toute position de pouvoir.

Au Maroc, la configuration des instances de décision dans les coopératives semi-mécanisées est marquée par la double présence d'un bureau et d'une direction. Cette situation complexe rend parfois difficile la gestion quotidienne des organisations, dans la mesure où la direction occupe généralement une place prépondérante, reléguant parfois le bureau à un rôle de légitimation, ceci pour se conformer aux exigences juridiques. Contrairement aux règles et normes sociales prescrites pour le poste de présidente dans les autres coopératives, les femmes à la tête des coopératives semi-mécanisées (bureau et direction) peuvent être jeunes et célibataires, à condition d'avoir un niveau scolaire supérieur à celui de leurs aînées.

La structuration de ces groupements et coopératives a tendance d'ores et déjà à faire émerger ou à consolider des hiérarchies entre les femmes. Ainsi, dans les coopératives semi-mécanisées du Maroc, les femmes chargées du concassage des fruits sont payées à la quantité d'amandons obtenus, tandis que les techniciennes et la directrice sont payées à la journée ou au mois. Or, le principe de participation au bureau de la coopérative (assumée en théorie autant par les concasseuses que les techniciennes) ne suscite pas les mêmes contraintes pour toutes. En effet, les techniciennes peuvent prendre en charge la gestion bureaucratique sur leur temps de travail payé alors que les concasseuses doivent assumer cette gestion sur leur propre temps, c'est-à-dire gratuitement pour la coopérative. Bien que représentant la quasi-totalité des membres de la coopérative, les concasseuses ont ainsi beaucoup plus de difficultés à assumer un rôle pourtant décisif en termes de pouvoir dans ces collectifs.

Par ailleurs, ces organisations conduisent les responsables à transgresser les normes de genre. Ainsi, les *leaders* possèdent souvent un fort charisme et un dynamisme exemplaire, ces qualités sont peu valorisées pour les femmes par la société burkinabè comme par la société marocaine, si bien que peu d'entre elles prétendent à ces fonctions. Pour asseoir leur autorité, les *leaders* ont tendance à incarner une image de « protectrice » et, investies de ce rôle, elles oseront alors s'adresser aux hommes pour les convaincre de l'adhésion de leurs épouses aux organisations (Saussey, 2006). De plus, leurs nombreux voyages dans des conférences nationales et internationales les rapprochent des responsables des lieux du pouvoir, les rendant ainsi suspectes de vouloir prendre la place des hommes puisqu'elles en reviennent investies d'un pouvoir qui leur échappait auparavant – la parole publique faisant partie du système de valeurs masculin. De cette manière, les femmes *leaders* infléchissent les relations de genre en accédant à davantage d'autonomie et de pouvoir, et en acquérant plus de marge de manœuvre dans leurs actions et dans leurs choix, tant dans la sphère publique que dans la sphère privée. Cette situation contraste fortement avec celle des autres membres des organisations qui ne disposent pas de ces mêmes libertés.

Cependant, par leur organisation dans l'espace public, les actions des femmes gagnent en visibilité et en reconnaissance mais l'augmentation de leurs revenus ne remet pas en cause l'ordre social du genre.

4. QUELLE RECONNAISSANCE DU TRAVAIL FÉMININ ?

Les femmes marocaines comme les femmes burkinabè sont mobilisées dans ces actions collectives dans le but de sécuriser ou d'améliorer leurs revenus. Néanmoins, elles doivent faire face aux multiples contraintes qu'impose l'insertion de ces productions dans des circuits longs de commercialisation. Cette configuration se révèle souvent pénalisante pour les

productrices qui sont dépendantes des commandes extérieures. Celles qui produisent le beurre de karité subissent à la fois des difficultés d'approvisionnement et des hausses de prix liées au nombre important d'hommes commerçants d'amandes de karité à destination des industries agro-alimentaires européennes (Saussey, Moity-Maizi, Muchnik, 2006). Quant à celles qui fabriquent l'huile d'argan, elles doivent faire face à la concurrence de l'huile fournie par les industriels marocains, ce qui fait peser sur ces organisations une pression supplémentaire sur les coûts de production.

L'examen de ces organisations met à jour des écarts significatifs dans les revenus générés. Ainsi, les coopératives semi-mécanisées ont la spécificité de procurer un revenu relativement régulier tout au long de l'année, à la différence des autres coopératives marocaines ou des groupements burkinabè qui rémunèrent les femmes en fonction des commandes.

Ces coopératives de production d'huile d'argan offrent aux concasseuses des rémunérations généralement au moins égales à celles couramment pratiquées en milieu rural (le salaire d'une ouvrière agricole saisonnière étant utilisé comme référence), le kilogramme d'amandons concassés étant rétribué entre 25 et 35 dirhams selon les coopératives. Les techniciennes reçoivent quant à elles tout au long de l'année entre 500 et 700 dirhams par mois, soit entre 44 € et 61,6 €, et les directrices entre 1500 et 1700 dirhams (soit entre 132 € et 149,8 €). Les femmes des groupements de production de beurre de karité sont rémunérées soit au sac d'amandes transformées (750 FCFA/ tine (20 kg), soit 1,15 €) soit au volume de beurre produit (500 FCFA/kg soit 0,75 €)². Enfin, étant donné les objectifs fixés par les projets, c'est-à-dire permettre à un maximum de femmes de bénéficier d'une activité génératrice de revenus, les groupements sont souvent contraints de faire tourner des équipes de productrices ou alors de diviser une commande entre plusieurs groupements (la répartition étant ordonnée par l'Union, de fortes inégalités entre les groupements urbains équipés et les groupements ruraux en découlent). Les revenus varient très fortement en fonction des commandes, les groupements urbains les mieux équipés permettent généralement aux femmes de travailler sur des périodes assez longues³ pour une rémunération comprise entre 1 500 FCFA (2,30 €) et 15 000 FCFA (23 €) par mois.

Certaines femmes, souvent les plus jeunes et les plus diplômées, encore célibataires, ont un accès nouveau à la sphère marchande, notamment lors de la vente des produits de la coopérative aux touristes. Ces pratiques transgressent les normes de genre selon lesquelles le fait qu'une femme vende ou achète est perçu comme une atteinte à sa dignité (Maher, 1981) alors qu'au contraire, au Burkina Faso comme dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, une grande partie du commerce est effectuée par les femmes (Humarau, 1997). Elles traduisent bien les dynamiques de changements qui se dessinent aujourd'hui dans ces pays. Ces transformations mettent à jour également la nécessité grandissante des populations locales d'obtenir des ressources monétaires au point de tolérer ces pratiques jusque-là largement stigmatisées (Guétat-Bernard, 2006).

L'engagement des femmes dans ces coopératives ou groupements s'accompagne d'un nécessaire ajustement des temporalités. Les femmes restent donc soumises à des contraintes spécifiques du fait de leurs rôles multiples qui affectent, entre autres, leur disponibilité et leur mobilité. Ainsi, pour se libérer d'une partie du travail domestique et de la garde de jeunes

² Le prix du beurre payé aux productrices varie suivant les clients. Nous avançons ici une moyenne.

³ Étant donné qu'il s'agit d'une activité saisonnière et malgré des volumes de production plus importants dans les groupements, les femmes ne produisent que rarement tout au long de l'année.

enfants, la majorité des femmes font appel à leurs filles (Nouaim, 2005) ou à une jeune fille issue d'un parent éloigné (Lecarme, 2000). Cette situation réduit entre autres les possibilités d'accès à l'école – déjà très limitées – pour ces jeunes filles qui doivent supporter des charges de travail domestique encore plus lourdes.

Par ailleurs, si les organisations sont dotées de règles sanctionnant les absences ou les retards, dans la pratique, les absences liées aux contraintes spécifiques des femmes ou aux événements familiaux (mariage, baptême, etc.) sont très largement tolérées. Ainsi, les groupements constituent, malgré ces règles exogènes, des espaces au sein desquels les femmes peuvent disposer d'une certaine souplesse dans leurs multiples activités et par conséquent, leur permettent de continuer à assumer leur rôle et leurs obligations sociales.

À travers les projets à destination des femmes, les institutions de développement véhiculent des injonctions normatives qui ont des effets paradoxaux. Elles prônent l'émancipation féminine par une amélioration des revenus qui peut effectivement participer à une meilleure estime d'elles mêmes et de leurs compétences techniques mais aussi s'avérer être une source de tension dans le ménage. La charge de travail supplémentaire et le surcroît de responsabilités pour les femmes ne suscitent pas nécessairement un transfert de pouvoir ou un partage des tâches au niveau domestique (Marques-Pereira et Raes, 2003). En effet, au sein des concessions familiales burkinabè, comme dans beaucoup d'autres pays d'Afrique (Le Cour Grandmaison, 1979), les revenus des hommes et des femmes sont séparés, il n'existe donc pas un budget familial commun. Ainsi, en plus du travail domestique (soin aux enfants, préparation des repas, approvisionnement en eau, en bois de chauffe, ces deux dernières tâches étant bien souvent source de dépenses monétaires, surtout en zone urbaine), les épouses sont responsables de la production et/ou de l'achat des condiments pour la cuisine. De leur côté, les époux sont chargés d'apporter les rations quotidiennes en céréales (mil, sorgho, maïs) et de couvrir les dépenses liées aux taxes, aux médicaments, à la scolarité et aux frais de funérailles. Néanmoins, en pratique, ce sont les femmes qui payent une part importante de ces dépenses (scolarité, frais médicaux, habillement) et l'augmentation de leurs revenus ne fait qu'accentuer cette situation, ces dernières participant alors davantage aux frais de la famille sans bénéficier de plus de marge de manœuvre.

5. CONCLUSION

L'engagement des femmes dans les coopératives et groupements permet de sortir de l'invisibilité leur activité de production et d'être reconnue socialement dans leur rôle productif. Leurs pratiques organisationnelles provoquent également des transformations dans les rapports sociaux, entre les femmes et aussi dans les relations de genre de manière différenciée toutefois selon le statut des femmes engagées, les *leaders* tirant davantage profit de cette nouvelle situation que les autres femmes membres. La volonté de changement social de la part des membres des organisations n'existe pas *a priori*, elle est liée à un contexte d'opportunités dans lequel les rapports sociaux sont remis en perspective. Les membres des coopératives peuvent ainsi ne pas produire de discours de changement tout en faisant la démonstration par leurs pratiques de transgression de règles et d'occupation de nouveaux espaces. Mais les changements qui se dessinent ne seront durables que si les femmes peuvent développer leurs capacités et leurs ressources. Un changement des règles et des normes sociales liées au genre est nécessaire à l'échelle nationale mais aussi internationale.

BIBLIOGRAPHIE

BISILLIAT, J., « La participation des femmes aux coopératives mixtes : temps et idéologies », in Bisilliat, J. et Verschuur, C., « Genre et économie : un premier éclairage », *Cahiers genre et développement*, n° 2, Paris, L'Harmattan, 2001, pp. 121-124.

COMPAORE, N., *Femmes, développement et transfert de technologies. Le cas des presses à karité au Burkina Faso*, thèse, université de Montréal, 2000.

DAMAMME, A., *Le genre à l'épreuve du développement au Maroc*, thèse, université d'Orléans, 2005.

DRAINVILLE, I., *La contribution du modèle coopératif au développement axé sur le genre : le cas des coopératives féminines d'extraction et de commercialisation d'huile d'arganier au Maroc*, mémoire de maîtrise, université de Sherbrooke, 2001, 150 pp.

ELIAS, M. et CARNEY, J., « La filière féminine du karité : productrices burkinabè, "éco-consommatrices" occidentales et commerce équitable », *Cahiers de géographie du Québec*, 2004, vol. XLVIII, n° 133, pp. 71-88.

GUETAT-BERNARD, H., « Temps et espaces de travail : des assignations et des bousculements des places des hommes et des femmes, chez les Bamiléké du Cameroun », in Granié, A.-M. et Guétat-Bernard, H., *Empreintes et inventivités des femmes*, Toulouse, Paris, PUM/IRD, 2006, pp. 143-167.

HUMARAU, B., « Grand commerce féminin, hiérarchies et solidarité en Afrique de l'Ouest », *Politique africaine*, n° 67, Paris, Karthala, 1997, pp. 89-102.

LACHENMANN, G., « ONG : force sociale dans les transformations en cours et relations de genre », in Deler, J.-P., Faure, Y. A. et al. (dir.), *ONG et développement*, Paris, Karthala, 1998, pp. 107-114.

LECARME, M., « Territoires du féminin, territoires du masculin », in Bisilliat J. (dir.), *Relations de genre et développement*, Paris, ORSTOM, 1992, pp. 295-326.

LECOUR GRANDMAISON, C. « Contrats économiques entre époux dans l'Ouest africain », *L'Homme*, 1979, n° 19, (3-4), pp. 159-170.

MAHER, V., *Women and Property in Morocco: Their Changing Relation and the Process of Social Stratification in the Middle Atlas*, London, Cambridge University Press, 1974.

MAHER, V., « Work, Consumption and Authority with the Household », in Young K., Wolkowitz C., and McCullagh, R. (eds.), *Of Marriage and the Market: Women's Subordination in International Perspective*, London, CSE Books, 1981, pp. 69-87.

MARQUES-PEREIRA, B., et Raes, F., « Genre, femmes et développement », in Nahavandi, F. (dir.), *Repenser le développement et la coopération internationale*, Paris, Karthala, 2003, pp. 141-160.

MESTRUM, F., « De l'utilité des femmes pauvres dans le nouvel ordre mondial », in Bisilliat, J., *Regards de femmes sur la globalisation*, Paris, Karthala, 2003, pp. 35-73.

NOUAIM, R., *L'arganier au Maroc*, Paris, L'Harmattan, 2005.

ROLLINDE, M., « Face aux violences et à l'absence, les collectifs de famille dans les pays du Maghreb », in Veauvy, C. ; Rollinde, M. et Azzoug, M. (dir.), *Les femmes entre violences et stratégies de liberté*, Paris, Éd. Bouchène, 2004, pp. 361-370.

SUSSEY, M., « Les associations féminines de productrices de beurre de karité au Burkina Faso : enjeux de développement durable », colloque international « Cooperating in a Global Economy: challenges to be faced, lessons to be learned », Toronto, CASC, York University, 2006, [Internet] : <http://www.coopresearch.coop/Conference_2006/Papers_2006.htm>.

SAUSSEY, M. ; MOITY-MAIZI, P. et MUCHNIK, J., « La production de beurre de karité au Burkina Faso : une économie féminine enchâssée », in *Actes du colloque international Alter*, Syal, Baeza, 2006, 32 pp.

SOW, F., « L'analyse de genre et les sciences sociales en Afrique », in Imam, A. M. ; Mama, A. et Sow, F. (dir.), *Sexe, genre et société. Engendrer les sciences sociales africaines*, Dakar/Paris, CODESRIA/Karthala, 2004, pp. 45-72.

Coopérative de beurre de karité UGPPK

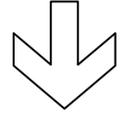
Cette coopérative a été créée en 2001, à Léo, petite bourgade à environ 2 h 30 au sud de Ouagadougou. Les groupements villageois immergés en milieu rural autour de Léo, regroupent plus de 1 200 femmes productrices de beurre de karité suivant la méthode traditionnelle du barattage ; ainsi, la valorisation de cette richesse naturelle, « l'or blanc des femmes », est maintenue dans les villages. Ces femmes sont donc parties d'une activité traditionnelle qui se transmet de mère en fille. Il n'y a pas si longtemps, chaque femme fabriquait sa « boulette » pour sa consommation personnelle, pour la peau, les cheveux, la pharmacopée et la cuisine, en don lors des mariages. Elles en vendaient à bas prix, également, sur le marché local, mais elles ont compris l'intérêt qu'elles auraient à se regrouper. L'objectif, inscrit dans ses statuts, est de « contribuer à l'amélioration des revenus des femmes en milieu rural à travers le positionnement du beurre de karité sur des segments plus rémunérateurs » (commerce équitable) pour « éviter aux collectrices de se faire piller par des commerçants véreux qui leur rachètent leurs produits à bas prix pour les revendre à des firmes industrielles avec de grandes marges bénéficiaires » ; Aujourd'hui, la coopérative obtient les commandes, les répartit entre ses membres, collecte, traite et conditionne le beurre puis l'expédie par conteneur. Si, au début de l'expérience, elles ont eu besoin du soutien de Tech Dev, association de solidarité internationale, pour s'organiser et trouver des débouchés à l'extérieur pour vendre leur produit, aujourd'hui ce sont elles qui fixent leur plan d'action, analysent leurs résultats et décident de la répartition des commandes.

Chacun des 67 Groupements féminins (GF) élit deux représentantes qui siègent à l'assemblée générale. Elle a lieu une fois par an pour faire le bilan de la campagne, répartir les commandes entre les groupements et voter les grandes décisions. Le bureau exécutif, élu démocratiquement, se réunit mensuellement pour assurer la gestion courante (interface client, redistribution des revenus) et mettre en place les décisions de l'assemblée générale. Enfin un comité de suivi et de contrôle veille au bon fonctionnement des institutions précédentes. L'expérience réussie et la hausse régulière de leurs revenus a, ainsi, permis aux responsables d'acquérir une véritable compétence professionnelles alors que la plupart d'entre elles, y compris la présidente, ont dû abandonner leurs études très tôt et sont analphabètes. C'est donc sur le terrain qu'elles ont acquis leur expérience, même si l'âge leur procure un certain ascendant sur les plus jeunes.

Quant aux autres membres de la coopérative, elles apprennent à prendre la parole au sein des assemblées générales et acquièrent une véritable autonomie financière face à leurs maris, au point que plusieurs d'entre elles reconnaissent, un peu gênées, qu'elles gagnent davantage que ces derniers. Cette situation modifie les rapports au sein du couple : « Avant on attendait ; maintenant on agit, on parle devant les hommes, on échange avec nos maris et on inscrit nos filles à l'école » (Aïcha Bassaye, secrétaire du groupement BARRA)⁴. Alors même si nombre d'entre elles vivent encore le régime de la polygamie, même si elles ont été mariées à peine pubères et ont dû interrompre leurs études très tôt avec l'arrivée d'un premier enfant, elles ont conscience que leur travail permettra à leurs enfants, et à leurs filles en particulier, d'aller au bout de leurs études et d'être à même de décider de leur vie.

C'est dès aujourd'hui que les effets de leur travail se font sentir, comme l'annonce leur présidente : « L'assemblée générale a décidé cette année de scolariser des orphelins du sida, de poursuivre l'alphabétisation des membres (90 % des femmes sont analphabètes) et de construire une clôture autour des bâtiments de l'Union ».

⁴ « Karité bien ordonné commence par soi-même », *La Vie*, 18-24 janvier 2008, pp. 34-36.



SECONDE PARTIE

**DANS L'ESPACE
POLITIQUE**

➔ LES FEMMES MAROCAINES AU PARLEMENT

LA LISTE NATIONALE RESERVÉE AUX FEMMES : RECONNAISSANCE RÉELLE D'UNE DISCRIMINATION POSITIVE OU COMPROMIS FRAGILE ?

Houria ALAMI MCHICHI

Politologue

AFARD¹Maroc

hourialami@yahoo.fr

***Résumé :** Au Maroc, en 2002, le principe d'une « liste nationale », accordant de manière consensuelle aux femmes trente sièges à la Chambre des représentants, a été adopté. C'est en fonction de cette nouvelle modalité que le nombre de femmes élues en 2002 et en 2007 à la première chambre du Parlement va connaître une réelle augmentation augurant ainsi une visibilité nouvelle susceptible de transformer les critères de la légitimité représentative.*

Élues sur la base d'une liste nationale, c'est-à-dire recrutées hors normes, sur la base d'une fiction juridique, les femmes peuvent-elles réellement prétendre à quelque légitimité au Parlement ? Telle est la question centrale posée.

Les usages sociaux de la liste nationale sont révélateurs des résistances et des négociations, implicites ou explicites, concernant les modifications des rôles des hommes et des femmes induits par la présence de ces dernières au Parlement. Ils révèlent aussi la nature en profondeur du changement social en cours. Parallèlement, la promulgation d'un Code de la famille novateur en 2004 a fait tomber des pans entiers de la séparation sphère privée/sphère publique. Elle a ouvert des perspectives nouvelles susceptibles de permettre aux femmes de se sentir plus « citoyennes » et plus légitimes dans le champ politique. De même, les hommes, au fur et à mesure qu'ils intériorisent l'idée qu'ils ne sont plus juridiquement supérieurs à leurs compagnes, pourraient être entraînés à accepter moins difficilement un rééquilibrage des statuts dans un sens moins inégalitaire.

***Mots-clés :** égalité hommes-femmes, Maroc, participation politique, liste nationale, discrimination positive, élections, légitimité, négociations, résistances, changement social*

¹ Association des femmes d'Afrique pour la recherche et le développement.

1. INTRODUCTION

La recherche scientifique a abordé tardivement la relation *genre et politique*. Pendant longtemps, les analyses menées sous l'angle de la participation privilégiaient le numérique et prenaient peu en considération les rapports sociaux hommes-femmes dans le champ politique. Les écarts étaient décryptés et interprétés comme discriminatoires à l'égard des femmes. Au Maroc, comme ailleurs, ces orientations dominent. L'accent est mis sur l'égalité juridique telle qu'elle est énoncée dans la loi. Les explications des discriminations se concentrent sur le poids des valeurs patriarcales traditionnelles. S'ensuit un raisonnement fondé sur l'inévitable disparition de ces représentations à la faveur de l'offensive de la modernité et des progrès de la démocratie. Dans cette optique, les seules actions imaginées sont d'accompagner le mouvement de l'histoire en aidant les citoyens à « prendre conscience de l'iniquité de la situation ».

Bien qu'aujourd'hui l'approche genre ait été appropriée comme outil d'analyse, ces interprétations continuent à être privilégiées, sans doute non seulement parce que la question relative à l'inclusion-marginalisation des femmes dans le champ politique n'est pas encore considérée comme une priorité, mais aussi parce que la prise en compte de la transversalité des rapports sociaux dans l'analyse du politique est insuffisamment explorée. De ce point de vue, un effort important reste à faire pour mieux cerner les différences d'accès au champ politique.

Malgré ces limites, le caractère formel du droit commence à être interrogé et la définition du politique est interpellée. Cet approfondissement de la réflexion a permis d'établir combien les contraintes imposées aux femmes par la gestion de la sphère privée et familiale pèsent sur leurs engagements politiques. À un niveau concret, les multiples actions engagées par les organisations non gouvernementales féminines et de droit de la personne ont favorisé l'adoption de réformes politiques et juridiques qui ont dessiné les contours de nouvelles perspectives dans les relations de genre. Le principe d'une « liste nationale » accordant de manière consensuelle aux femmes trente sièges à la Chambre des représentants a été adopté.

C'est en fonction de cette nouvelle modalité que le nombre de femmes élues, en 2002 et en 2007, à la première chambre du Parlement, va connaître une réelle augmentation augurant ainsi une visibilité nouvelle susceptible de transformer les critères de la légitimité représentative, et entraînant des repositionnements des hommes et des femmes au sein de l'enceinte parlementaire.

Il reste à savoir comment un quota qui n'a pas été accepté dans sa plénitude peut entraîner des changements réels dans les représentations et dans les comportements des hommes et des femmes

2. FEMMES, MODERNITÉ ET POLITIQUE AU MAROC

Historiquement, aussi bien dans le monde occidental que dans le monde arabe, le politique (*as-siyassa*) s'est construit en excluant les femmes. Au Maroc, la recherche a tendance à ignorer la dimension spécifique du politique et à se concentrer sur la définition moderne du terme. Il est vrai que, bien avant l'indépendance, le champ politique marocain a commencé à subir des recompositions qui ont abouti à l'effacement progressif d'un grand nombre de structures du pouvoir traditionnel. Ces transformations ont mis sur le devant de la scène les institutions modernes comme l'État, les partis politiques, les syndicats ou le Parlement. Dans

cette perspective, c'est la définition moderne de l'égalité politique hommes-femmes qui travaille la société marocaine et impose ses règles. Pour autant, elle ne fait pas disparaître les valeurs anciennes. En effet, dans le contexte marocain, la modernité exerce son influence en interaction avec une idéologie politique se réclamant du religieux et produisant des ramifications particulièrement difficiles à cerner. Des éléments de réponse à cet aspect de la pensée politique au Maroc peuvent être trouvés dans la lecture des discours des islamistes. Ils révèlent globalement que la majorité des islamistes marocains² considère que les femmes peuvent participer au champ politique, la seule restriction à leurs yeux étant celle qui exige que les femmes remplissent d'abord leur mission première d'éducation et de soin des enfants³. Cette limite relative à la complémentarité des rôles reste donc une conviction fortement enracinée dans les conceptions qui, loin d'être exclusivement issues de la religion, sont partagées par toutes les sociétés fondées sur le système patriarcal. Au Maroc, elles innervent l'ensemble de la société, indépendamment de l'appartenance politique. La modernité elle-même véhicule également ces conceptions. Mais dans la mesure où elle est fondée sur la critique, elle permet toutes les mutations. Or, l'intérêt de la pensée politique dominante des islamistes au Maroc est qu'ils ne renient pas la modernité à l'œuvre. Au contraire, ils incluent leurs orientations dans la modernité qu'ils cherchent « simplement à adapter ». La conséquence de ces options en est que, dès lors que la modernité n'est pas rejetée, la complémentarité des rôles s'expose au combat social et politique entrepris par les féministes et par l'ensemble des démocrates convaincus-es, femmes et hommes.

C'est dans ce contexte que le processus de démocratisation, engagé à partir du début des années quatre-vingt-dix, a obligé l'État à de nombreuses réformes politiques modernes concernant l'égalité hommes-femmes, revendiquée par les associations modernistes de femmes. L'adoption de la liste nationale en 2002 s'inscrit dans cette perspective ainsi que la réforme du Code de la famille en 2004.

Dans l'histoire du Maroc, c'est en 1993 que deux femmes accèdent pour la première fois au Parlement. Elles représentent alors 0,66 % de l'ensemble des élus-es, pourcentage qui n'a pas varié lors des élections de 1997 ! Mais à cette époque, les enjeux de l'égalité hommes-femmes dans le champ politique n'apparaissent pas encore comme suffisamment importants tant aux yeux de la classe politique que de la société. Les associations féminines elles-mêmes, qui avaient centré leurs revendications autour du changement du droit privé jugé particulièrement inégalitaire, n'avaient pas encore engagé des actions significatives en ce sens. La présentation du projet de « Plan d'intégration des femmes au développement »⁴ par le gouvernement en 1999 va marquer un tournant. Bien que les controverses et polémiques aient été centrées sur les transformations du droit de la famille, proposées dans le projet, le quota sera débattu. Il suscitera beaucoup d'oppositions. La décision sera finalement prise d'opter pour le principe d'une « liste nationale » réservant, de manière consensuelle, c'est-à-dire en l'absence de toute obligation juridique, 30 sièges aux femmes à la Chambre des

² Ceux qui sont les plus représentatifs de la mouvance islamiste au Maroc comme le Parti de la justice et du développement (PJD) et *Adl wa-I-Ihssane*.

³ À propos des débats qui ont opposé islamistes et modernistes sur la question de la représentativité des femmes en politique, voir Alami Mchichi, H., *Genre et politique. Les enjeux de l'égalité hommes-femmes entre islamisme et modernisme*, Paris, L'Harmattan, 2002.

⁴ Secrétariat d'État chargé de la Protection sociale, de la Famille et de l'Enfance (SEPSFE), projet *Plan d'action national par l'intégration de la femme au développement*, Rabat, publications du SEPSFE, 1999.

représentants⁵ sur un total de 325 membres⁶. Le sexe des personnes qui peuvent figurer sur cette liste n'est pas précisé, la mention ayant été jugée inconstitutionnelle. La décision est laissée à l'appréciation et à la bonne volonté des partis politiques.

Malgré quelques ratés, conséquence de listes présentées avec des noms d'hommes, le respect de l'engagement pour faire élire des femmes sur la base de la liste nationale a été, en 2002 et en 2007, effectif. Mais les effets pervers de la « liste » ont permis dans de nombreux cas de refuser d'inscrire les femmes en tête des listes locales. En 2002 par exemple, le principal parti d'opposition socialiste, l'Union socialiste des forces populaires (USFP), n'a présenté aucune femme sur sa liste nationale.

En outre, un an après l'adoption de la liste nationale, en septembre 2003, lors des élections communales, les choses reprennent leur cours normal et le taux des femmes élues dans les conseils locaux stagne à 0,58 %. Le quota, qui n'a concerné que la Chambre des représentants, ne s'imposant pas aux organisations politiques comme une contrainte, peu de femmes sont présentées en position éligible. Pourtant, à l'initiative des associations féminines, les partis politiques avaient accepté formellement le principe d'une charte d'honneur. Or, les *leaders* de ces organisations ont souvent affirmé qu'ils étaient plus favorables à l'élection des femmes à un niveau communal qu'à un niveau national, arguant du fait que les charges y sont proches du social (que les femmes connaissent !) et parce qu'elles y feraient plus aisément (et tranquillement) leur apprentissage politique. La réalité n'a pas résisté à ces « bonnes intentions ». Elle a mis en exergue le poids des résistances et la faiblesse des convictions confirmée par le rejet de la proposition d'amendement de la loi par la Confédération démocratique du travail (CDT) en faveur d'un quota réservant aux femmes, à la Chambre des conseillers, douze sièges à l'occasion des élections du tiers renouvelable : six sur une liste nationale réservée au collège des collectivités locales, deux pour chacun des trois autres collèges.

Bien plus, lors des élections partielles du 8 septembre 2006 pour le renouvellement du tiers des sièges de la Chambre des conseillers, les femmes ont été « ignorées ». À l'exception de deux centrales syndicales qui ont placé des femmes à des positions adéquates sur leurs listes, les partis politiques se sont montrés particulièrement réfractaires à la participation politique des femmes. La conséquence logique en a été qu'aucune femme issue d'un parti politique n'a fait son entrée à la deuxième chambre du Parlement après ce dernier renouvellement.

Les lois électorales, adoptées en 2007 n'ont pas ouvert des perspectives nouvelles à la représentativité élective des femmes. De même, la loi sur les partis politiques de la même année, qui insiste dans son article 22 sur un quota pour les femmes dans les instances partisanes, ne prévoit pas de disposition contraignante incitant les formations politiques à promouvoir les femmes sur leurs listes.

3. LES TEMPORALITÉS DES USAGES SOCIAUX DE LA LISTE

Les usages sociaux de la liste nationale sont révélateurs des résistances et des négociations, implicites ou explicites, concernant les modifications des rôles des hommes et des femmes

⁵ Le texte prévoit que 295 député-e-s (hommes et femmes) sont élus-e-s dans les circonscriptions (listes locales) et 30 femmes sur une liste nationale.

⁶ Cette disposition a concerné exclusivement la 1^{re} chambre du Parlement. Aucun texte similaire n'est adopté pour les élections de la chambre des conseillers à ce jour.

induits par la présence de ces dernières au Parlement. Différentes temporalités ont ponctué le processus d'intégration de cette mesure par les politiques : avant les élections, lors de la procédure de constitution des listes, et après les élections dans l'expérience parlementaire

3.1. Avant l'adoption

Les partis politiques ont manifesté une certaine réticence, voire une méfiance, vis-à-vis de toute idée de discrimination positive⁷. Leurs *leaders* ont multiplié les déclarations contradictoires qui reconnaissent, d'un côté, les discriminations subies par les femmes et qui, d'un autre côté, refusent d'en tirer les conséquences en termes d'égalité. Confrontés au caractère pressant du positionnement par rapport au quota, compte tenu de l'imminence des élections législatives de 2002, ils se réfugient derrière des arguments constitutionnels et soutiennent que la Constitution reconnaît l'égalité et interdit d'accorder toute faveur au nom du sexe. Le principe de la discrimination positive est ainsi nié. Dans les rhétoriques développées pour ou contre le quota, l'idée de lutter contre des rapports de genre inégaux est absente. Le raisonnement inclut essentiellement le principe de réduction statistique des écarts. Par réalisme, les politiques consentent à reconnaître la très faible présence des femmes au Parlement et acceptent d'y apporter quelques correctifs. Mais, ils insistent sur la responsabilité des femmes triplement « coupables » de ne pas être nombreuses à s'investir, d'être incompétentes pour « faire de la politique » et de ne pas avoir les capacités d'affronter le milieu politique trop « dur » pour elles.

Tous les arguments utilisés montrent à quel point l'adhésion à la liste nationale ne découle pas de convictions. Elle se comprend plutôt à la lumière du contexte exacerbé par une polémique qui a opposé modernistes et conservateurs, en 1999, à propos du projet gouvernemental d'intégration des femmes au développement. Il est en effet apparu difficile de ne pas accepter cette mesure de discrimination positive dans le champ public. Ceci pouvait permettre de légitimer une partie des revendications contenues dans le Plan d'intégration des femmes au développement d'autant plus facilement que, à la différence des révisions proposées du Code du statut personnel qui relève du religieux et autour duquel se sont concentrées toutes les oppositions, cette décision ne contenait aucun empêchement important. Au contraire, dans un contexte de confrontation, l'adoption du quota pouvait avoir un impact positif pour désamorcer partiellement la crise. C'est sans doute cette instrumentalisation de la revendication relative à l'élection des femmes qui explique pourquoi, malgré l'intensité et l'âpreté des débats sur la légitimité de ce quota qui ont précédé l'adoption du texte, tout s'est passé comme si l'exécution était normale, comme si l'opposition n'avait jamais existé. Les critiques se sont alors recentrées autour des compétences.

3.2. Au moment d'établir les listes

Les *leaders* politiques prennent à témoin l'opinion publique dans leur « vaine recherche » de ces femmes aptes à remplir les engagements exigeants de la représentativité politique !

En effet, la mise en pratique de l'accord pour réserver des places aux femmes sur la liste nationale va subir une déclinaison en fonction du niveau de l'appropriation par les différents acteurs et actrices du quota, perçu soit comme une contrainte qu'il faut gérer et contourner si besoin est, soit comme une ressource qu'il faut exploiter et renforcer.

⁷ Alami Mchichi, H., *Genre et politique, op. cit.*

Dans la pratique, il semble que les stratégies de contournement des effets de l'engagement moral effectué ont prédominé dans les pratiques. Pour certains partis politiques comme l'USFP, cela a signifié la simplification de l'opération de construction des listes de candidatures et l'exclusion des femmes des listes locales... puisqu'elles allaient « bénéficier » de la liste nationale. Ce qui est une régression par rapport aux anciennes pratiques du parti qui s'efforçait d'avoir quelques candidates à toutes les élections. En 2007, à l'occasion des élections législatives, cette orientation a été maintenue, malgré le désistement médiatique du premier secrétaire général du parti au profit d'une femme.

La liste nationale, qui a créé la contrainte de présenter trente femmes, a, en même temps, en quelque sorte, libéré de cette contrainte-là. La neutralisation des conséquences du quota peut ainsi s'effectuer et conduire à un effet paradoxal de renforcement de la masculinité : les hommes, entre eux, sur les listes locales, considérées comme les véritables listes représentatives.

D'autres partis vont, au contraire, considérer les listes nationales comme une opportunité et comme une ressource en termes de légitimation de pouvoir politique. C'est en ce sens que le Parti (islamiste) de la justice et du développement (PJD) a investi la contrainte et l'a utilisée comme un moyen de démonstration de ses convictions démocratiques. Ce qui a permis de renforcer ses positions. Le PJD a, en effet, présenté des femmes en tête des listes locales et cette option a été payante puisque deux candidates ont été ainsi élues.

Même s'il est nécessaire de replacer ce succès dans son contexte qui est celui d'un parti nouveau venu sur l'échiquier politique, ce qui veut dire qu'il ne possède pas un vivier traditionnel de professionnels de la politique susceptibles de bloquer les femmes, il reste que ce parti islamiste a ainsi transformé en ressource ce que les autres partis politiques ont vécu comme une contrainte aux yeux de l'opinion publique, ils ont pu ainsi transmettre un message plus cohérent et... plus démocratique, dont la conséquence paradoxale est une remise en cause des relations de genre.

La dernière phase d'appréciation de l'usage du quota concerne les conditions d'exercice du pouvoir politique par les femmes et par les hommes après les élections, phase qui pose la question de la place effective que vont occuper les femmes au Parlement.

4. DÉPLACEMENTS DE LÉGITIMITÉ ET REPOSITIONNEMENTS

35 en 2002 et 34 en 2007 sur 325 membres de la Chambre des représentants ont été élues dont 30 sur les listes nationales. Fondamentalement, ces progrès numériques ne sauraient être appréciés sans prise en compte du type d'élections, liste nationale ou liste locale. Vus sous cet angle, les chiffres démontrent clairement que peu de femmes sont élues sur la base des élections « ordinaires », ce qui est une limite. À cet égard, entre 2002 et 2007, il y a même un recul.

Pourtant, pendant cette période, un des facteurs de blocage les plus importants qui frappaient spécifiquement les femmes, est tombé grâce à la révision du Code de la famille de février 2004. En introduisant dans les relations familiales la valeur « égalité » dans son acception universelle et en érigeant la coresponsabilité comme principe de base de la définition du mariage, le nouveau Code de la famille a en effet ouvert de nouvelles perspectives libérant les femmes des effets dévastateurs, au niveau mental, des règles

juridiques contradictoires qui faisaient d'elles les égales des hommes dans le champ public⁸ et des personnes inférieures dans le champ privé, situation qui était dénoncée comme injuste et comme un obstacle à la réalisation de soi par l'ensemble des féministes.

Clairement inscrit dans la démocratie et la modernité, le nouveau Code de la famille a supprimé de nombreuses dispositions qui plaçaient les femmes sous l'autorité des époux comme l'institution du chef de famille, prérogative accordée explicitement au mari au nom de son rôle de pourvoyeur de revenus, ainsi que le devoir d'obéissance auquel était astreinte l'épouse pour la même raison. De même, les femmes ne sont plus soumises à la tutelle matrimoniale qui était une condition de validité juridique du mariage et peuvent donc désormais choisir librement leur conjoint.

La révision a ainsi fait tomber des pans entiers de la séparation sphère privée/sphère publique qui consacre les relations de genre fondées sur la suprématie masculine. Elle a ouvert des perspectives nouvelles susceptibles de permettre aux femmes de se sentir plus « citoyennes » et plus légitimes dans le champ politique.

De même, les hommes, au fur et à mesure qu'ils intériorisent l'idée qu'ils ne sont plus juridiquement supérieurs à leurs compagnes, pourraient être entraînés à accepter moins difficilement un rééquilibrage des statuts dans un sens moins inégalitaire, mais encore faut-il que les idées profondément enracinées de différenciation des rôles sociaux changent. Les représentations, à cet égard, échappent, au moins en partie, à l'emprise de la loi et révèlent leur autonomie.

Il reste pourtant qu'une meilleure représentativité des femmes au Parlement a eu l'avantage de modifier les conditions de l'inclusion et donné une visibilité nouvelle aux écarts hommes-femmes existants. De ces formes inédites d'insertion des femmes dans l'espace politique découlent des mutations dans les comportements et les pratiques des hommes et des femmes, mutations susceptibles de perturber l'efficacité des conduites traditionnelles du recrutement et du système de rétribution dans ses multiples aspects, objectifs et subjectifs, de reconnaissance, de satisfaction personnelle et de valorisation de soi.

Cette nouvelle présence des femmes au Parlement et la promotion de l'égalité de genre dans les sphères publique et privée ont également posé la question du fonctionnement des logiques de hiérarchisation qui marquent le milieu politique, des réajustements de pouvoir que cela a nécessités dans les relations de genre, et des déplacements de légitimité et des repositionnements qui s'ensuivent dans un double mouvement qui entraîne les femmes à conforter leurs nouvelles positions et les hommes à s'adapter à la nouvelle donne, sans perte de pouvoir.

Les enjeux accordés par les différents acteurs et actrices à la maîtrise du pouvoir politique sont en effet importants. Ils interpellent les stratégies mises en place par les femmes pour s'approprier l'expérience représentative ainsi que celles engagées par les hommes pour se positionner par rapport à l'inclusion féminine dans le champ politique. Ces stratégies opposées suggèrent une conflictualité qui peut être déclarée, sourde ou discrète et silencieuse.

Les conditions dans lesquelles la liste nationale a été adoptée laissent présupposer que les réactions des hommes, majoritaires dans les institutions électives, auraient davantage

⁸ La Constitution reconnaît que « l'homme et la femme jouissent de droits politiques égaux » (art. 8). Le Code du statut personnel qui régissait les relations familiales jusqu'en 2004 était fondé sur la suprématie masculine et sur le devoir d'obéissance de l'épouse. Ces deux textes faisaient des femmes les égales des hommes dans l'espace public et des inégales dans l'espace privé.

tendance à tenter de contourner la présence féminine au sein de l'enceinte parlementaire et à chercher à en limiter le poids, voire à l'éliminer du jeu politique.

L'observation empirique laisse croire que la présence des femmes au Parlement ne suscite pas une opposition affichée. Peut-on en déduire que l'inclusion est réelle et qu'elle est devenue si ordinaire, si commune qu'elle ne mérite plus d'être interrogée ? Faire croire que cela est le cas peut être payant pour clore le sujet.

En réalité, même si les progrès sont réels, les tentatives de neutralisation sont actives et s'opèrent dans le sens du retour aux bonnes vieilles habitudes et à une conception ancienne mais combien confortable des relations de genre où chacun-e occupe sa place.

Élues sur la base d'une liste nationale, c'est-à-dire recrutées hors normes, sur la base d'une fiction juridique, les femmes peuvent-elles réellement prétendre à quelque légitimité au Parlement ?

Il s'agit de savoir si de nouvelles règles de légitimité se mettent en place, si les femmes acquièrent des positions nouvelles qui perturbent le jeu politique et si, dans les pratiques effectives, les modalités des relations de genre qui se jouent dans l'enceinte parlementaire se transforment dans un sens égalitaire.

Malgré les résistances, dans les faits, l'inclusion des femmes au Parlement semble avoir quelque peu entamé l'efficacité des pratiques traditionnelles de recrutement et de rétribution. Elle a, en effet, créé la nécessité de faire une place aux femmes et exigé quelques concessions. C'est ainsi qu'à partir de la deuxième rentrée parlementaire d'octobre 2003, des femmes ont été élues dans les différentes structures de la Chambre des représentants, la nomination la plus importante étant celle de cheffe de groupe parlementaire, même si la fonction a été occupée trop brièvement.

Toutes ces nouvelles positions accréditent l'idée de l'émergence d'une légitimité nouvelle. La neutralisation se joue de fait à d'autres niveaux. Au Maroc, une question récurrente, relative au changement effectif que la participation féminine entraîne dans le contenu des politiques engagées est posée pour neutraliser la présence des femmes au Parlement. L'idée est que si les femmes n'apportent rien de nouveau, il n'y a pas lieu de mener des batailles pour qu'elles soient représentées. La demande d'égalité est ainsi vidée de son contenu. L'interpellation porte particulièrement sur la volonté effective des élues d'introduire la question des droits des femmes au Parlement et sur les résultats concrets de ces interventions. Ainsi, même au Parlement, les femmes sont enfermées dans des responsabilités spécifiques qui leur seraient propres. Peu importe que leurs mandats soient plus larges. Ce qu'on attend d'elles, c'est qu'elles s'occupent de leurs affaires d'abord. L'assignation à ces tâches est liée à des représentations relatives à ce qu'elles peuvent donner... de plus. Contraintes en principe par la fonction politique d'un côté de s'insérer dans l'univers masculin pour participer aux affaires politiques et d'« oublier » qu'elles sont des femmes, elles sont, d'un autre côté, rendues comptables de ce qu'elles font pour les femmes.

C'est ainsi que les perversités de la liste nationale facilitent ces appréciations et mettent à nu l'objectif qui vise à minimiser les conséquences de l'insertion des femmes au Parlement, d'en atténuer les effets et en dernier ressort d'en annuler les aspects positifs.

Les femmes qui investissent le politique provoquent un déplacement de leur statut de la sphère privée vers la sphère publique et une mutation de rôles qui prend une importance particulière lorsque, par exemple, le conjoint n'est pas militant ou lorsqu'il occupe un poste de responsabilité moins prestigieux que celui de son épouse. Dans ces cas, en effet, les

changements de position, versus perte de pouvoir par les hommes, et des normes hiérarchiques établies prennent une tournure importante. Le prix à payer pour les femmes peut être lourd. La faute de manquement aux devoirs liés au rôle de mères et d'épouses les oblige à des compromis souvent difficiles. Ceci explique sans doute, au moins partiellement, ce que l'on appelle les inhibitions des femmes qui, sachant quelles conséquences leur insertion dans le politique peut avoir et quels conflits cela peut entraîner, préfèrent renoncer, s'inscrire dans la norme et respecter les rôles. Lorsqu'elles choisissent de « concilier » les deux rôles, cela peut aussi les conduire à des contorsions dont le but est de sauvegarder les apparences et les rôles dont parfois elles restent profondément convaincues. Elles espèrent ainsi désamorcer la crise qui pourrait découler de la prise en charge de leur statut professionnel. De nombreuses enquêtes menées au Maroc démontrent le poids de ces obstacles à l'insertion des femmes dans le champ politique et les concessions qu'elles mettent en œuvre pour éviter les conflits⁹. En effet, alors que l'investissement politique masculin va de soi, est jugé légitime et ne contient aucune contrainte au niveau de la gestion familiale, celui des femmes pose un certain nombre de problèmes parce qu'il est susceptible de bouleverser les normes sociales sexuées traditionnelles qui font partie des certitudes des sociétés.

Le système de rétribution s'en trouve également transformé. Dans la mesure où les femmes réussissent à exercer leurs nouvelles fonctions comme les hommes et à « apporter la preuve » de leurs capacités, elles créent les conditions de la reconnaissance de leurs compétences dans le champ de la fonction politique, à l'image des processus qui se sont réalisés dans d'autres domaines d'où elles étaient absentes. Or, dans le champ de la représentation, pour les partis politiques, la liste nationale contient pour principale vertu la possibilité de masquer la « réussite » des femmes.

5. EN CONCLUSION

Toutes les pressions exercées pour limiter le rôle des femmes à des fonctions spécifiques, pour réduire l'efficacité de leurs compétences en les maintenant dans le statut ambigu de la liste nationale et en limitant ainsi les revendications féminines ne peuvent supprimer la visibilité de leur présence et le droit de participer à l'élaboration des grandes orientations nationales. Au contraire, ces pressions ne font que démontrer combien le politique n'est pas neutre. C'est là une conclusion claire.

Les femmes représentent aujourd'hui 10 % des élus-es à la Chambre des représentants. Certes, les réticences, voire les résistances, perdurent. Pour les hommes, le changement de représentations reste difficile et apparaît encore comme un comportement « à maîtriser » pour éviter une trop grande perte de pouvoir. Pour ces raisons, ils se montrent en général plus résistants à l'égalité.

⁹ Alami Mchichi, H., « Genre et participation politique » in *Féminin-Masculin. La marche vers l'égalité au Maroc. 1993-2003*, Rabat, Fes, Publications de la Fondation Friedrich Ebert Stiftung, 2004 ; ainsi que Centre du leadership, Association démocratique des femmes du Maroc (ADFM), *Perception du genre et dispositions de la population par rapport à l'accès de la femme à la décision politique au Maroc*, Rabat, Publications de l'ADFM, 2000.

Mais la tendance dominante est davantage marquée par l'expectative que par les refus francs et les réponses laissent entrevoir une réalité moins hostile qu'il n'y paraît.

Et, bien que la liste nationale ne puisse être véritablement assimilée à une discrimination positive, malgré les difficultés, les incohérences et les incertitudes, elle dessine les contours de la nouvelle présence des femmes dans les instances représentatives. S'ensuivent des réajustements d'images des femmes dans le sens d'un affaiblissement des statuts anciens fondés sur la complémentarité des rôles et d'images de la composition du Parlement qui devient un territoire ouvert à la mixité.

Leur présence continue de susciter bien des critiques, surtout de la part des détracteurs de la participation politique des femmes. Mais elle contribue en même temps à transformer lentement les représentations des femmes sur elles-mêmes, et de la société (hommes et femmes) sur les capacités des femmes. Elle marque un tournant historique en matière de transformations de relations de genre et de changement social.

De manière générale, la tendance est à l'adaptation des comportements à la nouvelle réalité. À l'instar des conclusions tirées d'enquêtes sur l'accueil qui est fait au nouveau Code de la famille qui démontrent des attitudes favorables à l'égalité¹⁰, ces constats sont révélateurs du changement profond à l'œuvre dans la société marocaine concernant les statuts et rôles respectifs des femmes et des hommes.

La détermination des associations féminines qui continuent leur plaidoyer en faveur de la reconnaissance juridique du quota, voire même de la parité, aura sans doute ainsi raison du compromis constitué par la liste nationale.

BIBLIOGRAPHIE

ALAMI MCHICHI, H., *Genre et politique. Les enjeux de l'égalité hommes-femmes entre islamisme et modernisme*, coll. « Histoire et perspectives méditerranéennes », Paris, L'Harmattan, 2002.

ALAMI MCHICHI, H. et BENRADI, M., *Les Marocains et les Marocaines face au politique*, Rabat, Dar al Kalam, 2002.

ALAMI MCHICHI, H., « Genre et participation politique », in *Masculin-féminin, la marche vers l'égalité au Maroc 1993-2003*, Rabat, Fondation Friedrich Ebert Stiftung, Diwan 3000, 2004.

ALAMI MCHICHI, H., « Mondialisation, gouvernance et genre », in Parizeau, M.-H. et Kash, S. (dir.), *De l'inégalité dans le dialogue des cultures : mondialisation, santé et environnement*, coll. « Bioéthique critique », Montréal, Presses de l'université Laval, 2005.

ASSOCIATION DEMOCRATIQUE DES FEMMES DU MAROC (ADFM), CENTRE DE LEADERSHIP FEMININ, *La perception du genre et dispositions de la population par rapport à l'accès de la femme à la décision politique au Maroc*, Rabat, Publications de l'ADFM, 2002.

ASSOCIATION DEMOCRATIQUE DES FEMMES DU MAROC (ADFM), CENTRE DE LEADERSHIP FEMININ, *La démocratie mutilée. Femmes et pouvoir politique au Maroc*, Rabat, publications de l'ADFM, 2001.

DAOUD, Z. *Féminisme et politique au Maghreb, soixante ans de lutte*, Casablanca/Paris, Eddif/Maison neuve et Larose, 1994.

¹⁰ Voir Alami Mchichi, H., « Changement social et perceptions du nouveau Code de la famille » in *Le Code de la famille. Perceptions et pratique judiciaire*, Fondation Friedrich Ebert Stiftung, Rabat, 2006.

Les femmes marocaines au Parlement

DAOUD, Z. « Les femmes comme sujet politique au Maghreb », in Veauvy, C. ; Rollinde, M. et Azzoug, M. (dir), *Les femmes entre violences et stratégies de liberté. Maghreb et Europe du Sud*, Paris, Éd. Bouchène, 2004, pp. 345-360.

ENHAILI, A. « Femmes, développement humain et participation politique au Maroc », *Revue Meria*, publiée par le Centre Gloria (centre de recherches en affaires mondiales), vol. I, art. 7, juillet 2006.

LOPEZ PLAZA, M.-A., « Les femmes sur la scène politique au Maroc », Paris, *Confluences méditerranéennes*, n° 31, automne 1999.

➔ GENRE, DEMOCRATIE SEXUÉE ET CITOYENNETÉ ASYMÉTRIQUE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

Jacques TSHIBWABWA KUDITSHINI

Université de Kinshasa (RDC)

Département des sciences politiques et administratives

Chercheur au CRGD¹ et au CEP²

kuditsh@yahoo.fr ; kuditsh2005@yahoo.fr

Résumé : Cette étude analyse le champ politique congolais dans sa dimension sexuée. Elle suit la trajectoire prise par la dynamique politique des rapports sociaux de sexe dans le champ politique congolais tel qu'appréhendé dans une temporalité socio-historique marquée par un processus électoral mis en route en 2003 jusqu'à sa fin en 2006. Les élections pluralistes, et de manière générale le processus électoral, constituent le point d'entrée de l'analyse de ce champ politique post conflit. Ce dernier est analysé ici, comme un espace constitué de structures et d'enjeux, d'hommes et de femmes dotés ou non des capitaux divers et utilisant des stratégies et un langage modelés par diverses dynamiques pour accéder au pouvoir. Ce champ est également analysé avec des ressources conceptuelles propres à la science politique croisées avec une perspective ancrée dans l'épistémologie du genre. C'est donc autour de la dynamique politique de genre qu'est construite cette réflexion qui met en relief les mobiles qui expliquent le difficile accès des femmes aux instances politiques, la domination masculine du champ politique post-électoral et en définitive, la difficile construction d'une citoyenneté politique et d'une démocratie sexuées au Congo-Kinshasa.

Mots-clés : *champ politique, citoyenneté, démocratie sexuée, domination masculine, processus électoral, rapports sociaux de sexe*

1. INTRODUCTION

Le point d'entrée de cette étude consacrée à l'analyse de la dynamique politique de genre est constitué par les élections pluralistes organisées en République démocratique du Congo, en 2006. Ces élections ont une portée historique et politique indéniable parce qu'elles sont les premières du genre à être organisées dans ce pays depuis son accession à l'indépendance, en 1960. Ensuite, c'est la première fois que des femmes ont eu l'opportunité de se constituer candidates aux élections législatives, mais surtout à l'élection présidentielle où l'on en a dénombré quatre sur les 33 candidats en compétition. Cette première expérience électorale

¹ Centre pour la recherche genre et le développement durable.

² Centre d'études politiques.

pluraliste offre donc l'opportunité de renouveler des perspectives de recherches en plusieurs domaines, dont celui des rapports sociaux auxquelles cette réflexion est consacrée.

L'étude part d'un constat paradoxal et malheureux : il s'agit des nombreuses et diverses difficultés éprouvées par les femmes pour accéder en nombre suffisant à des institutions politiques de représentation nationales et locales malgré l'organisation de ces élections régies par une Constitution qui consacre, en son article 14, la parité homme-femme, relayée à son tour par une loi électorale dont les dispositions montrent qu'elle n'a établi aucune discrimination entre les deux sexes.

Ce paradoxe est encore aggravé par le fait que numériquement, les femmes sont plus nombreuses que les hommes, l'électorat féminin étant également plus élevé que l'électorat masculin. En outre, les femmes ne sont pas des va-t-en-guerre, elles ont par contre été victimes des humiliations et autres violations massives commises sur elles par des hommes, ce qui aurait normalement eu pour effet de pousser l'électorat féminin à voter massivement pour les femmes. Enfin, rares sont les femmes qui ont été impliquées dans les pillages des ressources naturelles et dans des actes de « prédatocratie » à large échelle, cette virginité économique-financière et politique constituant normalement un atout pour les femmes candidates lors des élections.

Malheureusement, après le premier tour de l'élection présidentielle organisée en juillet, aucune femme (parmi les femmes qui étaient candidates) n'a pu réunir 1 % des suffrages exprimés par le corps électoral. Au niveau des législatives nationales, sur les 500 sièges mis en compétition à l'Assemblée nationale, 42 seulement ont pu être arrachés par les femmes, les 456 autres ayant été pris par les hommes. Au Sénat, la situation n'est guère plus rose, seule une vingtaine de sièges est occupée par les femmes sur les 120 que compte cette institution. En province, sur les 632 députés provinciaux élus sur toute l'étendue du pays en octobre de la même année, 42 seulement sont des femmes. Cette sous-représentativité dramatique des femmes dans des institutions aussi importantes, à l'issue des élections pourtant pluralistes, montre que le processus de construction sexuée de la démocratie est même en régression par rapport à la représentativité des femmes dans le régime de Mobutu où les élections étaient autoritaires. Par ailleurs, il s'ensuit également que malgré l'organisation des élections multipartistes offrant aux femmes la possibilité d'accéder à l'espace politique, celui-ci est largement contrôlé par des hommes.

Quelles sont les causes pouvant expliquer ce moindre score réalisé par les femmes dans un environnement post-conflit où tout portait plutôt à croire que les femmes victimes des atrocités, qui étaient si nombreuses comme candidates (1 320 femmes étaient éligibles aux élections législatives nationales), seraient massivement élues ? Pourquoi, malgré l'issue de ces élections libres et pluralistes, et malgré le principe de parité proclamé dans la Constitution, le champ politique congolais est davantage dominé par les hommes ? Nous avons travaillé avec les hypothèses suivantes : l'échec des femmes aux élections s'explique par un certain nombre de faits susceptibles d'être appréhendés ou expliqués d'abord en recourant aux théories de genre (construction socioculturelle du champ politique, le caractère patriarcal de l'État, l'emprise de la division sexuée du travail sur le champ politique, l'incapacité des femmes à créer leurs propres partis politiques, le fonctionnement non démocratique des partis créés par les hommes, etc.). Quant à la domination du champ politique, elle s'explique par l'action conjuguée des théories du champ politique (le manque, pour les femmes, d'un certain nombre de capitaux : économique, culturel, social, politique, symbolique, etc.) et de la légitimité extérieure du pouvoir politique congolais au plus haut sommet de l'État, cette

légitimité souvent occidentale du pouvoir d'État étant aussi un déterminant dans la masculinisation du champ politique.

Pour vérifier ces hypothèses, nous avons recouru à une méthodologie qualitative :

- *interviews* libres ou semi-directives,
- observation du processus électoral,
- examen des trajectoires biographiques de certaines candidates et
- analyse de documents divers tels que la presse écrite, les lois et décisions, ou les livres généraux sur le genre.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (et en particulier l'Internet) ont été mises aussi à contribution. Diverses sources ont été contactées :

- partis politiques,
- Commission électorale indépendante,
- société civile,
- institutions étatiques,
- candidats et candidates, etc.

À partir de là, la première partie de cet article est consacrée à la sociogénèse des élections en RDC et la deuxième porte sur la question de la construction de la démocratie sexuée à travers ces élections.

2. SOCIOGÉNÈSE DES ÉLECTIONS EN RDC ET RAPPORTS DE GENRE

Pendant la période coloniale, hommes et femmes ont été exclus de la vie politique, ils ne pouvaient donc pas participer aux choix des détenteurs des charges politiques et administratives par le vote qui n'était réservé qu'aux Blancs. La société coloniale était en effet une société fondée sur la discrimination raciale où les Noirs n'étaient pas des citoyens. Elle établissait la différence entre les « civilisés » c'est-à-dire les colonisateurs et les « non-civilisés », en l'occurrence les Africains.

M. Mamdani (1996) l'exprime bien quand il dit que même la société civile était une société d'exclusion et de discrimination ; un espace socio-économique, politique, esthétique et intellectuel, exclusivement réservé aux Européens et expressément interdit aux « sujets » indigènes africains. Achille Mbembe (2001) abonde dans le même sens dans son livre où il dénonce la violence coloniale. N'étant donc pas des citoyens civilisés, les Noirs, et les Congolais en particulier, étaient exclus de la vie politique.

C'est seulement en 1952 que fut évoquée officiellement pour la première fois en RDC – qui s'appelait alors Congo belge – l'idée d'élections pour les indigènes. Pour l'autorité coloniale belge – en l'occurrence le gouverneur général Pétillon – il s'agissait de trouver la réponse au problème de la formation politique des autochtones et de l'apprentissage des responsabilités. Le postulat belge était qu'il fallait commencer par le bas, par la chefferie, le secteur, le centre, la cité, voire le quartier (Mutamba 1995).

C'est ainsi que les premières élections municipales inscrites dans l'optique de l'apprentissage de la démocratie, eurent lieu en 1957 et furent limitées à trois villes seulement du pays : Léopoldville, aujourd'hui Kinshasa (le 8 décembre 1957), Élisabethville, l'actuelle ville de Lubumbashi et Jadotville, c'est-à-dire l'actuelle ville de Likasi (le 22 décembre 1957).

L'ordonnance n° 12/295 du 29 septembre 1957 détermina les conditions à remplir par les personnes consultées. Étaient donc, d'office, inscrits au rôle les citoyens et sujets belges de sexe masculin, âgés de 25 ans révolus et résidant depuis plus de six mois dans la ville.

Les Congolais de sexe masculin furent également reconnus comme électeurs. Par contre les éléments de la Force publique, de la Police et des Forces métropolitaines ainsi que les femmes étaient exclus du rôle. Il avait été constaté un taux de participation électorale plus élevé dans la population congolaise que dans la population belge. D'après Mvuala (1958), 74 % des Congolais inscrits sur les listes électorales participèrent à la consultation à Jadotherville ; ce pourcentage avait même atteint 85,5 % à Léopoldville et 87,2 % à Élisabethville.

Malgré le taux de participation très élevé et le caractère « honnête et démocratique » de ces élections confirmé d'ailleurs par les observateurs, leur caractère démocratique, alors que la loi avait exclu les femmes, demeure très discutable et à la limite, contestable. L'ordonnance n° 12/295 du 29 septembre 1957 précitée, opérait une discrimination entre les sexes dans le domaine de la participation à la vie politique et consacrait la domination des femmes par les hommes dans l'accès à l'espace public, ce qui n'est pas sans conséquences jusqu'aujourd'hui. Ainsi, à la domination politico-administrative de l'autorité coloniale sur l'ensemble de la communauté noire, se succédait un patriarcalisme politique dont les formes et les configurations ont du changer au fil du temps, compte tenu des contextes, des acteurs et de leur logiques.

En vue de connaître le poids politique des différents partis qui allaient être choisis pour participer à la conférence de la table ronde préparatoire de l'indépendance qui eut lieu le 30 juin 1960, fut organisée la deuxième consultation électorale. Le décret du 7 octobre 1959 qui régissait ces élections dut revoir à la baisse l'âge de l'électeur qui fut ramené de 25 à 21 ans, l'âge pour tout candidat éligible étant resté le même, comme en 1957. Comme en 1957 toujours, les militaires et les femmes ne furent autorisés à participer à ces élections. La perspective de changement du système politique dans le cadre de l'avènement de l'indépendance, obligea les autorités coloniales à organiser la troisième consultation électorale par laquelle furent désignés les premiers animateurs des institutions politiques du jeune État indépendant. Ces élections, dont les femmes furent également exclues, étaient régies par la loi du 23 mars 1960 qui fixa les conditions suivantes pour être électeur : être Congolais ou être né de mère congolaise.

C'est donc en 1967, sous la Deuxième République (1965-1990) que les femmes ont acquis le droit de vote et en particulier lors du référendum constitutionnel organisé par ce nouveau régime du 4 au 24 juin 1967 et dont le résultat fut l'adoption du bipartisme. Avant même la participation des femmes à ce vote, le régime de Mobutu avait déjà fait montre de sa détermination à incorporer les femmes dans l'appareil de l'État, et donc à les faire participer à la vie politique du pays, en nommant la toute première femme, M^{me} Sophie Kanza, au poste de ministre aux Affaires sociales, en 1966.

Cette nomination, disait le général-président Mobutu, qui est devenu plus tard le maréchal-président, rentrait dans le cadre de sa politique d'émancipation des femmes congolaises, qui sera institutionnalisée vers 1985 par la création d'un département/ministère de la Condition féminine et de la Famille (CONDIFFA). Ce ministère avait pour but :

- la lutte contre l'analphabétisme,
- l'allégement des tâches féminines par le moyen de technologies appropriées,

- L'élargissement de divers programmes de formation et de vulgarisation agricole qui impliquent la participation de la femme et le développement d'infrastructures propres à aider les femmes dans leurs travaux.

Évidemment, ces objectifs s'inscrivaient dans le sillage de l'objectif principal de la décennie de la femme décrétée par les Nations unies, à savoir l'intégration de la femme dans le développement. C'est dans cette mouvance de visibilisation de la femme que la plupart des États furent invités par l'ONU à institutionnaliser la question de l'intégration de la femme au processus de développement.

Mais comme l'a dit Mianda Gertrude (1995 : 55-56) qui a minutieusement étudié la politique d'émancipation de la femme congolaise de Mobutu, si le discours sur l'émancipation se voulait une rature du passé et une ouverture vers un futur plus prometteur pour les femmes, il est, certes, demeuré dans son énonciation comme dans son application trop ambigu au cours de l'histoire de la Deuxième République. C'est cette ambiguïté qui explique l'échec de la politique mobutiste d'émancipation de la femme congolaise. Il ne pouvait en effet en être autrement parce que, du fait même de la nature du régime de l'époque, cette politique était autoritaire. Il en est allé de même de toutes les élections organisées sous la Deuxième République et par lesquelles les femmes ont du participer à la vie politique.

La Deuxième République a été caractérisée par deux faits majeurs :

1. L'exclusion des activités politiques en dehors du Parti-État et
2. La politisation de l'administration.

Dès lors, toutes les femmes étaient membres du Mouvement populaire de la révolution (MPR) de Mobutu ; aucune d'elles ne pouvait s'arroger le droit de créer son propre parti sous peine de commettre une haute trahison. En outre, les femmes ne pouvaient développer une idéologie différente de celle du parti. En réalité, les femmes évoluaient dans un État patriarcal, dominé par un personnel masculin qui avait réussi à s'approprier les institutions politiques de représentation et d'exécution qui étaient à son service.

L'élite politique féminine qui a émergé pendant cette période était, elle-même, une construction du régime patriarcaliste vis-à-vis duquel elle n'avait aucune marge d'autonomie ni d'indépendance. Elle ne pouvait pas non plus s'engager dans un combat de réduction des inégalités entre les hommes et les femmes parce qu'elle était au service du régime en place dont elle constituait d'ailleurs l'œil et l'oreille les plus sûrs. La nature donc de la participation des femmes à la vie politique est largement tributaire du visage qu'a revêtu leur militantisme sous le régime de Mobutu. Nous avons largement développé cette question dans notre mémoire de DEA qui était déjà la préfiguration de la thèse que nous sommes en train de préparer. Le militantisme féminin qui émerge sous la Deuxième République a été en réalité un « sous-militantisme ».

Sous Mobutu en effet, militantisme signifiait tout simplement soumission aux idéaux du parti et obéissance aveugle au maréchal-président. Nul ne pouvait faire prévaloir ses propres convictions sur celles de Mobutu et sur sa doctrine, le mobutisme. Le militantisme féminin de cette époque a donc largement épousé les couleurs et les contours de ce militantisme androcentrique conçu d'ailleurs dans le cadre d'un parti unique, le Mouvement populaire de la révolution.

Le déclenchement du processus de démocratisation, en 1960, a certes permis à la femme d'exprimer ses opinions et lui a conféré une liberté d'action un peu plus grande. Malheureusement, pendant toute la période de transition mobutienne, qui s'étend de 1990 à

1997, les femmes ont été plus actives dans les mouvements associatifs de la société civile que dans les activités partisans. Elles ont participé à la vie publique à travers leur implication dans la société civile, mais leur impact sur la décision politique a été très limité, étant donné que la société civile elle-même fut divisée en deux tendances :

1. Une pro-mouvancienne et
2. L'autre proche de l'opposition.

La fin de la première transition a été sanctionnée par la chute du régime de Mobutu et la prise du pouvoir par Laurent-Désiré Kabila. Sous le régime de ce dernier, l'on assiste à la restauration de la dictature et au retour des pratiques de prédation décriées sous Mobutu. La restauration de l'autoritarisme a été consacrée par la proclamation de l'AFDL, comme l'unique autorité de la période de la deuxième transition qui venait de s'installer et qui a pris fin en 2001 avec l'assassinat de L.-D. Kabila.

En suspendant, pendant cette période, les activités de tous les partis et en laissant fonctionner l'AFDL, qui fut remplacée, en 1999, par les Comités du pouvoir populaire, une sorte de parti unique à la Mobutu, Kabila restreignait la marge de liberté des femmes qui ne pouvaient pas, comme sous Mobutu, s'engager dans des actions politiques en dehors des structures établies par son régime. Il faudra donc attendre la mort de Kabila et la prise du pouvoir par Joseph Kabila pour voir le pays se réengager sur la voie de la normalisation de la vie politique et de la libéralisation des activités politiques et mêmes économiques.

Mais la prise du pouvoir par Joseph Kabila a été aussi l'occasion d'engager des pourparlers et des négociations politiques pour mettre fin à la guerre qui avait été déclenchée en 1998, afin de pacifier le pays et d'organiser des élections pluralistes et concurrentielles tant attendues depuis 1990, qui ne l'ont été qu'en 2006, mais qui mettaient fin à une transition politique qui aura duré seize ans. Les femmes ont participé à toutes ces négociations qui ont culminé dans l'organisation du dialogue intercongolais dont est issu l'Accord global et inclusif (AGI) qui a régi la période de la transition postconflit (2003-2006).

Il se dégage de ce tour d'horizon consacré à l'organisation des élections en RDC qu'en réalité, depuis 1960, les femmes n'ont pas participé aux élections comme une catégorie jouissant d'une citoyenneté politique de même rang que celui des hommes. On comprend pourquoi, dès l'annonce de la volonté du régime de Joseph Kabila de normaliser la vie politique, les femmes congolaises ont mis en marche toutes les batteries pour capitaliser les conséquences positives découlant de cette normalisation en termes d'accès dans le champ politique.

3. ÉLECTIONS, CONSTRUCTION D'UNE DÉMOCRATIE SEXUÉE EN RDC

Ces élections étaient donc considérées, dans la conscience collective congolaise, comme un impératif catégorique. L'espoir placé en elles par la population trouve son fondement dans la dynamique des crises politiques et économiques alimentée par une succession de régimes autoritaires animés par un personnel politique qui avait réussi à faire de la prédation un référentiel dans la pratique gouvernementale. En outre, l'État issu d'un corps électoral libre a été présenté par la communauté internationale, relayée du reste par les forces politiques structurant l'espace public postconflit, comme la seule institution capable de lutter contre la pauvreté des populations et relancer la RDC sur la voie du développement durable.

Les institutions politiques de représentation et d'exécution issues de ces élections sont donc présentées comme celles qui doivent réduire la fracture entre les gouvernants et les

gouvernés, dans un État refondé dans ses articulations centrales et locales. C'est donc un État de développement démocratique que la population souhaite voir naître à travers les choix qu'elle a portés sur les acteurs qui vont diriger la Troisième République naissante. Mais les femmes et les hommes de bonne volonté voyaient aussi dans ces élections historiques un moyen pour construire une démocratie sexuée, un État non patriarcal garantissant les droits des hommes et des femmes, et « envahi » par une élite politique féminine quantitativement et qualitativement capable d'influer sur l'élaboration des politiques publiques destinées à lutter contre la féminisation de la pauvreté.

Mais, c'était sans compter avec l'ingérence des forces extérieures qui ont aussi participé à ce processus électoral et démocratique, mais qui avaient des agendas cachés et qui tenaient *mordicus* à voir naître une démocratie asymétrique conforme à leurs intérêts. Pour ces forces extérieures dépêchées par l'Occident pour participer à la démocratisation du processus électoral et de la RDC en général, le pouvoir politique issu des urnes devait, une fois de plus, jouir d'une légitimité extérieure, à la manière de ceux qui l'avaient précédé.

Cette soumission de l'établissement de tout régime politique ainsi que de son fonctionnement et de ses modalités d'exercice à la reconnaissance de la légitimité de l'Occident joue souvent en faveur du prétorianisme et de la junte masculine en général qui est la seule sollicitée par les puissances occidentales pour présider aux destinées du pays. Cette marginalisation des femmes est aggravée par la dynamique de conflictualisation armée à laquelle la RDC est toujours en proie et dont les dividendes politiques et financiers profitent encore aux hommes.

Il faut dans le même ordre d'idées mettre en exergue le fait que ce sont les hommes qui sont les mieux introduits dans les réseaux internationaux de la haute finance, de la politique et même de la sécurité et qui jouissent d'une large audience auprès de « faiseurs occidentaux » d'hommes politiques congolais qui, une fois à la tête du pays, développent des logiques de prédation, souvent encouragés par les mêmes acteurs occidentaux qui y trouvent leur compte. La prédation contribue évidemment à la reproduction de la domination masculine. Les femmes ne trouvent leur compte qu'à travers la création d'ONG dites de développement de base financées par les bailleurs de fonds internationaux. Mais on le sait, les ONG de développement à la base ne peuvent exercer aucun impact décisif sur les décisions politiques, sauf, dans une certaine mesure, celles de défense des Droits de l'homme dont les femmes sont malheureusement absentes.

La structuration du champ politique de la transition postconflit, préfiguration de celui que nous avons maintenant, a donc, dans une large mesure, été modelée par le jeu d'intérêts des puissances extérieures, si bien que pour comprendre les dynamiques sociales et celles de genre en cours en RDC, il ne faut pas limiter le champ d'analyse des élections et de la démocratie à la nature et l'activité internes du système politique dans ses rapports avec la société civile et les forces politiques nationales seulement. Les forces internationales incorporées dans l'appareil étatique (c'est le cas du Comité international d'accompagnement du processus de la transition – CIAT) ou celles qui ont exercé un impact décisif sur la guerre, le retour à la paix et le redéclenchement du processus de transition postconflit (comme les sociétés multinationales, les forces de l'ONU, l'Union européenne...) doivent également être prises en charge dans les analyses.

C'est donc l'ensemble de tous ces facteurs, internes et extérieurs qu'il faut prendre en considération pour comprendre le processus électoral lui-même, les positions privilégiées occupées par les hommes dans le champ politique lors des élections, le score négatif

enregistré par les femmes aux élections et la tendance à la masculinisation du champ politique.

3.1. Les origines belligènes des récentes élections

L'ordre politique et économique actuel issu de ces élections est fortement tributaire du contexte de guerre (la deuxième guerre, qualifiée par Susan Rice de « Première Guerre mondiale africaine », a duré cinq ans, soit de 1998 à 2002) qui l'a engendré et qui lui donne tout son sens. Faire l'impasse sur les dynamiques qui ont caractérisé la période de la conflictualité armée, c'est se priver d'un fond explicatif important qui, en réalité, ressourça la compréhension du processus électoral lui-même ainsi que de la démocratie naissante qui pourrait se révéler être « une démocratie à géométrie variable », parce qu'elle apparaît comme construction extérieure et parce que les femmes qui participent dans les institutions de représentation sont minoritaires.

Les faits qui ont précédé les élections, marqués par la guerre et les pillages de ressources naturelles, auxquels s'ajoutent les nombreux avantages acquis par les hommes sous la Deuxième République expliquent en grande partie pourquoi les hommes se sont trouvés en bonne posture pour gagner ces élections et accéder nombreux dans les instances politiques de prise de décisions, dominant de ce fait le champ politique.

Le processus d'accumulation des capitaux économique, politique, culturel et symbolique par les hommes, inauguré depuis l'indépendance, s'est poursuivi donc sous Mobutu jusqu'au régime de transition postconflit en passant par la période des hostilités durant lesquelles certains hommes qui étaient candidats aux élections présidentielle et législatives, ont occupé des espaces territoriaux et pillé des ressources naturelles et financières. Tous ces faits, qui remontent à la période d'avant le processus électoral, donnent un grand éclairage sur les résultats des élections et la difficile construction d'une démocratie sexuée.

Cette dynamique de conflictualisation armée lucrative déclenchée en 1998 a pris fin avec la signature de l'Accord global et inclusif (AGI) signé par les différents belligérants en décembre 2002. C'est également cet accord qui a sanctionné le début de la transition postconflit (2003-2006) et permis la mise en place du processus électoral dont le point d'achèvement a été l'organisation des élections présidentielles, législatives et provinciales, en 2006.

3.1.1. Les femmes et la transition post-conflit (2003-2006)

Alors que l'article 51 de la Constitution de transition postconflit stipule que « la femme a droit à une représentation équitable significative au sein des institutions nationales, provinciales et locales, et que l'État a le devoir de veiller à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme et d'assurer le respect et la promotion de ses droits », les statistiques montrent qu'aucune femme n'a été présente dans l'Espace présidentiel, que 8 femmes seulement (soit 7,6 %) ont siégé dans le gouvernement de transition contre 53 hommes sur un total de 61 ministres et vice-ministres, qu'au niveau de l'Assemblée nationale, on ne pouvait compter que 70 femmes (soit 14 %) contre 430 hommes pour un total de 500 membres.

Au niveau du Sénat de transition, plus masculinisé encore que l'Assemblée nationale, il n'y avait que 3 femmes (2,5 %) contre 117 hommes alors que 120 sièges étaient à répartir ; la magistrature ne comptant que 17 % de personnel féminin, soit 160 femmes contre 1 039 hommes. Aucune femme n'a été nommée gouverneur de province, tout comme dans les institutions d'appui à la démocratie où aucune femme n'était présente. C'est seulement au

niveau des entreprises publiques où l'on a pu enregistrer 46 femmes (soit 41,7 %) contre 66 hommes. Cette invisibilité des femmes dans les institutions publiques de la transition postconflit est en contradiction d'ailleurs avec le principe de quota qui contraignait chaque composante et entité à réserver aux femmes au moins 30 % des postes à pourvoir à tous les niveaux.

À cette marginalisation des femmes dans les institutions publiques où elles auraient pu aussi bénéficier comme leurs pairs masculins, de certains avantages et atouts pour être en mesure de bien réaliser leurs campagnes le moment opportun, s'ajoute également la féminisation de la pauvreté. Tous les rapports réalisés en RDC après la guerre sont formels : la proportion des femmes plus pauvres est supérieure à celle des hommes ; ensuite, les femmes n'ont pas accès à beaucoup de ressources par rapport aux hommes. La féminisation de la pauvreté est donc mise en relief par le document de Stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) version intérimaire (2004), par le Document de stratégie de la croissance et de la réduction de la pauvreté (2006 : 41-43) et par le Rapport national sur le développement humain (2000 : 76). Il est fait état dans ces documents de la situation de pauvreté des femmes qui constitue une entrave de taille et un facteur d'inaccessibilité à l'espace politique.

Mais les mêmes rapports font également état de la grande capacité qu'ont les femmes congolaises d'entreprendre dans le domaine de l'économie informelle et de leur centralité dans la survie de nombreux ménages où elles contribuent à des économies domestiques, devenant de fait des chefs de ménages. Les femmes sont donc, à tous points de vue et de par leur positionnement, des grandes perdantes en amont même du processus électoral. N'ayant pas fait la guerre comme les hommes, elles en étaient non seulement victimes de par les viols et autres crimes qu'elles ont subis, mais aussi victimes de leurs maigres ressources pillées par les hommes pendant la guerre. Elles étaient donc totalement dépouillées parce que n'ayant pas eu l'opportunité, comme les hommes, de piller des ressources naturelles ou de se livrer à des pratiques de prédation pour se constituer des réserves financières suffisantes.

Néanmoins, cet handicap peut aussi être interprété comme un atout dont les femmes pouvaient se servir lors des campagnes électorales pour construire un discours politique dans lequel elles allaient convaincre l'électorat ou le corps électoral en lui montrant que les candidates femmes jouissaient d'une crédibilité égale à celle des hommes et qu'elles pouvaient, si elles étaient élues, être porteuses d'une nouvelle éthique au cœur de la politique. Malheureusement, les femmes candidates n'ont pas été capables de capitaliser tous ces atouts en leur possession ; peut-être que d'autres n'en avaient même pas conscience.

Des raisons financières peuvent être évoquées pour justifier cette situation, en ce sens que la plupart de femmes n'ont pas eu l'opportunité de faire campagne sur toute l'étendue de la République, faute de moyens financiers et matériels par rapport aux hommes qui se sont illégalement servis des moyens d'État pour les affecter à des intérêts privés. Mais si cette réplique est légitime, elle ne blanchit pas totalement les femmes parce que certaines d'entre elles qui s'étaient constituées candidates avaient reçu de l'UNIFEM des fonds pour battre campagne, mais elles n'ont pas réussi à se faire élire. C'est que les causes sont à rechercher aussi ailleurs, et nous allons essayer de les énumérer et de les analyser plus loin.

C'est donc dans ce contexte que se sont déroulées ces élections dont la gestion a été confiée à la Commission électorale indépendante (CEI).

3.1.2. La Commission électorale indépendante (CEI) au cœur du processus électoral

Régie par la loi n° 04/009 du 5 juin 2004 portant son organisation et son fonctionnement, la CEI est un organisme de droit public congolais qui se voulait autonome, neutre et doté d'une personnalité juridique. Selon la loi précitée, la CEI avait pour mission :

- l'identification des nationaux,
- l'enrôlement,
- l'établissement des listes électorales,
- l'organisation du vote,
- le dépouillement,
- l'annonce des résultats provisoires et
- la passation des marchés afférents à ces opérations conformément aux procédures requises.

Elle était également chargée d'élaborer les prévisions budgétaires, le calendrier relatif à l'organisation référendaire et les opérations électorales. La liste des candidats a été reçue, agréée et publiée par la CEI qui a également accrédité les observateurs internationaux et reçu les listes des témoins désignés par les candidats et les partis politiques. Enfin, c'est la CEI qui a élaboré les cadres juridiques relatifs aux processus référendaire et électoral.

En effet, le cadre juridique d'organisation des élections était constitué de :

- la Constitution de la République promulguée en 2006 ;
- la loi n° 04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques ;
- la loi n° 04/024 du 12 novembre 2004 relative à la nationalité congolaise ;
- la loi n° 06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales.

L'article 14 de la Constitution dispose que les pouvoirs publics veillent à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et assurent la protection et la promotion de ses droits. Ils prennent, dans tous les domaines civil, politique, économique, social et culturel, toutes les mesures appropriées pour assurer le total épanouissement et la pleine participation de la femme au développement de la nation.

Ils prennent des mesures pour lutter contre toute forme de violence faites à la femme dans la vie publique et dans la vie privée. La femme a droit à une représentation équitable au sein des institutions nationales, provinciales et locales. L'État garantit la mise en œuvre de la parité homme-femme dans lesdites institutions. La loi fixe les modalités de ces droits. La loi électorale en son article 13, précise que « chaque liste (d'un parti politique bien sûr) est établie en tenant compte, s'il y échet, de la représentation paritaire homme-femme et de la promotion de la personne vivant avec handicap ». Toutefois, la non-réalisation de la parité homme-femme au cours des prochaines échéances électorales n'est pas un motif d'irrecevabilité d'une liste.

L'article 14 de la même loi stipule que la Haute autorité des médias veille à ce que le principe d'égalité entre les candidats soit respecté dans les programmes d'information des médias en ce qui concerne la reproduction et les commentaires des déclarations, écrits, activités des candidats et la présentation de leur personne. Par ailleurs, le droit pour chaque candidat de désigner son témoin et la présence des observateurs pour suivre les opérations électorales

sont prévus respectivement aux articles 38 et 42. Et le nombre de sièges à l'Assemblée nationale est fixé à cinq cents (article 115).

Quant à la loi sur les partis politiques, elle consacre en son article 1^{er} le pluralisme politique. L'alinéa 2 de cet article précise que nul ne peut instituer, sous quelque forme que ce soit, un parti unique sur tout ou partie du territoire national. L'article 25 stipule aussi que le parti politique enregistré peut bénéficier des subventions de l'État ; une loi détermine les conditions et la nature des subventions allouées aux partis politiques. Il faut vite signaler en passant que cette loi n'ayant jamais été élaborée, les partis politiques n'ont donc pas été subventionnés par l'État. Quand on sait que l'État congolais lui-même, comme la plupart des États du monde d'ailleurs, est un État patriarcal, on constate déjà comment les femmes qui sont peu nombreuses dans les structures de l'État et dont les ressources sont très limitées, ont été davantage marginalisées. Il s'agit surtout ici des femmes qui étaient des candidates indépendantes.

La liste définitive des partis politiques arrêtée à la date du 9 mars 2006 par ce ministère faisait état de 270 partis politiques agréés. De ces 270 partis, 10 seulement, soit 3,7 %, étaient dirigés par des femmes, et de ces 10 partis dirigés par les femmes, 9 ont été créés par les femmes. Il s'agit :

1. De l'Union pour la défense de la république, de N'Landu Kavidi Wivine ;
2. Du Mouvement des démocrates (MD), de Justine Mpoyo ;
3. Du Parti pour la paix au Congo, Congo Pax, de N'Landu Mpolo Nene Marie-Thérèse, la sœur de K. Wivine ;
4. Du Rassemblement des démocrates conciliants (RADECO), de Lusamba appelée aussi « Madame Thatcher » ;
5. De la Dynamique pour le développement national (DDN), de Ngoy Kilumba,
6. Du Front commun des nationalistes (FCN), de Ntumba Bijika ;
7. De la Mobilisation du peuple pour le triomphe de la démocratie (MPTDE), de Zalia Matongo ;
8. Du Rassemblement du peuple congolais (RPC), de Lingbangi Sylvie et
9. De l'Organisation politique des kasavubistes et alliés (OPEKA), de Marie-Rose Kasa-Vubu et du Congrès lokole (COLO) d'Akerele Iyombe Botumbe.

Le 10^e parti dirigé par Catherine Nzuzi wa Mbombo, en l'occurrence le Mouvement populaire de la révolution, MPR-fait privé, est l'excroissance de l'ancien MPR, parti unique créé en 1967 par Mobutu et dissout en 1990, lors du déclenchement du processus de démocratisation. C'est donc seulement ces dix partis dirigés par des femmes qui vont entrer en concurrence avec les autres partis créés par des hommes et se « disputer » l'électorat avec eux. Dans les partis dirigés par les hommes, le fonctionnement n'est guère démocratique sur tous les plans en général, et en particulier sur celui qui consiste à intégrer les femmes dans les organes dirigeants du parti. Si quelques-uns des partis se sont efforcés de se rapprocher du principe de parité dans la présentation des listes des candidats aux élections, il n'en demeure pas moins que la division sexuelle des tâches au sein de ces partis est telle qu'aux femmes sont réservées les fonctions d'exécution et aux hommes les fonctions de direction.

Dès lors, même si ces partis ont essayé de présenter quelques femmes candidates en nombre considérable, il ne fait pas l'ombre d'un doute que cette stratégie rentre dans la droite ligne visant à renforcer le pouvoir des hommes qui ont créé ces partis plus qu'à promouvoir les

femmes. Les résultats des urnes ont montré que la parité ou de manière générale l'accès des femmes à l'espace politique par la voie des urnes est encore un travail de longue haleine. C'est le 30 juin 2003 qu'a débuté officiellement la transition postconflit dont le point de chute a été l'organisation des élections en juillet et octobre 2006. Pour y arriver, un chronogramme avait été établi de commun accord par les acteurs de la transition mais ce n'est que le 20 juin 2005 qu'ont commencé les opérations préélectorales proprement dites. Celles-ci vont débiter par l'enrôlement des électeurs par la CEI qui a alors court-circuité la procédure normale prévue dans le chronogramme qui consacrait le début de ces opérations par le recensement de la population.

De manière générale, plusieurs analystes reconnaissent que les résultats obtenus dans les opérations d'enrôlement effectuées par la CEI ont été remarquables, en particulier dans les provinces de l'est du pays qui étaient en proie aux deux grandes guerres continentales et aux nombreux micro-conflits armés dans lesquels plusieurs femmes congolaises ont été violées et d'autres enterrées vivantes par certains mouvements rebelles. Ces provinces sont :

- le Nord-Kivu avec 101,3 %,
- le Maniema avec 99,3 %,
- le Katanga avec 97,3 % et
- la Province orientale avec 93,5 %.

Compte tenu de toutes les humiliations que les femmes ont subies dans cette province et qui ont été le fait d'hommes en uniforme, et donc d'hommes en général, l'on croyait que l'électorat féminin serait très attentif et sensible aux candidats féminins à la députation nationale et provinciale et qu'il se mobiliserait en sa faveur pour que l'accès massif des femmes dans ces institutions politiques de représentation leur permette de participer à la définition des programmes et des politiques publiques équilibrées, qui tiennent compte aussi des besoins spécifiques des femmes qui ont tout perdu pendant les conflits et qui sont plus pauvres que les hommes.

Mais hélas, les résultats des élections et le nombre très peu élevé des femmes élues par le corps électoral indiquent clairement que l'électorat féminin (il faut signaler en passant que les femmes sont plus nombreuses aussi que les hommes en RDC, soit 52 %) a préféré porter ses choix sur des candidats masculins. Quelques-unes des causes qui expliquent ces choix et que nous expliquerons plus loin, nous ont été révélées lors de nos enquêtes par les électrices elles-mêmes.

3.2. Analyse sexuée des résultats des élections : présidentielle, législatives et provinciales

Contrairement aux craintes et inquiétudes exprimées par plusieurs personnalités avant les élections, celles-ci se sont déroulées dans un climat de sérénité et n'ont pas été caractérisées par des actes de violence de quelque nature que ce soit. Le taux de participation de 71 % montre que la population s'est mobilisée pour pouvoir enfin doter la RDC de dirigeants issus des urnes. Il y a eu 25 420 199 inscrits pour les élections présidentielles et législatives qui, il faut le rappeler encore, se sont déroulées le même jour et simultanément. En effet, chaque bureau de vote était disposé de manière à permettre aux électeurs de voter pour le candidat président de leur choix et pour les candidats députés nationaux. Après avoir effectué le choix de son candidat président, l'électeur ou l'électrice recevait un autre bulletin de vote et entrait dans un deuxième isolement pour voter secrètement et en sortait pour déposer son bulletin dans une deuxième urne prévue pour les élections législatives.

L'élection présidentielle a mis en concurrence 33 candidats, dont 29 hommes et 4 femmes, en l'occurrence :

1. Justine Mpoyo Kasa-Vubu, une des filles du tout premier président de la République de la RDC, M. Joseph Kasa-Vubu ;
2. Marie-Thérèse Nlandu ;
3. Sa sœur Nlandu Wivine et
4. Catherine Nzuzi wa Mbombo.

La distribution des voix exprimées par les électeurs et électrices aboutit à un pourcentage de 12 % de femmes pour 88 % d'hommes.

Néanmoins, pour une première expérience électorale concurrentielle et pluraliste de l'après-indépendance, ces quatre femmes courageuses doivent, sans nul doute être encouragées et rejointes par d'autres lors des prochaines échéances électorales présidentielles prévues en 2011. Qu'à cela ne tienne, si l'on considère la démocratisation de ces élections comme présentant à tous et à toutes les possibilités d'entreprendre des actions politiques libres longtemps entravées par des régimes autoritaires, on peut interpréter cette faible représentativité féminine au niveau de la constitution des candidatures comme un signe de quasi-absence de leur implication en politique.

L'analyse des résultats montre que les 20 premiers candidats élus sont tous des hommes, aucune femme n'a réussi à obtenir 1 % des suffrages exprimés par le corps électoral. L'ensemble des voix que toutes les femmes ont recueillies, exprimé en pourcentage donne 1,24 %, alors que le premier candidat homme à avoir franchi la barre de 1 %, a obtenu 1,40 %. Même dans leurs propres provinces d'origine, les femmes n'ont pas réussi à s'imposer vis-à-vis des hommes qui n'en sont pas originaires. C'est notamment le cas de M^{me} Nzuzi wa Mbombo, originaire du Kasai occidental où les électeurs l'ont élue avec 2,06 % de l'ensemble des suffrages exprimés, alors que Jean-Pierre Bemba, Gizenga, Kabila, Kashala et Lumbala qui ont eu respectivement 31,93 %, 14,74 %, 11,42 %, 17,78 % et 3,92 %, appartiennent à d'autres provinces qu'elle.

Ce sont donc les hommes qui ont gagné ces élections : Kabila (44,81 %), Bemba (20,03 %), Gizenga (13,06 %), Mobutu Nzanga (4,77 %), Kashala (3,46 %), Ruberwa (1,69 %), Pay-Pay (1,58 %) et Lunda (1,40 %), du moins pour ceux qui ont franchi la barre de 1 %. Jean-Pierre Bemba et Joseph Kabila qui ont eu plus de voix que les autres candidats se sont retrouvés au deuxième tour au terme duquel Kabila a finalement été élu.

Au niveau des élections législatives, les résultats n'ont pas été fameux non plus pour les femmes. Les scores enregistrés par elles ont été très faibles. En effet, sur 500 députés siégeant à l'Assemblée nationale, seules 42 femmes (8,4 %) ont été élues par la population contre 458 hommes (91,6 %), d'après la décision n° 032/CEI/BUR/06 du 7 septembre 2006 portant annonce des résultats provisoires de l'élection des députés nationaux du 30 juillet 2006 en RDC. Il importe de signaler que 1 320 femmes avaient postulé comme candidates aux élections présidentielles sur un total de 9 709 candidats.

Les résultats des élections législatives provinciales ne sont guère plus encourageants avec 44 femmes sur 632 députés élus.

3.3. Échec des femmes aux élections : causes générales

Après avoir été un des observateurs du début du processus électoral et de son point de chute consacré par l'organisation des élections sous étude, et au regard des points de vue recueillis

auprès des candidats et candidates lors de notre enquête, avant et après les élections, il nous a semblé que les causes ci-après peuvent être retenues comme pouvant expliquer pourquoi les femmes n'ont pas pu être élues en nombre suffisant lors des récentes élections.

3.3.1. Les déterminants d'ordre politique

Le faible potentiel militant féminin qui est une attitude de retrait, d'auto-exclusion et d'autosubordination apparaît comme le premier facteur qui rend souvent les femmes quasi invisibles dans l'espace politique. Il se traduit d'une part par leur faible participation aux activités partisanes et par leur indifférence et/ou incapacité à s'investir dans la création de partis politiques dirigés par elles-mêmes. Dès lors, la plupart des femmes qui ont la capacité de faire de la politique active et peuvent aller loin, sont contraintes d'évoluer dans des partis politiques créés par des hommes où la division sexuelle des responsabilités se fait en leur défaveur parce que le *staff* dirigeant est souvent constitué d'hommes, alors qu'aux femmes sont souvent réservés des postes d'exécution.

Ceci nous renvoie au deuxième facteur d'ordre politique ; le fonctionnement non démocratique des partis politiques dominés par les hommes. Roberto Michels avait déjà détecté ce phénomène dans ses études, mais le fait nouveau dans ce registre et qui n'a pas été mis en évidence par R. Michels, c'est le fait que les oligarchies qui dominent les partis et les prennent en otage sont essentiellement masculines. Lors des élections, et cela s'est remarqué en RDC, ce sont surtout ceux qui appartiennent au *staff* dirigeant qui sont élus, surtout dans le cas d'un scrutin de listes parce que les personnalités dirigeantes qui sont souvent les plus médiatisées ont plus de chance d'être connues par les électeurs et les électrices que les autres. En effet, l'examen des listes des députés élus montre que la plupart des membres des partis qui occupent des postes dirigeants, ont été élus. Or, ce sont surtout des hommes.

Par ailleurs, hormis quelques-unes des femmes qui ont émergé par elles-mêmes à partir de la société civile, la plupart des femmes politiciennes de renom ont émergé à l'ombre des grandes personnalités politiques masculines. Les femmes qui, pour des raisons personnelles, parfois légitimes, ont quitté ces partis masculins où elles étaient populaires pour se faire élire comme indépendantes, n'ont pas été élues. C'est comme s'il leur fallait aller aux élections avec l'étiquette ou le label des partis masculins d'où elles avaient démissionné, pour finalement convaincre l'électorat à leur cause.

Ceci pose donc à la fois un problème de dépendance idéologique des femmes politiques vis-à-vis des hommes, et celui de la constitution ou construction de l'élite politique féminine congolaise et africaine, qui évolue encore aujourd'hui dans la mouvance de l'autoritarisme mobutiste et de manière particulière à la faveur de la politique dite d'émancipation de la femme congolaise que Gertrude Mianda a si bien critiquée dans son étude déjà évoquée dans cette réflexion. Ces élections offraient donc aux femmes la première opportunité de se constituer une élite féminine politique indépendante des caprices d'hommes et des pesanteurs patriarcalistes relatives aux agendas de l'élite politique masculine souvent dominatrice.

Malheureusement, l'élite politique qui vient de se constituer après ces élections est encore plus dépendante de l'élite politique masculine parce que la plupart des candidates femmes ont été présentées par des hommes, avec leurs calculs politiques parfois inavoués mais qu'on peut deviner. L'on remarquera d'ailleurs que la plupart des femmes présentées comme candidates par des partis dominés par des hommes sont celles qui jouissaient d'une certaine popularité, l'idée étant que leur élection par le corps électoral ferait en réalité la popularité

des créateurs de ces partis qui sont des hommes. Parfois, l'impression qui se dégage de ces candidatures féminines suscitées par des hommes, est celle de l'effet de mode : étant donné que l'Onu elle-même en fait sa préoccupation ainsi que les institutions de Bretton Woods, mieux vaut ne pas être en marge de cette dynamique sous peine d'être qualifié de « machiste » ou de sexiste et de ne pas bénéficier de soutiens financiers subordonnés à la prise en compte du genre.

3.3.2. Les déterminants d'ordre juridique

Au niveau du genre, il appert de plus en plus aujourd'hui que les pays dont le système électoral est fondé sur la représentation proportionnelle (RP) tendent à avoir des assemblées où le pourcentage moyen des femmes est supérieur à celui des assemblées élues selon des systèmes pluralistes/majoritaires ou semi-proportionnels. La loi électorale congolaise avait pourtant opté, pour les élections législatives, pour un scrutin proportionnel de listes ouvertes qui comprennent un nombre de candidats inférieur ou égal à celui des sièges à pourvoir dans la circonscription, avec l'application de la règle du plus fort dans les circonscriptions à plus d'un siège. Ceci aurait normalement eu pour effet de favoriser les petits partis, notamment ceux des femmes si elles en avaient créés, mais aussi les femmes elles-mêmes si les partis existants avaient respecté le principe de parité dans la présentation des listes.

Ce non respect du principe de parité par les partis s'explique par le fait que la Constitution elle-même n'est pas encore claire sur la question de la parité. L'article 14 dispose que « l'État garantit la mise en œuvre de la parité homme-femme dans les institutions », alors que le législateur aurait dû, comme le dit Marie-Madeleine Kalala, l'affirmer d'abord. En outre, les élections ont eu lieu sans que la loi sur la parité n'ait été votée par les parlementaires. Son caractère contraignant aurait pu, peut-être, contraindre les partis politiques à se rapprocher du principe de parité lors de l'élaboration des listes des candidats.

Néanmoins, il faut remarquer que le principe de parité est, de manière à peine voilée, court-circuitée par d'autres lois du pays tels que le Code de la famille ou le Code du travail dont les dispositions sont encore fortement marquées par l'androcentrisme et le patriarcalisme. En outre, l'élément religieux joue aussi un rôle très important. La question des rapports entre genre et pouvoir sur le terrain du catholicisme, montre que le statut religieux de la féminité est encore sous l'emprise de la domination masculine, malgré quelques avancées mises en œuvre par Jacques Maître (2002), en particulier concernant la contraception, mais qui demeurent encore timides et mêmes illégitimes sur le terrain africain où les cultures sont encore rigides.

Dans un pays où 80 % de la population est très religieuse, et où cette religiosité a envahi même les universités où se prêche à longueur de journée la soumission totale de la femme à l'homme qui est son chef et son maître, comme l'homme lui-même est soumis à Jésus-Christ, l'idée même de parité apparaît dans ces sociétés comme une tentative de déstabilisation des foyers par des femmes politiciennes, dans un contexte où la valeur de la femme tient à sa capacité à séduire un homme et à en faire son mari dans le cadre d'un mariage.

Une des femmes candidates ayant sollicité de l'électorat féminin des suffrages lors de la campagne électorale en brandissant l'argument de la nécessité de la parité, a eu comme réplique de ces femmes : « êtes-vous réellement mariée, madame ? ». Après avoir répondu affirmativement à cette question, les électrices lui ont encore posé la question de savoir « pourquoi alors cherchait-elle à déstabiliser leurs ménages avec le problème de la parité au moment où elle (c'est-à-dire la candidate) tenait à la stabilité du sien ? ». Une autre candidate

qui a réuni les femmes pour faire campagne autour de la parité, s'est vue poser la question de savoir pourquoi son mari lui avait donné l'autorisation de faire de la politique (sous-entendu une affaire d'hommes). Une autre m'a confié que les femmes lui ont tout simplement dit que si elle devenait députée, son mari l'abandonnerait et la quitterait pour une autre, à la manière de la plupart des femmes qui ont été abandonnées par leurs maris sous le régime mobutiste parce que devenues « émancipées » ; elles ont cru qu'elles étaient devenues égales à leurs maris et se sont permises certaines extravagances.

3.3.3. Les déterminants d'ordre financier

Il ne fait pas l'ombre d'un doute que les femmes disposent de peu de ou de pas du tout des moyens financiers suffisants pour mener leurs campagnes électorales. On l'a d'ailleurs remarqué lors de ces élections. À quelques rares exceptions près, la plupart des femmes candidates à l'élection présidentielle ne se sont pas rendues à l'intérieur du pays comme l'ont fait les hommes, faute des moyens financiers. Elles se sont repliées sur Kinshasa, la capitale et sur leurs provinces d'origine, proches d'ailleurs de Kinshasa. Il faut signaler que trois des quatre candidates féminines à l'élection présidentielle (les deux sœurs Nlandu et Mpoyo) sont ressortissantes d'une même province : celle du Bas-Congo. L'examen des résultats montre que c'est dans leur province qu'elles ont recueilli beaucoup de voix. Ceci veut dire que si elles avaient eu l'opportunité de sillonner aussi le pays, elles auraient eu plus de voix encore.

En outre, hormis Catherine Nzuzi qui occupait le poste de ministre aux Affaires humanitaires pendant la période de transition postconflit et qui a été une des dignitaires sous le régime de Mobutu, les 3 candidates précitées n'étaient pas dans les institutions publiques. Les hommes ont donc été favorisés à ce niveau à tous points de vue :

- beaucoup d'entre eux ont eu à gérer le régime de Mobutu où le vol et le détournement des deniers publics étaient parfois encouragés par le chef lui-même ;
- d'autres étaient des seigneurs de guerre qui ont pillé des ressources naturelles et dont les noms ont été cités nommément dans les rapports de l'ONU consacrés aux pillages et exploitations illégales des ressources naturelles et autres formes de richesses de la RDC pendant la guerre.

Néanmoins, la plupart de ces femmes candidates défavorisées financièrement ont été finalement prises en charge par l'UNIFEM. Cette institution des Nations unies avait mis en route une stratégie alternative de sensibilisation et de mobilisation des femmes et des groupes vulnérables pour leur participation aux opérations électorales de 2006, en RDC. Le but était de contribuer à la création de conditions favorables à l'égalité de participation des hommes, des femmes et des groupes vulnérables aux processus électoraux en RDC ; mais aussi de sensibiliser toutes les parties prenantes en faveur des femmes.

Concrètement, il s'agissait d'assurer :

- la participation des femmes aux différents scrutins comme électrices,
- leur implication dans l'administration des bureaux de vote,
- l'appropriation du processus électoral par les femmes et les personnes issues de groupes vulnérables.

Parmi les groupes cibles les plus visés, se trouvaient en bonne place les femmes électrices, candidates, et les membres de bureaux. Est-ce que les femmes ont réellement affecté ces fonds aux besoins relatifs aux élections ? Si oui, pourquoi n'ont-elles pas réussi à se faire élire ? Ces

inquiétudes peuvent faire l'objet d'autres réflexions, néanmoins certaines des défaillances relevées dans cette étude peuvent déjà expliquer en grande partie cette malheureuse situation.

3.3.4. Le manque de solidarité entre les femmes et de la crise de confiance entre les candidates et l'électorat féminin

Ces élections ont révélé qu'il existe une réelle crise de confiance entre les femmes candidates et les femmes électrices. Certaines femmes que nous avons interrogées, estiment qu'elles ne pouvaient pas donner leurs voix à leurs consœurs éligibles parce que celles-ci s'étaient déjà déconnectées de la base en détournant des financements venus des institutions internationales et destinés à améliorer leurs conditions de travail. Ici, allusion a été faite surtout aux femmes candidates issues de la société civile qui auraient affecté à leurs besoins privés les fonds destinés, entre autres, aux mamans maraîchères au nom de qui elles entreprenaient ces démarches de financement.

Le même son de cloche a été émis par d'autres femmes de la société civile qui ont dénoncé leurs responsables qui les ont d'abord abandonnées et qui, proches du pouvoir, ont commencé à soutenir les hommes pour leurs propres intérêts. Dès lors, ont-elles renchéri, les hommes étant les véritables pourvoyeurs d'avantages pour nous et nos chefs, il fallait voter pour eux et sanctionner nos responsables quand elles se sont portées candidates.

3.3.5. Les déterminants d'ordre culturel et symbolique

Il est apparu clairement lors de ces élections que l'accès des femmes à la citoyenneté ne dépend pas seulement du droit ou de l'impulsion des pouvoirs publics. La dimension culturelle est sérieusement à prendre en considération. Pour beaucoup de personnes interrogées, la place de la femme ne se trouve pas en politique. La politique est encore perçue, même par les femmes elles-mêmes, comme un lieu de mensonge, de calomnie, d'empoisonnement, d'hommes qui ont la capacité de faire la guerre et d'y accéder par la violence. Cette perception de l'espace politique par les femmes (il faut avouer qu'elle est en grande partie vraie si l'on examine les dynamiques sociales à l'œuvre en RDC depuis 1996), empêche même des femmes qui en ont la capacité, de faire de la politique active.

Depuis 1996, l'accès au pouvoir est déterminé par la capacité qu'a un individu de se lancer dans des activités guerrières et militaro-affairistes et d'évoluer dans un mouvement politico-militaire comme combattant pour finalement espérer un jour se hisser à la pointe de la pyramide politique congolaise. Cette image a été consolidée par le fait que ce sont surtout les seigneurs de guerre et leurs acolytes qui se sont partagés le pouvoir après l'accord de Sun City qui a mis fin officiellement à la guerre alors que l'opposition politique non armée a été exclue de la gestion des institutions de la transition postconflit. L'érection de la violence en mode d'accès au pouvoir a fini par créer dans la tête des femmes qui ne sont pas souvent des va-t-en-guerre, mais qui en subissent souvent les conséquences, une psychose et une phobie qui les rendent sceptiques et souvent apolitiques.

Par ailleurs, dans l'imaginaire collectif et la conscience collective congolaise, dominés par des coutumes et préjugés, auxquels s'ajoute la religiosité évoquée ci-haut et les pratiques sexuelles de la Deuxième République où la plupart des femmes politiciennes étaient considérées comme les épouses des hauts cadres du parti (Fweley, 2003), laisser une femme faire la politique, c'est l'exposer à des risques pouvant culminer même dans la déstabilisation

des ménages. Ceci explique en grande partie la forte tendance observée dans la tête de certains maris qui ne sont pas prêts à permettre à leurs femmes de faire la politique.

Ainsi, ces causes générales qui expliquent l'échec des femmes aux récentes élections et leur domination par les hommes dans le champ politique trouvent leur fondement spécifique d'abord dans le genre. Des concepts tels que patriarcalisme politique, androcentrisme, division sexuelle du travail au sein des partis politiques, la question de la féminité et de la masculinité, de la différence entre sphère privée et publique, etc., qui relèvent des études des rapports sociaux de sexes, permettent de mieux comprendre cette domination politique sous un angle spécifiquement genre.

3.4. Explication par la théorie de Bourdieu et celle de la légitimité extérieure du pouvoir politique congolais

Bourdieu définit le champ politique comme un « champ des luttes visant à transformer le rapport de forces qui confère à ce champ sa structure à un moment donné. Il est un lieu où s'engendrent, dans la concurrence entre les agents qui s'y trouvent engagés, des produits politiques, problèmes, programmes, analyses, commentaires, concepts, événements, entre lesquels les citoyens ordinaires réduits au statut de "consommateurs", doivent choisir, avec des chances de malentendu d'autant plus grandes qu'ils sont plus éloignés du lieu de production ».

Cette première étape de la définition de Bourdieu nous permet de constater que le champ politique congolais est, comme tous les champs politiques africains, un champ de forces et de luttes autour du pouvoir politique. Cependant, la source du pouvoir politique en RDC n'est pas le peuple, malgré le fait que les institutions étatiques actuelles soient « issues » des élections dites pluralistes par lesquelles le « corps électoral » aurait décidé du choix de ses dirigeants. Sur le plan des rapports sociaux de sexe, la dépendance du champ politique congolais a des implications encore plus sévères sur les femmes que sur les hommes. Si le champ politique est un champ de forces, il s'avère que les rapports des forces jouent en faveur d'hommes qui détiennent des capitaux et qui, dans le cadre de la dépendance du champ, sont souvent soutenus par l'extérieur.

En effet, lorsque les puissances occidentales qui ont encore le monopole de placer quelqu'un à la tête du pays planchent sur le choix de la personnalité la mieux indiquée, c'est toujours sur un homme que porte ce choix. Ce fut le cas avec Mobutu, Kabila père et aujourd'hui Kabila fils. En revanche, Patrice Emery Lumumba et Étienne Tshisekedi, qui ne sont pas les produits des Occidentaux, n'ont jamais dirigé le pays. Ce qui est vrai pour la RDC, l'est aussi pour la plupart des pays africains colonisés par les puissances occidentales. Jusqu'à preuve du contraire, tous les calculs politiques des pays occidentaux ne visent qu'à placer les hommes au pouvoir. Le soutien dont bénéficient les hommes dans le cadre de la légitimité extérieure du pouvoir politique est consolidé par la dynamique de conflictualisation armée lucrative récurrente en RDC. La guerre étant aussi considérée comme une affaire d'hommes, rares sont les femmes qui sont prêtes aujourd'hui à s'impliquer dans des aventures militaro-guerrières.

On assiste donc à un scénario où le sommet du pouvoir est déjà considéré comme devant être exclusivement occupé par des hommes dans le cadre des stratégies occidentales visant à contrôler la RDC et ses innombrables ressources auxquelles doivent accéder, même par la guerre, les sociétés multinationales. Par ailleurs, les femmes ne disposent pas d'autant de capitaux politique, culturel, économique, même symbolique... que les hommes.

En appliquant ces réflexions de Bourdieu aux rapports sociaux de sexe en politique, on peut déjà comprendre que ceux qui dominent le champ politique, en l'occurrence les hommes, sont enclins à développer des stratégies destinées à conserver le monopole de la domination, alors que les femmes développent des stratégies de contre-dominance. En plus, les hommes possèdent également le capital social qui leur permet de mobiliser des relations diverses pour pouvoir accéder au pouvoir. C'est dans ce cadre que se situe d'ailleurs la question du pouvoir politique d'origine externe contrôlé par les hommes.

L'enjeu de l'occupation du pouvoir suprême étant contrôlé par l'Occident qui n'y envisage que des hommes, c'est au niveau des institutions politiques de représentations nationales et locales que les femmes peuvent affronter les hommes dans un jeu relativement démocratique. Mais là aussi, les choses ne sont guère faciles pour elles. Certaines femmes ayant compris leur incapacité à accéder à la présidence n'ont eu d'autre choix que celui de soutenir des hommes qui étaient en bonne posture pour y accéder. D'autres se sont certes constituées candidates présidentiables mais en réalité sans grande conviction, peut-être dans le but de se rendre visible et espérer occuper un poste ministériel dans le gouvernement d'hommes.

4. CONCLUSION

En recourant au genre comme catégorie d'analyse de la dynamique politique en RDC à travers les élections récentes, l'on comprend mieux la question de la citoyenneté et celle de la démocratie, mais aussi les causes qui empêchent les femmes d'accéder à une citoyenneté égale à celle des hommes. Mais le genre permet aussi d'identifier les ressources mobilisées par les femmes pour accéder à l'espace politique ainsi que leurs limites, et d'envisager des ressources et des stratégies alternatives adaptées à la dimension des défis que leur posent les faits des structures et les pratiques ou logiques des acteurs individuels et institutionnels, nationaux et internationaux évoluant dans un champ politique dont la dépendance à des champs politiques extérieurs constitue un des paramètres importants de ressourcement et de consolidation de la domination masculine.

Envisagée sous cet angle, cette réflexion a partie liée avec l'un des axes définis dans l'argumentaire de ce colloque, celui d'examiner en quoi l'approche genre est-elle pertinente pour mieux comprendre les rapports sociaux.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

BOUVIER, P. et BOMBOKO, F., *Le Dialogue intercongolais. Anatomie d'une négociation à la lisière du Chaos. Contribution à la théorie de la négociation*, Paris, L'Harmattan, 2004.

FREEDMAN, J., *Femmes politiques : mythes et symboles*, Paris, L'Harmattan, 1997.

GUEYE, S. P., *Du bon usage de la démocratie en Afrique*, Dakar, NEAS, 2003.

KANKWENDA, M. (dir.), *Dynamiques des conflits et crises de développement en Afrique centrale*, Paris, Dubois, 2004.

MAMA, A., *Études par les femmes et études sur les femmes en Afrique durant les années 1990*, Dakar, CODESRIA, 1997.

MAMDANI, M., *Citoyen et sujet. L'Afrique contemporaine et l'héritage du colonialisme tardif*, Paris/Amsterdam, Karthala/Sephis, 2004.

MBEMBE, A., *De la post-colonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2000.

MBOW, P. (dir.), *Hommes et femmes entre sphères publique et privées*, Dakar, CODESRIA, 1995.

MANGU, A. M. B., *Démocratie, régime pluraliste et tribalisme au Zaïre*, unip ; Monograph for CODESRIA, Summer Institute 1994, Dakar, CODESRIA, 1996.

TSHIBWABWA, K., *Autocréation féminine de stratégies de survie en RDC : Analyse sociale du genre basée sur la féminité masculine*, Institut sur le genre dans l'économie domestique, Dakar, CODESRIA, 2004.

Articles

KALALA, M.M., « Parité homme-femme dans la période post-électorale », *Congo-Afrique*, n°s 402-403, 2006.

KI-ZERBO, J., « La conférence inaugurale », in *Genre, Éducation, Développement et Progrès des sociétés africaines*, actes du colloque international de Ouagadougou, 6-8 mars, 2003.

MARQUES-PEREIRA, B., « Le genre et les travaux anglo-saxons sur la citoyenneté », colloque international AFSP « Genre et Politique », 30-31 mai 2002.

MIANDA, D. M., « Dans l'ombre de la démocratie au Zaïre : la remise en question de l'émancipation mobutiste de la femme », *Revue canadienne des études africaines*, 1995, vol. XXIX, n° 1.

MUTAMBA, M., « Les élections au Zaïre : expériences et perspectives », in Mutamba, M. (dir.), *L'organisation des élections démocratiques au Zaïre au Zaïre : principes et conditions*, Kinshasa, IFEP/FKA, 1995.

MVUALA, « Élections au Congo », *Socialisme*, n° 27, mai 1958.

SEIDMAN, G., « Le genre de la nation. La transition démocratique en Afrique du Sud : construction d'une nouvelle nation et genre de l'État », in *Histoire, femmes et société*, 2000, n° 12, [Internet] : <http://clio.revues.org/document_190.html>, [tiré le 25/06/2007].

SINEAU, M., « La parité pour démocratiser la politique », *Le Monde diplomatique*, coll. « Manière de voir », n° 83, octobre-novembre 2005.

TSHIBWABWA, J. K., « Miser sur les stratégies féminines locales comme alternatives au développement durable à la base et à la réduction de la pauvreté en société post-conflit », in « Stratégies gouvernementales et stratégies populaires : divergences ou convergences ? », symposium international organisé par l'IPDSR et l'UCAD, Dakar, 24-27 juillet 2006.

TSHIBWABWA, J. K., *Femmes et Action politique : pour une histoire politique relationnelle et genrée du militantisme partisan en RDC. De l'indépendance (1960) à 2004*, mémoire de DEA, université de Kinshasa, département des sciences politiques et administratives, 2006b.

TSHIBWABWA, J. K., « Genre, Élections et Construction des institutions politiques de l'État de développement démocratique en République démocratique du Congo : analyse, état des lieux et perspectives », symposium organisé par le CODESRIA sur « Le genre dans la construction d'un État de développement démocratique », Le Caire, Égypte, 12-14 novembre, 2006c,

Documents

ASSEMBLEE NATIONALE/COMMISSION SPECIALE CHARGEE DE L'EXAMEN DE LA VALIDITE DES CONVENTIONS A CARACTERE ECONOMIQUE ET FINANCIER CONCLUES PENDANT LES GUERRES DE 1996-1997 ET 1998.

Constitution de la transition post-conflit de la République démocratique du Congo promulguée en 2003.

Décision n° 003/CEI/BUR/06 du 9 mars 2006 portant mesures d'application de la loi n° 06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales.

Loi n° 04/009 du 5 juin 2004 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Commission électorale indépendante.

Loi n° 05/010 du 22 juin 2005 portant organisation du référendum constitutionnel en République démocratique du Congo.

Loi n° 04/024 du 12 novembre 2004 relative à la nationalité congolaise.

Loi n° 04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques.

Loi n° 06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales.

Ordonnance n° 169 du 19 août 1963 relative à l'organisation des referendums prévus par certaines lois portant création de provinces.

ONU/CONSEIL DE SECURITE, 2001, 2002 et 2003, Rapports du Groupe d'experts sur l'exploitation illicite et les pillages des ressources naturelles et autres formes de richesses de la RDC.

RDC/MINISTERE DU PLAN, 2004, Document de la stratégie de réduction de la pauvreté (version intermédiaire).

RDC/MINISTERE DU PLAN, 2006, Document de stratégie, de la croissance et de la réduction de la pauvreté, (version finale).

Valentine Bessin, députée

Valentine Bessin est députée du parti d'opposition UNIR/MS (Union pour la renaissance/Mouvement sankaris), seize femmes parlementaires élues aux élections législatives de 2007. C'est en mobylette qu'elle venait participer à nos journées. Elle n'a pas les moyens d'avoir une voiture. Orpheline, elle est vendeuse en pharmacie dans une clinique, tandis que son mari, chauffeur mécanicien a émigré aux États-Unis pour aider à faire vivre la famille. Chargée des structures féminines du parti, elle affirme travailler pour toutes les femmes du Burkina Faso, tout en se voulant avant tout femme de terrain : « je ne fais pas de politique, je ne sais pas comment cela se "fait" ». Elle nous l'a prouvé en nous faisant visiter sa circonscription dans un quartier populaire de Ouagadougou, avec ses chemins de terre et ses maisons de parpaing, dont la sienne, ouverte à tous les habitants du quartier.

Elle semble constituer une exception, à en croire les cinq autres femmes parlementaires rencontrées à l'Assemblée nationale : femmes diplômées, alors qu'il n'y a que 1,8 % de femmes à l'université, appartenant à trois partis différents mais toutes d'accord pour reconnaître qu'elles ne seraient pas là sans le soutien de leurs maris et que seules les femmes riches et bourgeoises ont des chances en politique. Peu organisées, elles sont, selon les termes de l'une d'entre elles « derrière les talons des hommes ». Elles abordent la question du lien avec la vie familiale. V. Bessin avait mentionné le fait que lorsqu'une femme rentre tard, elle doit s'excuser auprès de son mari, d'autres semblent avoir droit à plus de tolérance de leurs enfants et de leur mari, même si l'une d'elles défend la nécessité de valoriser les mères au foyer garantes des valeurs essentielles comme la famille. La discussion fait apparaître que la parité inscrit dans la loi ne correspond pas à la réalité et que les femmes sont encore vues comme un danger, et celles qui sont élues accusées d'être trop libres et de se donner aux hommes pour gagner les élections. Si elles sont, toutes, membres du Bureau politique de leur parti, c'est toutes avec la charge de la question des femmes.

→ L'ENGAGEMENT POLITIQUE FÉMININ : MARCHÉ ROUGE DES FEMMES DE LOMÉ

Corinne SODADJAN

GF2D¹, Lomé (Togo)

Étudiante en master 2

Institut d'études catholiques de Paris (France)

scorine2001@yahoo.fr

Résumé : La « marche rouge » des femmes dans les rues de Lomé, le 27 février 2005, marque la phase de la détermination de ces femmes à assumer pleinement leur rôle de mères et d'épouses jusqu'au bout. Autrefois la tâche du « parlementarisme de couloir » était seulement reconnue aux femmes lors des crises. Toutefois leur rôle de mère, qu'elles assumaient avec une certaine fierté, fait d'elles jusqu'à aujourd'hui la pierre angulaire dans l'organisation et la gestion de la société pour un développement harmonieux. Ces femmes avaient déjà assumé cette tâche lors de la décolonisation du Togo. Si le 27 février 2005, elles se mobilisent, sortent, manifestent avec la couleur rouge dans la rue et dévoilent leur nudité sacrée en public, c'est qu'elles veulent attirer l'attention de tous sur la gravissime situation de leurs enfants et de leur maris : la société est en danger. La voracité et l'inconscience masculine dans la gestion de la chose politique ont mis le pays en péril. Le moment n'est plus d'attendre, et la brutalité masculine ne saurait dissuader ces mères et épouses de se faire entendre et de s'engager pour la vie, les droits humains et pour la nation.

Mots-clés : femmes, Togo, mères/épouses, engagement, marche, Droits de l'homme

1. INTRODUCTION : UN CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE DE DÉGRADATION CONTINUE DES DROITS DE L'HOMME

C'est dans un contexte de crise politique sociale et humanitaire grave que survient le décès du président de la République togolaise Gnassingbé Eyadéma, le 5 février 2005. En effet, la situation sociopolitique du pays, depuis le début des années quatre-vingt-dix, est marquée par la montée des revendications pour l'avènement de la démocratie multipartite à laquelle le système monolithique et autoritariste n'est pas préparé. De la confrontation entre les deux partis résulte une profonde détérioration sociale caractérisée par une absence persistante de respect de droits, des libertés fondamentales et un constant déficit d'équité et de justice. Ces violations sont dénoncées d'une part par les partis politiques, la société civile, la presse (écrite

¹ Groupe de réflexion et d'action femme, démocratie et développement.

et orale) et les organisations de défense des Droits de l'homme ; d'autre part par les organisations chargées de la supervision des traités internationaux, ratifiés par le Togo, qui ont régulièrement fait part de leurs préoccupations face à la dégradation continue de la situation des Droits de l'homme dans le pays. Dans ce contexte, les engagements pris par le gouvernement togolais vis-à-vis de l'Union européenne en 2004, peinent à produire leurs effets.

La situation se caractérise donc par des enlèvements, des arrestations arbitraires, des exécutions extrajudiciaires, des actes de tortures, des menaces et des actes d'intimidation perpétrés par les forces de sécurité togolaises contre la population, notamment contre toute personne ou groupe susceptible de demander ou de revendiquer l'effectivité d'un État de droit². Déjà, les trente-huit ans de règne de feu Gnassingbé Eyadéma, père du « nouvel homme » imposé à la nation togolaise, ont été marqués par des assassinats politiques, des traitements inhumains et dégradants ainsi que des viols. En dépit de multiples dénonciations faites par les organisations non gouvernementales et des institutions internationales œuvrant sur le terrain du développement et de la défense de Droits de l'homme installées au Togo, une impunité totale couvre et légitime ces atrocités, alors même que des témoignages de certains rescapés « miraculeux », ainsi que les résultats d'enquêtes, indiquent clairement les auteurs des violences et par ricochet leurs commanditaires.

Ces éléments déchaînés sur la population ne sont autres que les agents appartenant à des forces de sécurité, des gendarmes et des militaires, accompagnés des milices du parti au pouvoir, le RPT³. C'est encore là malheureusement, pour une nation qui doit se développer, la stratégie d'une instrumentalisation des ethnies pratiquée depuis la période coloniale au profit du « diviser pour régner »⁴. Ainsi, cette exploitation politique des ethnies prend la forme d'une crise ou d'un affrontement entre le Nord – surtout autour des *Kabye*, majoritaires dans les corps des hommes en uniforme, *antidémocrates* et « rptistes » – et des jeunes du Sud dont la plupart sont *Evé*, favorables à la démocratie et à l'opposition. Dommage ! Ce n'est que la pratique des conseils du *Prince* de Machiavel. La population togolaise en est consciente et lutte ensemble contre cette situation dégradante et catastrophique, accompagnée de l'appauvrissement de la population, de la mauvaise gestion des biens publics et de la dégradation des droits humains⁵.

2. IMPLICATION DU GF2D, AMÉLIORATION DE LA VIE SOCIALE SURTOUT CHEZ LES FEMMES

Plusieurs associations sont nées dans ce contexte pour participer à la formation du citoyen togolais et à la construction effective de la nation togolaise. Pour répondre en particulier au besoin des femmes de connaître leurs droits et leurs devoirs, et les aider à les utiliser pour

² Cf. Organisation des Nations unies (ONU), *Rapport sur les violences et allégation de violation des Droits de l'homme au Togo*, le 29 août 2005.

³ RPT (Rassemblement du peuple togolais), créé en 1969 par le président Gnassingbé Eyadéma, parti unique à adhésion obligatoire pour toute la population jusqu'aux années quatre-vingt-dix, et dont le financement est fait par prélèvement direct sur le salaire des fonctionnaires.

⁴ Cf. Labarthe, G., *Le Togo, de l'esclavage au libéralisme mafieux*, Marseille, Éd. Agone, 2005, pp. 54-75.

⁵ Cf. Labarthe, G., *Ibidem*, pp. 77-117 ; Verschave, F.-X., *La Françafrique, le plus long scandale de la République*, Paris, Éd. Stock, 2007, pp. 123-126.

améliorer leur vie et leurs conditions d'existence, le Groupe de réflexion et d'action femme, démocratie et développement (GF2D), est créé en 1992, lors de l'avènement démocratique, à l'initiative d'une trentaine de femmes togolaises d'origines diverses (juristes, commerçantes, médecins, avocates, sociologues, etc.). Ce groupe veut faire des femmes des actrices du développement en prenant pour levier le droit. Il a su mettre en place, dès 1994, des centres d'aide et d'assistance juridiques encore appelés des cliniques juridiques⁶. À côté du service juridique, le GF2D mène ses actions à travers deux autres grands programmes sur l'éducation civique et socio-économique pour les femmes.

Par ailleurs, le GF2D ne fait pas seulement l'apologie des droits civils des femmes mais aussi celle des droits civiques et politiques. En d'autres termes il joue le rôle d'éveil des femmes à la participation à la vie publique et politique du Togo. Les parajuristes, ces vulgarisateurs endogènes, ont permis au GF2D de faire pénétrer le droit dans les coins perdus et reculés du pays. Cet outil de développement a permis au GF2D d'acquérir une notoriété qui en fait une référence en matière de droits des femmes au Togo⁷. Les femmes sont plus victimes du poids de la tradition et sont plus lésées que les autres couches sociales sur le plan professionnel, social, juridique, etc. Elles éprouvent plus de difficultés que les hommes à exercer et à jouir de leurs droits les plus élémentaires. C'est pourquoi le GF2D sensibilise aussi à l'équité de genre au Togo, en particulier à l'approche des grandes échéances électorales. Cette campagne a pour finalité de sensibiliser la population togolaise sur l'importance et la nécessité de la participation des femmes, non seulement en tant qu'électrices, mais surtout en tant que candidates au processus électoral, et de favoriser l'adoption d'une attitude non discriminatoire à l'égard des candidatures féminines.

Certes, on observe qu'au niveau national des efforts non négligeables ont été faits sur le plan de la loi pour consacrer le principe de l'égalité des sexes dans de nombreux domaines. La Constitution togolaise le réaffirme dans son article 11 qui dit :

⁶ Elles prennent le nom de Maison de justice et de droit en France, centre où l'information juridique est mise à disposition de la population, femme, homme et enfants. L'existence d'instruments juridiques relatifs aux droits humains ne suffit pas pour assurer l'effectivité de ces droits. C'est pourquoi, en dépit de la ratification par le Togo des textes fondamentaux assurant aux hommes et aux femmes une panoplie de droits, on ne cesse d'observer de nombreux abus et violations allant des plus légers jusqu'à des actes meurtriers. Les femmes, plus exposées que les hommes, subissent au quotidien diverses brimades, tant dans la sphère publique que dans le domaine privé. Elles représentent une couche réellement vulnérable qui nécessite une protection particulière.

⁷ Ceci lui a valu sa cooptation et sa participation active au dialogue intertogolais pour une reprise de la marche du Togo vers la démocratie et l'État de droit, même si son travail de conscientisation de la population n'a pas toujours reçu l'assentiment de la classe dirigeante. Le problème de la participation des femmes à la gestion de la chose publique est loin d'être résolu au Togo, comme ailleurs en Afrique subsaharienne, alors qu'elles représentent 51,13 % de la population. Cf. Aguey-Wognon, K. et Apéviékou, K. « Étude sur l'obstacle à l'implication des femmes dans la vie publique et politique », Lomé, février 2005. Il est aujourd'hui regrettable de constater un peu partout dans la majorité des pays du monde que le pouvoir reste l'apanage des hommes. Le Togo ne fait pas exception. Ce que démontre une étude faite à cet effet par le CcoFT sur la représentativité des femmes dans la vie de la nation à tous les niveaux (Cf. Conseil consultatif des femmes du Togo, 2005). Selon cette étude, le nombre des femmes membres du parlement togolais, n'a jamais dépassé 5, depuis 1958. Il en est de même dans les corps constitués où se prennent les grandes décisions du pays, notamment parmi les ministres, avec 2 femmes sur un total de 23 ministres, le Conseil supérieur de la magistrature avec 3 femmes pour 6 hommes et le Conseil municipal où sur les 45 membres on perçoit timidement la tête d'une femme.

« Tous les êtres humains sont égaux en dignité et en droit. L'homme et la femme sont égaux devant la loi ».

Malgré tous ces efforts, les différences et déséquilibres dans les rapports entre les hommes et les femmes sont importants et nuisent aux efforts de développement. L'intégration des principes égalitaires entre les femmes et les hommes a du mal à se réaliser concrètement au niveau des ménages, des communautés et de la vie publique. En outre, il y a une plus grande prise de conscience au niveau des instances internationales du lien vital qu'il y a entre le respect des droits humains (donc ceux des femmes également) et le développement. Dans ce sens, le Rapport mondial sur le développement humain 2000 produit par le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) dit que « les Droits de l'homme ne sont pas, malgré ce que certains affirment, une des retombées du développement, mais qu'ils sont indispensables à celui-ci ».

3. UN DÉFICIT DÉMOCRATIQUE CHRONIQUE.

3.1. Une image négative du pays à l'international

Face à une image négative du pays due au déficit démocratique chronique, aux violations massives des Droits de l'homme, à une mauvaise gouvernance, et à une gestion économique et administrative désastreuse, les sanctions des institutions internationales n'ont pas tardé. C'est ainsi que, dès 1993, l'Union européenne a cessé toute relation officielle avec le pays. Ceci s'est traduit par la suspension de l'aide économique jusqu'en 2004. Moins de dix mois avant le décès de feu Gnassingbé Eyadéma, le 14 avril 2004, en vertu de l'article 96 de l'accord de Cotonou signé avec les pays ACP (Afrique, Caraïbe et Pacifique), l'Union européenne a initié des consultations en vue d'une reprise éventuelle de subvention financière vers le Togo. Elles ont abouti à un accord sur la base de 22 engagements pris par le gouvernement togolais, à Bruxelles, en avril 2004.

Nonobstant ces résolutions de bonne conduite, les événements du 5 février 2005 ont permis aux dirigeants du pays de renouer rapidement avec les vieilles habitudes du système politique RPT par un coup d'État⁸ quelques minutes après l'annonce officielle du décès du chef de l'État. Une fois encore, ce coup s'est fait au mépris total de la loi fondamentale de la République, la Constitution togolaise du 14 octobre 1992. Eu égard aux enjeux sociopolitiques provoqués par ces événements, ainsi qu'aux multiples revendications et dénonciations venant notamment des partis politiques de l'opposition, des organisations de la société civile, des ONG de développement et surtout de défense des Droits de l'homme, ainsi que des Togolais de la diaspora, les femmes togolaises ont décidé de clamer haut et fort leur désarroi face à cette situation.

3.2. La chronologie des bavures du système du parti au pouvoir

C'est à la tombée de la nuit, entre 18 h 30 et 19 h 00, le samedi 5 février 2005 qu'a commencé le coup d'État militaire constitutionnel. Par un communiqué radiotélévisé, le Premier ministre d'alors, M. Koffi Sama, annonçait officiellement le décès du président en ces termes :

⁸ C'est au Togo qu'a eu lieu le premier coup d'État du continent africain indépendant, perpétré contre Sylvianus Olympio, en 1963.

« Le président de la République, son Excellence Gnassingbé Eyadéma n'est plus. Il a rendu l'âme ce samedi matin 5 février 2005 alors qu'il était évacué d'urgence pour des soins à l'extérieur du pays »⁹.

Il a ajouté que pour des raisons de sécurité les frontières terrestres, aériennes et maritimes étaient fermées, alors qu'au même moment, le président de l'Assemblée nationale, M. Fambaré Ouattara Natchaba, l'occupant légal provisoire du poste de présidence¹⁰ dans cette circonstance, était en route pour le pays après une mission officielle en France. Son avion fut donc détourné sur la capitale du voisin de l'est, le Bénin. Ceci l'empêcha de remplir la fonction constitutionnelle qui lui était dévolue. Pour achever cette violation flagrante de la Constitution entamée au début de la soirée, les Forces armées togolaises (FAT) sont revenues à la charge, dans une allocution laconique dont le style n'était plus étranger à la population togolaise. Elles ont constaté « la vacance totale du pouvoir [...], l'absence du président de l'Assemblée nationale du territoire. Et pour ne pas faire perdurer cette situation, les FAT ont décidé de confier le pouvoir à M. Faure Gnassingbé à partir de ce jour ».

Bien évidemment, dès le lendemain de ce coup de force manifeste, les condamnations fusèrent de toutes parts, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire. Toutefois, cela n'a pas freiné l'élan de l'Assemblée unipolaire (RPT) en place, pour rendre légale, par un jeu juridico-constitutionnel, cette nomination à la tête de la nation togolaise du fils du président défunt. Prétendant un deuil national, toutes les manifestations publiques furent rigoureusement interdites par le ministre de l'Intérieur. Et en dépit de l'augmentation du nombre d'appels à l'ordre constitutionnel, le fils du président défunt fut officiellement investi nouveau président.

Une investiture qui sonne le glas de la démocratie, mais ouvre la porte aux manifestations pacifiques, pour exiger le retour à l'ordre constitutionnel et à l'organisation d'élections libres, transparentes et démocratiques, avec notamment des journées « ville morte » à Lomé et dans les autres grandes villes du pays. À l'appel de six grands partis de l'opposition (ADDI, CAR, CDPA, PSR, UDS-Togo et UFC), plusieurs milliers de personnes ont manifesté le 12 février à Lomé. En violation des normes constitutionnelles¹¹, ces diverses manifestations ont fait l'objet de répressions violentes et sanglantes ayant entraîné des pertes de vies humaines. C'est contre ces violations flagrantes du droit que les femmes du GF2D ne cessent de se battre, sur tous les plans, depuis sa création. C'est le sens même de la dernière « marche rouge des femmes » de février 2005 à Lomé. Face à cette situation accablante, les femmes togolaises jusque-là restées observatrices des événements ont décidé de sortir de leur mutisme pour appuyer la sonnette d'alarme et faire arrêter le désordre.

⁹ Cf. Ligue togolaise des Droits de l'homme (LTDH), Togo : *Mémoire sur les violations des Droits de l'homme depuis le coup d'État du 05 février 2005*, mars 2005.

¹⁰ L'article 65 de la Constitution du 14 octobre 1992 dispose : « En cas de vacance de présidence de la République par décès, démission ou empêchement définitif, la fonction présidentielle est exercée provisoirement par le président de l'Assemblée nationale. La vacance est constatée par la Cour constitutionnelle saisie par le gouvernement. Le Gouvernement convoque le corps électoral dans les soixante jours de l'ouverture de la vacance pour l'élection d'un nouveau président de la République pour une période de cinq ans ».

¹¹ « L'État reconnaît et garantit dans les conditions fixées par la loi, l'exercice des libertés d'association, de réunion et de manifestation pacifique et sans instrument de violence », article 30 de la constitution du 14 octobre 1992, révisée par la loi n° 2002-029 du 31 décembre 2002 ;

4. MARCHES DE FEMMES

4.1. La marche des femmes du 27 février 2005, n'est pas la première

La marche a toujours été au Togo une forme particulière de protestation, une désapprobation des décisions et des actions jugées oppressives et injustes de la part de l'autorité. C'est l'ultime expression de la revendication de reconnaissance et de respect des droits de la personne et de la communauté. Elle s'illustre par des manifestations d'un lieu à un autre. Cette marche des femmes, des mères, des épouses et de jeunes filles du 27 février 2005 à Lomé, la capitale togolaise, exprimait le « ras-le-bol » de celles qui voyaient déjà compromis tous leurs espoirs d'un lendemain meilleur pour elles-mêmes, pour leurs enfants, leurs frères, leurs époux et pour toute la société. Dans l'histoire, les femmes togolaises, en particulier les Loméennes, ont déjà lutté et dit non à l'oppression, à l'injustice et à la souffrance, persistantes et généralisées à certaines étapes particulières et difficiles de l'histoire du pays.

Ainsi, les 24 et 25 janvier 1933, dans un contexte de marasme économique¹² avec des répercussions sérieuses sur le plan social, l'incarcération de Kobina Garthey et de Michel Johnson, tous deux porte-parole du peuple devant le Conseil des notables qui plaidait la cause de la population face à la création de nouveaux impôts au Togo, se déclencha spontanément la première révolte des femmes de Lomé. En effet, en cette période, les salaires dégringolèrent et le coût de vie augmenta de 50 %. L'effondrement des ressources, le taux élevé de chômage, « l'oppression fiscale » qui parfois poussait à mettre en gage les enfants, à payer les impôts à la place des absents, ne pouvaient laisser indifférentes ces femmes qui devaient en plus payer des impôts personnels et les droits de place au marché.

Tout ceci était déjà une atteinte aux droits et à la dignité de la personne¹³. La manifestation d'une « foule d'environ un millier de personnes, composée exclusivement de femmes, d'enfants » menaçait alors l'administration coloniale. Le commissaire de la République, Robert de Guise, le commandant de cercle, Jean Bouquet, le commissaire de police Louis Rehart et le chef service du service des finances, Jean de Saint-Alary, vrais auteurs des troubles, libérèrent les détenus. Cette révolte provoqua le départ de M. de Guise. Malgré la répression, l'action des femmes fit céder le pouvoir colonial et brisa « ces kyrielles de taxes et d'impôts »¹⁴. Les femmes de Lomé ont ainsi affirmé ne plus constituer ce « prolétariat spirituel » selon les mots d'Emmanuel Mounier. À partir de là, elles défendront non seulement leurs intérêts mais aussi ceux du peuple.

Depuis lors, les femmes ont continué à prendre part aux manifestations contre l'oppression comme celles du 21 novembre 1966, à Lomé, contre les gouvernants ; celles des années 1990-1993 pour l'avènement démocratique, dont la célèbre marche pacifique de 300 000 personnes du 25 janvier 1993 dont la répression fut un carnage avec chasse à l'homme, lors de la visite

¹² Cf. Cornevin, R., *Le Togo, Nation-Pilote*, Éd. Latines, Paris, 1963, p. 99 ; et d'Almeida-Ekué, S., *La révolte des Loméennes, 24-25 Janvier 1933*, Lomé, NEA, 1992, pp. 21-53.

¹³ Ceci était contraire à l'art. 22 du traité de Versailles qui demandait à la puissance mandataire de veiller au bien-être physique et moral des populations.

¹⁴ Cf. d'Almeida-Ekué, S., *op. cit.*, p. 81. Selon Silivi d'Almeida, cette révolte est une étape vers l'indépendance du Togo à laquelle les femmes ont contribué, même par participation financière, comme soutiens aux activités et déplacements des indépendantistes à l'ONU, par exemple. Aux élections de 1958, l'impact du vote féminin a contribué de manière décisive à la victoire des nationalistes qui ont pu, par ce soutien, aboutir à l'indépendance politique, en 1960. Cf. Ayélé Kponton, G., « Rôle et activité politiques des femmes du sud pendant la décolonisation (1946-1960) », *Cahier du CRA*, n° 8, 1994.

du ministre français de la Coopération, Marcel Debarge, et de son homologue allemand Helmut Schäfer. Ceci n'a jamais découragé les femmes pour participer aux manifestations de 1998 et 2003 lors des *hold-up* électoraux. Elles étaient le soutien des hommes, leurs maris, leurs frères et des jeunes, leurs fils ou leurs amis comme ce fut le cas lors de la grève des cheminots racontée dans *Les bouts de bois de Dieu* (1960) de Sembène Ousmane¹⁵. Elles montraient qu'elles étaient concernées et avaient compris que « la soumission traditionnelle » aveugle dans le contexte de la *res publica* ne pouvait que les amener davantage à abdiquer leur responsabilité au foyer. Elles participent désormais à la révolution et au destin de la cité autrefois domaine réservé et mené par des hommes.

4.2. La marche du 27 février 2005, « une marée humaine rouge »

La marche des femmes du 15 mars 1991, qui exigeaient la libération de leurs enfants, des étudiants soupçonnés d'activisme pour la démocratie et arrêtés par le pouvoir, offrait déjà l'image de celle du 27 février 2005. L'appel, lancé cette fois par le GF2D, disait :

« Femmes, mères et citoyennes quels que soient notre statut et notre condition socio-économique, ce coup de force nous interpelle. Femmes, enfants, jeunes, nous sommes les premières victimes de la crise dans laquelle nous enfonçons davantage cette situation. Notre constitution nous fait devoir et obligation de nous mobiliser pour dire non et exiger le retour à l'ordre constitutionnel ».

La marche avait surtout pour objet d'exiger le plein rétablissement de la légalité constitutionnelle, qui passe, selon elles, par le retour au pays de Fambaré Ouattara Natchaba, président de l'Assemblée nationale en exil à Cotonou, au Bénin.

Entre 40 000 et 50 000 femmes de Lomé, vêtues de rouge, toutes origines confondues, de toutes tendances politiques y compris celles du parti au pouvoir¹⁶, de toutes catégories sociales et de toutes générations ont répondu à l'appel. Il s'agit des femmes habitantes de Lomé et des banlieues. Le rouge exprime ici la gravité de l'événement et indique la dignité de ce qui est revendiqué. Certains hommes, leurs maris, frères, pères et fils, les ont soutenues en se déguisant en femmes. L'« éternel féminin » qui était à la traîne devint le « guide » de la « cité égoïste » des hommes masculins dont les intérêts partisans ont mis le pays en panne. Partie du point de rassemblement, à 150 m environ de la plage, sur le boulevard circulaire, au niveau du restaurant *La Pirogue*, cette « marée humaine rouge » a, de façon très vivante,

¹⁵ Sembène Ousmane, écrivain, réalisateur, acteur et scénariste sénégalais peint la grève des cheminots en démontrant le rôle des femmes aux côtés des hommes. L'histoire se base sur des faits authentiques. Nous sommes au tournant des années cinquante et les travailleurs africains de la compagnie ferroviaire *Dakar-Niger* sont en pleines revendications. Ils exigent les mêmes avantages que leurs collègues français : allocations familiales, retraite satisfaisante, salaire égal à travail égal. On leur signifie alors plus ou moins clairement que les Droits de l'homme ne sont pas les Droits de l'homme *de couleur*. Ils se cabrent et insistent. La direction de la régie persiste dans son refus. L'affrontement est inévitable : c'est la grève. Le patronat français, de connivence avec l'administration coloniale, est déterminé à briser cette grève, les premiers par nécessité économique, les seconds par principe. Ils utilisent d'abord la force, puis changent de stratégie et optent pour des moyens plus retors : coupure d'eau dans la ville, suspension des salaires, c'est-à-dire coupure des vivres ; avec les *leaders* syndicalistes, ils alterneront la carotte (billets de banque) et le bâton (menaces de mort).

¹⁶ Ceci fut confirmé par M. Fambaré Natchaba, président de l'Assemblée nationale, déchu lors de son *interview* sur RFI en ces termes « Vous pensez que toutes ces femmes qui ont manifesté sont uniquement des femmes de l'opposition ? Il y a aussi des femmes du RPT qui sont choquées de voir qu'on piétine la Constitution ».

manifesté les revendications des femmes. Les chants, les paroles scandées et certaines danses mimiques retraçaient les douleurs imposées au peuple. Des femmes se sont assimilées aux mères des soldats, d'autres aux mères des victimes des soldats. Les forces de l'ordre, nombreuses, armées et positionnées tout au long du trajet de la marche et dans tous les coins de rues de Lomé ne disaient rien et jusque-là ne réagissaient pas mais étaient sur le qui-vive. Des spectateurs, avec un regard admiratif, observaient « cette protestation pacifique et comique des femmes ».

Puis à un moment donné de la marche pour révéler leur mécontentement de façon radicale, certaines femmes se sont mises nues. C'est une grande protestation pour la femme de dévoiler sa nudité. Elle est son intimité tenue au respect en public, ce qu'elle a de plus cher et qu'elle cache en temps normal. Dans ces circonstances, cet acte veut dire qu'elle se livre et qu'elle maudit tous les auteurs de la mort, de la souffrance et de la confiscation de son bonheur. C'est dans cette ambiance que la marée humaine a déferlé jusqu'au stade de Béniglato, non loin de l'ambassade des USA, où s'est tenu le *meeting* populaire. Si Alain Madelin avait été encore de passage au Togo ce jour-là, comme ce fut le cas le 23 janvier 1993, il aurait pu redire cette parole à l'attention des femmes :

« J'exprime ici mon admiration et mon amitié pour les démocrates qui, ici et ailleurs en Afrique se battent pour la liberté et la dignité de la personne, souvent au péril de leur vie ».

Car ces femmes n'en sont plus restées à leur fonction d'enfantement et à leur vocation de maternité, ni à la gestion des affaires familiales, mais se sont sacrifiées pour la vie de la nation. La suite du *meeting* en est la preuve.

4.3. *Le meeting tourne à la débandade et aux violences*

Les femmes et tous ceux qui les ont soutenues ont pris des risques comme à l'accoutumée. Vers la fin du *meeting*, on a commencé à entendre des bruits d'explosion de gaz lacrymogène à l'extérieur du stade. La provocation devient effective. Le piège devient inévitable. Malgré l'appel des organisateurs à l'endroit des manifestants de ne pas paniquer et de rester sur place, « très vite, dans la panique, beaucoup se mettent à courir, et dans la fuite, tombent entre les mains des forces de l'ordre qui s'en prennent violemment à eux. Des témoins voient des militaires noyer de jeunes manifestants dans la lagune de Bè »¹⁷. Le lendemain cinq corps dont celui d'un enfant d'une dizaine d'années ont été retrouvés dans la lagune¹⁸.

Les hommes et les jeunes ont réagi comme d'habitude en brûlant des pneus, pratiquant « *l'intifada* à la togolaise », déclenchant les foudres du pouvoir avec deux descentes punitives le 27 et le 28 février dans le quartier Bè, considéré comme bastion de l'opposition. Elles furent violentes. Les forces de répression, dans les rues et dans les maisons, passèrent à tabac tout passant, tout habitant, violant les filles et les mères de famille et faisant usage de balles réelles¹⁹. Cette attitude des militaires et des milices a été critiquée par tout le monde et perçue au Togo comme un acte gravissime et ignominieux. La presse écrite et orale, les partis politiques ont critiqué cet acte violent qui a coûté des vies humaines, des centaines de blessés

¹⁷ Collectif, coordonné par l'association Survie, avril 2005, *Le choix volé des Togolais*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 39.

¹⁸ Cf. Organisation des Nations unies (ONU), *Rapport sur les violences et allégation de la violation des Droits de l'homme au Togo*, 29 août 2005.

¹⁹ Cf. Ligue togolaise des Droits de l'homme (LTDH), Togo : *Mémoire sur les violations des Droits de l'homme depuis le coup d'État du 5 février 2005*, mars 2005.

graves et des disparus. La LTDH (Ligue togolaise des Droits de l'homme) en lien avec d'autres associations de défense des Droits de l'homme, en particulier avec le GF2D qui a sollicité des bailleurs de fonds pour venir en aide aux victimes, a assisté plusieurs blessés et familles éplorées. Ce drame a laissé place, comme d'habitude, à la fois à la zizanie et à une plus grande révolte dans la population.

Ce retournement n'a pas pour autant découragé les femmes, ni ébranlé le Collectif des femmes et le GF2D, puisqu'on les retrouvera dans les rues de Lomé et d'autres villes aux côtés des hommes et des jeunes pour contester la validité des résultats des élections présidentielles du 24 avril. Rien n'a pu diviser les femmes soucieuses de leur vie quotidienne devenue pénible et de l'avenir de leurs enfants. Elles vivent un drame commun et défendent un même intérêt. Ceci peut rappeler cette parole d'Ernest Renan dans « Qu'est-ce qu'une nation ? » :

« La souffrance en commun unit plus que la vie, en fait de souvenirs nationaux, les deuils valent mieux que les triomphes, car ils imposent des devoirs, ils commandent l'effort en commun ».

Ceci montre que cet important « prolétariat spirituel » dont le monde est peuplé « de mystères, d'effrois, de tabous, de soumission en dessous de la personne » est « la plus riche réserve de l'humanité, une réserve d'amour à faire éclater la cité dure, égoïste, avare et mensongère des hommes ». Cette marche des femmes du Togo, comme les autres marches de femmes dans le monde, lance un défi qui correspond à celui dont parle Emmanuel Mounier, en 1936 :

« La femme n'aura pas seulement conquis sa part dans la vie publique, elle aura désinfecté sa vie privée, élevé des millions d'être désorientés à la dignité de personnes, et assurant peut-être la relève de l'homme défaillant, retrouvé en elle les valeurs premières d'un humanisme intégral»²⁰.

BIBLIOGRAPHIE

AGUEY-WOIGNON, K. et APÉVIÉKOU, K., « Étude sur l'obstacle à l'implication des femmes dans la vie publique et politique », *I.P.S. Togo*, Lomé, 2005.

ASSOCIATION SURVIE, *Avril 2005. Le choix volé des Togolais*, Paris, L'Harmattan, 2005.

D'ALMEIDA-EKUE, S., *La révolte des Loméennes, 24-25 Janvier 1933*, Lomé, Éd. NEA, 1992.

CORNEVIN, R., *Le Togo, nation-pilote*, Paris, Éd. Latines, 1963 (rééd. 2008)

KPONTON A., « Rôle et activités politiques des femmes du Sud pendant la décolonisation (1946-1960) », Aix-Marseille, *Cahier du CRA*, 1994, n° 8.

LABARTHE, G., *Le Togo, de l'esclavage au libéralisme mafieux*, Marseille, Agone, 2005..

LIGUE TOGOLAISE DES DROITS DE L'HOMME (LTDH), *Togo : Mémoire sur les violations des Droits de l'homme depuis le coup d'État du 05 février 2005*, Lomé 2005.

MOUNIER, E., « Manifeste au service du personnalisme », in *Cœuvres*, t. I, Paris, Le Seuil, 1961.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU), *Rapport sur les violences et allégation de violation des Droits de l'homme au Togo*, le 29 août 2005.

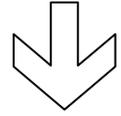
VERSCHAVE, F.-X., *La Françafrique, le plus long scandale de la République*, Paris, Stock, 2007.

²⁰ Mounier, E., « Manifeste au service du personnalisme », in *Cœuvres*, t. I, Le Seuil, Paris, 1961, p. 562.

L'association Promotion femmes solidarité développement (PFSD)

À côté d'un programme d'alphabétisation dans la langue nationale, elle accorde une place importante au volet santé et hygiène. Dans tous les villages où l'association intervient, elle organise des sessions de formation d'agents de santé et d'accoucheuses et tient des réunions pour inciter les parents à déclarer les enfants à la naissance. PFSD lutte également contre les violences faites aux femmes. Actuellement, l'association a trois « cliniques juridiques » qui accueillent les femmes, avec une sociologue, des juristes, en lien avec des avocats. Elle octroie des crédits de démarrage (50 000 FCFA, soit 500 FF) pour vente de céréales, débits de boisson, petit élevage ; elle intervient avec des animatrices de terrain auprès de regroupements villageois qui le leur demandent avec la volonté de se retirer après avoir formé des animatrices relais endogènes. C'est le groupe qui avalise les crédits donnés à l'individu.

Sa présidente, Clémentine Ouedraougo, est également présidente de SPONG, un regroupement d'ONG qui lutte pour l'abolition de la dette. Elle est convaincue de la nécessité de lier local et global et consciente de l'apport que peut constituer l'intervention des femmes sur le terrain politique. La principale difficulté, selon elle, vient de l'impossibilité pour les ONG de connaître le montant de la dette ainsi que le montant reconverti et la façon dont il est réparti. Un compte spécial est ouvert pour cela par le gouvernement burkinabè qui a obligation de l'utiliser pour la santé et l'éducation. Mais aucune information n'est accessible sur sa véritable utilisation. Le SPONG revendique, donc, en préalable, le droit de participer à la gestion de ce fonds, pour avoir un droit de regard.



TROISIÈME PARTIE

**OUVERTURE
SUR L'ESPACE
TRANSNATIONAL**

→ DE LA VULNÉRABILITÉ À L'AUTONOMISATION DES FEMMES IMMIGRÉES AU GABON

CAMEROUNAISES, GROSSISTES DE LA BANANE PLANTAIN

Fanta DIALLO MAIGA

Université Omar Bongo, Libreville (Gabon)

binthily@yahoo.fr

Résumé : Celles qui furent longtemps des « figures invisibles » de l'immigration au Gabon ignorées des autorités publiques, assument pourtant des responsabilités et un rôle qui les placent aujourd'hui au cœur du processus d'intégration dans le pays d'accueil.

Notre intention dans cet article est de sortir de l'ornière des thèmes récurrents, lorsqu'il est question du couple genre et migration, de la victimisation des femmes en migration. Les migrantes camerounaises que nous présentons, dans cet article, témoignent de leur hardiesse, de leurs résistances et de leurs ressources. De leur rôle pionnier, par exemple, dans la chaîne migratoire ; de leur aptitude à réorienter leurs projets et leurs parcours migratoires, de leur capacité à trouver des solutions palliatives plus ou moins temporaires, face aux contraintes qui les affectent dans le pays d'accueil. Femmes et issues de l'immigration : à double titre, elles se heurtent au « plafond de verre », cette barrière invisible des discriminations qui les empêche de prendre toute leur place dans la société.

Mots-clés : genre, mobilités, immigrées vulnérables, grossistes autonomes, partage de bonnes pratiques, nouveaux rapports sociaux, milieu agricole, Gabon

1. INTRODUCTION

Les femmes immigrées ou issues de l'immigration, en provenance du Cameroun, acquièrent en tant que telles une visibilité publique au milieu des années quatre-vingt, à la faveur du boom pétrolier que connaît le Gabon à partir de 1977. Femmes immigrées vulnérables au départ, elles occupent aujourd'hui une position confortable dans le commerce de l'agro-alimentaire. Leur capacité à s'autofinancer en a fait des pionnières parmi les opérateurs économiques issus de l'immigration, à Libreville, allant jusqu'à créer des émules parmi les Gabonaises. Elles, qui jusqu'à hier se contentaient de leur rôle de comptesses et de détaillantes dans le commerce de la banane plantain.

Cet article est le bilan d'étape d'une recherche en cours. Ces premiers constats se fondent sur les rencontres, en janvier 2007, avec des professionnelles du commerce de la banane ainsi que

sur des *interviews* effectuées auprès des cinq responsables de marché¹, des grossistes camerounaises et gabonaises. Il a pour objet de mettre en lumière les capacités d'innovation et d'adaptation de ces femmes issues de l'immigration qui profitant de leur double appartenance, ont su créer de nouveaux circuits d'approvisionnement en produits alimentaires entre leur pays d'origine et le pays d'accueil, sans aucun soutien de l'État ni d'aucune structure d'appui extérieure.

La première partie de l'article présente le contexte de la migration des Camerounaises au Gabon. La deuxième partie porte sur l'analyse de la construction des rapports sociaux qui ont conduit progressivement ces femmes à constituer des associations orientées vers le commerce en gros de la banane plantain et leur organisation en opératrices économiques. Enfin, la dernière partie aborde l'impact que peut avoir ce commerce sur l'économie marchande dans le contexte actuel du Gabon et évoque le conflit de 2005 autour du commerce de la banane, et l'appropriation du marché de gros par les nouvelles grossistes gabonaises.

2. VIE DIFFICILE AU DEPART, IMMIGRÉES VULNÉRABLES

2.1. Un contexte favorable et des femmes actrices de leur migration vers le Gabon

Pays d'émigration depuis le *boom* pétrolier de 1977, le Gabon connaît depuis cette date une importante immigration de populations provenant d'Afrique subsaharienne, auxquelles se sont ajoutés des réfugiés venus du Congo, depuis la guerre de 1997. Les causes de ce phénomène sont à attribuer tant aux conditions économiques et politiques des pays d'origine qu'aux spécificités de la structure sociale et du marché du travail gabonais, où l'on note l'importance du secteur économique informel.

Si l'immigration masculine africaine et les mesures de regroupement familial qui en ont découlé, dans les années soixante-dix, ont fait l'objet de recherches nombreuses ; en revanche, l'immigration féminine qui existait antérieurement à ces années n'est guère abordée. La moindre importance du phénomène (données statistiques quasi inexistantes, manque d'attention et de valorisation du rôle économique tenu par les migrantes) rendait l'observation sans doute moins pertinente aux yeux des chercheurs en sciences sociales. Il faut – en outre – signaler l'absence de parole des immigrées dans la vie publique en général ; pour parler, il faut avoir un interlocuteur, quelqu'un qui écoute, une structure. Qui était prêt à entendre ces femmes ? Aux yeux de la société d'accueil, elles étaient là pour travailler et non pour dire.

C'est à partir d'entretiens réalisés auprès de cinq responsables d'associations de grossistes vivant à Libreville que nous avons tenté de dégager le profil socioprofessionnel de la femme grossiste immigrée du Cameroun. Elles ont créé, seules, leur commerce sans avoir bénéficié d'un support financier, la durée de séjour étant variée (de cinq à trente ans) tout comme leur âge (de 22 à 60 ans). Toutes ont, un jour, décidé de partir avec, selon les cas, l'incertitude du retour définitif ou la conviction d'un non-retour.

Marginales par rapport à la société gabonaise, elles sont toutes membres actives d'une association d'entraide et réussissent à développer des stratégies de promotion sociale à travers le commerce ou à travers l'épargne. Les grossistes camerounaises envoient de l'argent

¹ Il y a cinq marchés à Libreville. Chaque marché a une responsable des grossistes en banane autorisées à y exercer.

au pays pour aider leur famille, payent les études de leurs enfants, acquièrent maisons et bars à Libreville. Elles investissent pour leur image et voyagent souvent pour leur agrément. Il est probable que celles qui rentreront auront à jouer un rôle important dans leur pays.

Malgré les difficultés qu'elles rencontrent, ces femmes ne sont nullement des sujets passifs, elles sont un exemple de la lutte des femmes du Tiers-Monde pour une vie meilleure : « Quand j'ai commencé en 1997, je n'avais que 4 millions de FCFA (environ 6 100 €). Aujourd'hui mon chiffre d'affaires dépasse les 40 millions (plus de 60 000 €) », nous confie Aline (57 ans).

Gisèle, venue à Libreville comme comptesse, a connu un parcours identique : de 35 000 FCFA (53 €) en 1992, elle a su porter son capital à 30 millions de FCFA (45 735 €), au bout de cinq ans. Établie comme grossiste, son capital tourne autour de 340 millions de FCFA, soit un demi-million d'euros environ.

Nombre de femmes grossistes d'Afrique peuvent se prévaloir d'une telle réussite. Dans la plupart des pays francophones d'Afrique centrale, l'émergence de cette classe de grossistes féminins date d'un peu plus d'une quinzaine d'années. Parmi les Camerounaises, plusieurs d'entre elles sont les filles ou épouses d'hommes ayant acquis une notoriété à Libreville à travers le commerce. Il y a les « camairs », c'est-à-dire des femmes libres, vivant de leurs charmes, déscolarisées, venues chercher fortune au Gabon ; les femmes qui, par mariage avec un Gabonais, trouvent une porte d'entrée au Gabon ; et enfin, celles qui ont souhaité sortir d'un système dans lequel il leur est difficile d'obtenir une reconnaissance sociale au Cameroun.

Les cinq femmes responsables de groupes de grossistes interviewées racontent toutes une vie au pays de départ, marquée par un quotidien difficile, le travail pénible des parents aux champs ne parvenant pas toujours à assurer le minimum. Si toutes sont allées à l'école, elles ont généralement dû s'arrêter avant le BEPC et pris la décision personnelle d'émigrer. Leurs récits contredisent largement les représentations courantes suggérant que les femmes se contentent de se plier à la volonté de leur mari ou de leur père, qui leur imposent la décision de migrer. En effet, plus de la moitié des grossistes camerounaises sont venues au Gabon en tant que célibataires, c'est-à-dire qu'elles ont formulé elles-mêmes un projet migratoire individuel pour échapper à leur condition au Cameroun et pour aider leur famille restée au pays.

C'est ainsi qu'à 15 ans, pour la plupart, elles quittent leur famille et leur village pour aller travailler comme gérantes de débit de boissons ou détaillantes de bananes à Ambam, une ville-frontière avec le Gabon. Le passage comme revendeuse ou gérante leur apparaît fréquemment comme une étape obligée, conséquence à la fois de leur faible qualification scolaire, sans ressource autre que de travailler pour quelqu'un, acheter et revendre la banane au marché Mondial, à la frontière : « J'ai commencé à travailler à 15 ans, j'ai été à l'école jusqu'en troisième. Après, j'ai travaillé à Ambam et à Bitam², comme détaillante de bananes [...]. Les souvenirs de cette période sont douloureux, je ne connaissais personne, j'ai dû subir les hommes pour rester au Gabon » (Nicole, grossiste).

Agnès, elle, a eu plus de chance, elle a pu écrire à une tante à Bitam, pour lui demander de lui chercher un emploi. Dans ce cercle informel et limité, les femmes camerounaises font preuve de solidarité interpersonnelle, tant de leur propre initiative que stimulées par les exhortations

² Communes frontalières avec le Cameroun, au nord du Gabon.

de la famille ou de camarades de même sort. Gisèle, par exemple, est venue officiellement au Gabon, en 1996, pour rejoindre son époux qui y travaillait, depuis 1990. Elle a commencé par gérer le bar d'une autre compatriote partie rejoindre son ami français à Paris et a ainsi découvert une activité rémunératrice qui va lui permettre de rencontrer d'autres compatriotes.

Plusieurs cependant font référence à la vie à Libreville comme un espace riche de possibilités en commerce de tous genres, plus que comme un espace de socialisation et de rencontres. Elles ne sont toutefois pas prêtes à quitter cette ville qui constitue leur nouvel ancrage.

2.2. De la vulnérabilité à l'autonomie des immigrées camerounaises grâce au commerce de la banane au Gabon. Une valorisation des savoir-faire

Parce que la banane constitue la base de l'alimentation locale, au même titre que le manioc et que le riz, sa commercialisation peut être révélatrice des comportements particuliers des commerçantes, dans une région déficiente en produits vivriers.

Vulnérables au départ et devant supporter plus d'une discrimination, les immigrées du Cameroun ont su valoriser leurs savoir-faire de détaillantes et de compteuses de bananes plantain (acquis au cours de leur parcours migratoire). Elles ont su les transformer en savoir-faire professionnels par la vente en gros de régimes de bananes et par la création d'activités (comme le calibrage des régimes, le marketing). Ainsi, elles répondaient à des besoins non couverts, mettant en valeur des compétences professionnelles qu'elles ne parvenaient pas à négocier sur le marché du travail compte tenu de leur origine, mais aussi de facteurs liés à leur installation dans des quartiers sensibles de Libreville, tels que Nkembo ou PK8.

Au Gabon, la filière banane joue un rôle social important parce que la banane-légume constitue un aliment de choix. La filière procure de nombreux emplois directs et induits à travers ses maillons de production, commerce et transport. L'activité de production de la banane permet dans le milieu rural de générer d'importants revenus. Selon les indications de la Direction nationale de la statistique et de l'informatique (DNSI) le chiffre d'affaires de la filière culminerait à quelque 7 milliards de FCFA, en 2004 (environ 110 millions d'euros).

Cette filière obéit à une typologie des intervenants de la filière qui est basée essentiellement sur un certain nombre de critères. Elle comprend :

- *les productrices* : l'activité de production est liée à un certain nombre de facteurs qui influent fortement sur la taille des exploitations et, en particulier, sur la proximité ou non d'un axe routier. Elles ont tendance à s'installer non loin des axes routiers afin de faciliter le transport des intrants et des produits du champ. Cependant, la disponibilité foncière et celle d'une source d'eau les obligent souvent à choisir d'autres sites. 40 % des parcelles se trouvent dans cette situation ;
- *les commerçantes* : elles jouent un rôle déterminant dans la filière. On peut les classer selon le volume de leurs activités. Dans cette partie de la filière, on distingue trois niveaux :
 - o les grossistes, qui sont approvisionnées directement par les productrices en bananes vertes, cédées aux demi-grossistes. Les grossistes sont supposées prendre livraison de la totalité de la récolte. Leur activité tourne autour de 1 500 tonnes par an,
 - o les demi-grossistes. Elles s'approvisionnent chez les grossistes à raison d'une livraison minimale de 500 kg par commande. Ces dames assurent

principalement les opérations de revente à l'intérieur du pays. Dans la réalité du marché, la différence entre grossistes et demi-grossistes est très mince car ces opérations sont assurées par les mêmes selon l'occasion. Cette stratégie permet aux commerçantes de maximiser leurs profits et surtout d'assurer une meilleure commercialisation du produit en cas de mévente de la banane verte,

- les compteuses sont des jeunes femmes chargées de sélectionner et de fixer le prix des régimes de bananes plantain selon la taille et la saison. Elles sont employées par les grossistes et vendent la tonne de bananes à partir du camion moyennant un salaire de 150 000 FCFA/camion soit 225 €. Un camion peut transporter 6 à 12 tonnes de bananes par voyage. Une compteuse peut vendre 2 camions de 10 tonnes par jour s'assurant en moyenne en fin de journée 300 000 FCFA soit 450 € sans taxes. Elles cumulent assez rapidement les fonds leur permettant de devenir grossistes à leur tour ;
- *les détaillantes*, qui constituent le dernier niveau. La majorité des détaillantes sont des femmes ; elles assurent la distribution du produit au consommateur. On estime que cette dernière activité occupe environ 500 personnes composées de deux catégories :
 - les détaillantes sédentaires, parmi lesquelles se trouvent quelques hommes, généralement installés non loin des marchés en gros ou en bordure des grands axes routiers des villes. Sur leurs étals, on rencontre une grande variété de fruits et de légumes. Mais la plupart du temps, il s'agit de jeunes femmes issues de milieux urbains qui vendent leurs produits au tas. Le volume de leur activité dépasse rarement 100 kg de bananes par semaine,
 - les détaillantes ambulantes qui, contrairement aux sédentaires, commercialisent exclusivement la banane. Ce commerce ambulancier de bananes est presque l'apanage des jeunes femmes issues de la province frontalière avec le Cameroun (Oyem).

Le prix de la banane, comme celui de la plupart des produits agricoles, fluctue beaucoup et est tributaire de facteurs comme l'offre de produits de substitution sur le marché, des conditions de culture, du niveau des importations et de la saison (à travers la durée de conservation du produit). On peut distinguer deux grandes périodes :

1. Une période faste, de juillet à février, où les prix sont relativement élevés : 200 FCFA/kg (soit 45 cents d'euro) au producteur et
2. Une période difficile, de mars à juin, où les prix connaissent une baisse notable : 100 FCFA/kg (soit 23 cents d'euro) au producteur.

La fluctuation saisonnière du prix au niveau producteur peut atteindre 33 %. Pendant ces périodes, la productrice n'est plus sûre de couvrir le coût de production. Pour ce qui est des autres actrices, les fluctuations oscillent de 225 FCFA (soit 48 cents d'euro) à 125 FCFA (soit 25 cents d'euro) (31 %) pour les demi-grossistes et de 250 FCFA (soit 50 cents d'euro) à 200 FCFA (soit 45 cents d'euro) (14 %) pour les détaillants.

À cela, s'ajoute le fait que la culture de la banane apporte aux productrices d'autres avantages non moins importants. Entre autres, il y a le faible niveau d'entretien que nécessitent les plantations de bananiers pendant la période des pluies par rapport à la période de saison sèche, à cause notamment des besoins réduits d'apport d'eau pendant la saison des pluies.

C'est donc une culture qui exige moins de main-d'œuvre ; l'étalement de la production bananière sur toute l'année permet des rentrées d'argent régulières et simplifie, de ce fait, les problèmes de gestion de ce revenu ; la fixation des femmes et des jeunes ruraux leur procure des revenus stables.

La commercialisation se fait selon un circuit allant du producteur au commerçant détaillant, en passant par les grossistes et les demi-grossistes. Ainsi, se forme une chaîne au bout de laquelle se trouvent les consommateurs qui sont servis par les commerçants détaillants. En ce qui concerne la banane importée, le circuit est encore plus simple car il fait intervenir les grossistes, qui sont en même temps importateurs et mûrisseurs de bananes, les détaillants et les consommateurs.

Il faut noter que ce circuit est structuré autour de relations fidèles entre les acteurs des différentes catégories. En effet, on a tendance à faire des échanges avec la même personne. Pour prendre un exemple concret, à Libreville, ce circuit fait intervenir une cinquantaine de grossistes/demi-grossistes et environ 300 détaillants.

Pour la banane importée du Cameroun, le circuit fait intervenir les mêmes acteurs, à l'exception des productrices locales qui en sont exclues. Les grossistes procèdent eux-mêmes à l'importation. Malgré l'importante activité économique de ces marchés, elles ne bénéficient pas ou très sommairement d'un réel aménagement.

Alors que leur maîtrise de ce marché devrait faciliter le montage des projets, nous constatons paradoxalement des résistances lourdes et ambiguës. Elles sont dues en particulier à des politiques publiques du pays d'accueil qui peinent à reconnaître et à accepter la création d'activités économiques et d'entrepreneuriat collectif initiée par les populations elles-mêmes. Surtout lorsqu'il s'agit de femmes immigrées et installées sur un quartier sensible où le marché est limité.

Les femmes immigrées devenues grossistes sont donc en situation de précarité du fait même de leur commerce – les risques de pourrissement de la banane suite à une panne ou une pluie sont très fréquents³, les taxes sont nombreuses et fréquentes, mais aussi du voisinage difficile. En effet, les habitants de ces quartiers sont en majorité pauvres, vivant soit de la redistribution, soit de petits salaires ou de travaux précaires qui voient mal ces femmes s'imposer dans leurs quartiers. Être femme, immigrée, grossiste et vivre dans un quartier sensible dérange et génère des réactions de l'institution dont l'extrême violence surprend toujours.

« Camairs » et immigrées, possédant un sens aigu du gain en plus d'être des femmes travaillant parmi les hommes, elles restent souvent dans une relative visibilité et leur spécificité, la richesse et la qualité de leurs interventions, est difficilement reconnue. Autant d'obstacles supplémentaires en termes de légitimité, de discrimination suite à la représentation des différentes actrices, non-reconnaissance de ces freins à des projets innovants, non traditionnels, portés par des actrices atypiques, intervenant dans un champ « non stabilisé », non reconnu par l'économie solidaire.

La banane plantain, de sa production à sa commercialisation, a occupé et occupe une place de plus en plus grandissante dans le régime alimentaire de la société gabonaise ainsi que dans son économie. Bien que la date d'introduction de la banane au Gabon n'ait pas pu être

³ Un chargement de bananes qui pourrait, suite à des impondérables, entraîner une perte en une journée de 2 à 5 millions de FCFA (de 3 000 € à 7 500 €).

déterminée avec précision, la production de bananes au Gabon s'effectue essentiellement dans les parties sud et ouest du pays. Elle est répartie en des exploitations de taille généralement petite, entre 2 et 6 ha avec une moyenne de 2 ha (cette situation étant surtout causée par le faible niveau d'équipement des productrices). Une production qui reste entièrement destinée aux marchés intérieurs, essentiellement Libreville et Port-Gentil et qui ne fait l'objet d'aucune transformation pour le moment, en dehors de la cuisson et de la consommation. De ce fait, le circuit de la banane dans cette conjoncture des rapports sociaux au Gabon convient parfaitement aux perspectives d'autonomisation des femmes.

Les économies d'Afrique subsaharienne se caractérisent généralement par la présence d'un secteur formel autour duquel gravite une économie parallèle échappant aux règles financières officielles : le secteur informel. Face au peu d'efficacité du secteur formel et à la rigidité de ses règles, la majorité des femmes s'en trouvent *de facto* exclues, elles sont amenées à mettre en place des moyens originaux pour pallier ces défaillances du pouvoir public.

Lorsque les expériences de femmes sont rendues visibles, elles leur renvoient une image positive, les valorisent, ce qui facilite la prise en compte du genre dans la problématisation des initiatives.

3. L'ÉVOLUTION DES RÔLES ET L'ÉMERGENCE DE LA NOUVELLE CONSTRUCTION DES RAPPORTS SOCIAUX EN MILIEU RURAL

3.1. Aperçu de l'évolution dans les rapports sociaux dans le Sud agricole du Gabon

La répartition des sexes dans le secteur agricole gabonais, les normes culturelles, sociales et économiques qui ont traditionnellement conditionné les familles rurales d'Afrique subsaharienne ont commencé à être bouleversées dans les années soixante-dix. Les systèmes de production agricole traditionnels se sont effondrés sous la hausse rapide de la pression démographique car les exploitations n'avaient plus la taille suffisante pour nourrir un nombre croissant de bouches dans la famille. Les perspectives d'emploi potentielles en dehors des exploitations, dans les zones urbaines, les mines ou les plantations, encouragèrent les hommes à migrer vers la ville. L'importance de ce courant migratoire variait selon les villes (Port-Gentil, Gamba à cause du pétrole) et les offres disponibles. Les femmes, restées sur place, sont souvent devenues les gestionnaires de fait des exploitations. Les activités non agricoles susceptibles de générer des revenus aux hommes et aux femmes prirent alors une importance croissante, tandis que l'on assistait à un renforcement de la concurrence au sein du ménage pour les ressources existantes.

Les études détaillées, réalisées ces dix dernières années, sur la condition des femmes rurales d'Afrique subsaharienne, ont révélé que les traditions relatives à l'utilisation du temps et à la répartition des tâches selon le sexe, de même que les droits associés aux tâches agricoles et ménagères, avaient subi de profonds changements. Désormais, la majorité des petits exploitants (qui constituent le fondement du secteur agricole) sont des femmes ; elles fournissent l'essentiel de la main-d'œuvre agricole, assurent la gestion au quotidien de nombreuses exploitations et sont fréquemment chefs de famille.

3.2. L'importance des changements dans les rapports sociaux en milieu agricole

Les principaux changements identifiés se traduisent par :

- une répartition du travail entre les sexes moins distincte dans les activités ou les entreprises agricoles ; les deux sexes s'occupent à présent des cultures vivrières et des cultures de rente et les femmes participent plus régulièrement que les hommes aux activités agricoles ;
- une répartition du travail entre les sexes selon la nature des tâches qui s'estompe également, alors que les femmes réalisent de plus en plus d'activités autrefois réservées aux hommes comme les plantations de bananiers plantain. Elles sont maintenant fortement impliquées dans le défrichage des terres, s'occupent personnellement de la plupart des opérations agricoles et se font aider par des membres de la famille ou des ouvriers agricoles ;
- des décisions prises conjointement par les hommes et les femmes, dans les ménages ruraux, concernant le choix des cultures, les pratiques culturelles et l'utilisation des revenus.

Il existe un espace pour les femmes qui leur permet de développer une estime de soi et une confiance en leurs capacités. Elle démontre que ces organisations sont avant tout un lieu dans lequel les femmes peuvent acquérir une certaine autonomie et un pouvoir dans les différentes sphères de la société (familiale, socioculturelle, économique et politique) soit une autonomie. Les femmes se transforment en actrices de changement capables de remettre en cause collectivement les rapports de genre – construction socioculturelle – dans leur organisation économique, dans leur famille et plus largement dans des espaces politiques. Il apparaît ainsi que l'autonomie est essentielle dans sa double dimension :

- celle du pouvoir individuel, c'est-à-dire la capacité de choisir et d'agir sur sa propre vie et
- celle du pouvoir collectif, d'actions orientées vers des changements sociaux, économiques et politiques.

L'identité des femmes se transforme mais non sans certaines différences entre elles ; nous sommes face à un bouleversement sociologique quant aux rôles des femmes et des hommes au sein de la famille et de la société. L'acquisition d'autonomie des femmes impose la recherche de nouveaux repères pour que l'autorité (le pouvoir) ne repose pas sur un seul genre mais sur les deux : c'est une question d'identité féminine et masculine. Prendre en compte les rapports sociaux entre femmes et hommes est une condition pour un développement durable.

4. L'IMPACT DU COMMERCE DE GROS DE LA BANANE ET LA FIN D'UN MONOPOLE

4.1. Le partage conflictuel des bonnes pratiques de la vente en gros de la banane

Devenues à leur tour grossistes et réunies en coopérative, les Gabonaises ont demandé, en juin 2005, au gouvernement, par le biais de Patience Dabany, responsable du marché Mont-Bouet de leur procurer des camions afin qu'elles puissent s'approvisionner aussi en bananes, à la source, au Cameroun, puis à l'intérieur de leur pays. Elles s'estimaient freinées dans leur élan par les vendeuses et transporteurs camerounais mieux organisés, qui jouissaient d'un monopole *de facto*.

« Les commerçantes camerounaises étaient en situation de monopole à la suite du vide créé par la passivité des Gabonais qui avaient jusque-là délaissé le secteur agricole », affirme Simone Mpenka, une grossiste de tomates migrante du Cameroun.

Les échanges commerciaux entre le Gabon et le Cameroun souffrent de profonds déséquilibres car le Gabon dépend en majorité de ce pays voisin pour son ravitaillement en produits alimentaires : bananes, manioc, ignames, riz, maïs, légumes, fruits, viande fraîche, volaille. C'est sur le marché de la banane qu'éclata, en juin 2005, le conflit entre les commerçantes gabonaises et camerounaises, largement relayé par l'Agence de presse en ligne Infos plus Gabon (IPG).

« Jadis cantonnées [à] la vente [au] détail de la banane, les commerçantes gabonaises veulent à présent s'approvisionner à la source pour augmenter leur marge bénéficiaire » explique, à IPG, Bertrand Olibou, contrôleur des prix au ministère du Commerce. Tandis que Pauline Ndombet, vendeuse de bananes au détail au marché Oloumi, déclare : « Les vendeuses camerounaises de bananes, disséminées dans la plupart des marchés de Libreville et de l'intérieur du pays, généralement grossistes, ne veulent pas que les commerçantes gabonaises viennent s'approvisionner en bananes, au Cameroun, les obligeant ainsi à demeurer des acheteuses de troisième main ».

Quant à Pascal Mandji de l'Association gabonaise des consommateurs, il accuse les commerçantes camerounaises présentes sur le créneau depuis des décennies de « mener une guerre rangée contre les commerçantes gabonaises au marché du Kilomètre-8 (PK-8, au sud de Libreville) car elles occupent une grande place dans la consommation de la banane dans les ménages africains de Libreville », explique-t-il. « Et elles redoutent une baisse de leurs chiffres d'affaires si les Gabonaises font leur entrée dans le commerce de gros ».

Ce à quoi rétorque à Gisèle Ekango, une vendeuse camerounaise de bananes au détail à Libreville : « le marché de la banane est ouvert à tous, et les clients sont nombreux au Gabon. Si les commerçantes gabonaises arrivent à inonder le marché de bananes, toute la filière gagnera de l'argent ».

Ou encore Claudine Mba, une grossiste camerounaise et propriétaire d'un camion, qui déclare : « les commerçantes camerounaises ont scellé des relations commerciales depuis plusieurs années. L'arrivée des Gabonaises dans la vente en gros ne perturbera pas notre commerce. La culture de la banane est beaucoup plus développée au Cameroun qu'au Gabon. Les plantations à vocation exportatrice couvrent quelque 3 600 hectares dans le Sud-Ouest du Cameroun. Par contre, il existe quelques plantations de bananes dans des villages gabonais, notamment dans le Sud, mais elles sont moins étendues et plus limitées à la consommation locale ».

4.2. Le monopole Genre au Gabon dans la vente en gros de la banane plantain

Le conflit est porté devant le ministère des Affaires étrangères, comme le relate un communiqué du journal IPG, daté du 20 juin 2005 :

« Le réveil des femmes commerçantes gabonaises habituées à s'approvisionner chez les grossistes camerounais et qui décident de partir s'approvisionner elles aussi à la source, au Cameroun, s'est heurté à la chasse gardée des Camerounaises et des transporteurs camerounais qui voient en cela une menace dans leurs marges bénéficiaires qui vont croissantes [...]. La réunion du 20 juin 2005 avait vu la présence des commerçantes camerounaises et gabonaises au ministère des Affaires étrangères. À cette occasion, M^{me} Dabany, présidente de la Coopérative

des commerçantes des marchés du Gabon, avait déjà réaffirmé l'engagement de la coopérative à défendre les intérêts de ses membres ».

De son côté, le chargé d'affaires de l'ambassade du Cameroun à Libreville, Jean-Luc Ngouambe Wouaga, a déclaré au journal IPG qu'ils ont été saisis de cette question : « ce dossier a été traité d'un commun accord avec les autorités gabonaises du ministère du Commerce qui se sont déplacées jusqu'à la localité frontalière d'Ambam, côté camerounais, où elles ont rencontré leurs homologues du Cameroun ».

Pour l'instant, même si les autorités gabonaises ont recommandé de réserver le monopole de la vente en gros de la banane aux Gabonaises, les Camerounaises continuent d'approvisionner le pays en bananes, en attendant que les Gabonaises se lancent réellement dans la concurrence. Cependant, elles ont dû quitter le premier marché de gros au profit des seules Gabonaises et occupent actuellement le marché du B2, à Awendjé – un quartier au sud de Libreville.

Ce conflit a cependant mis à nu l'un des freins à l'intégration régionale et à la liberté des échanges en Afrique centrale.

5. CONCLUSION

Dans le monde de l'innovation, les femmes creusent leur sillon. Certes, dans l'économie de marché, la parité n'est pas encore au rendez-vous. Et elles se heurtent à des inégalités, tant sur leurs identités que dans l'ascension de leurs carrières, souvent bloquées par un plafond de verre. Les barrières sont parfois insidieuses.

La création d'une activité économique par des entrepreneurs atypiques, femmes, immigrées et indépendantes, est source de fortes tensions mais aussi d'émulation pour les femmes gabonaises. Dans cet univers souvent masculin, les femmes ont fait du chemin. Ces femmes ont montré leur capacité à organiser et à gérer leur activité par elles-mêmes, mettant leurs compétences techniques au service d'une véritable professionnalisation. Mais, de telles initiatives souffrent d'un manque de visibilité de la part des pouvoirs publics qui tardent à reconnaître l'impact qu'elles peuvent avoir sur la société et l'économie du pays.

Nul doute, pourtant, que l'essor et la présence publique des femmes entrepreneurs camerounaises et gabonaises, au cours de cette décennie, constituent un développement social et économique nouveau pour le Gabon. Ainsi, la précarité de la situation juridique des femmes grossistes issues de l'immigration, les expose-t-elle aux violences tant physiques que psychologiques, dont elles ont d'autant plus de mal à s'affranchir qu'elles craignent souvent de s'adresser aux autorités policières ou judiciaires.

Bien sûr, les parcours de réussite existent. Bien sûr, nombreuses sont les femmes et les filles immigrées et issues de l'immigration qui tirent leur épingle du jeu, admet la responsable du marché du B8. Mais force est de constater que la société gabonaise, la République même, ne remplissent pas correctement leurs devoirs à l'égard de la majorité de ces immigrées grossistes.

BIBLIOGRAPHIE

- ABOU SADA, G. et MILET, H., *Génération issues de l'immigration*, Paris, Arcantère, 1986, 233 pp.
- BOUAMAMA, S. ; CORDEIRO, A. et ROUX, M., *La citoyenneté dans tous ses états, de l'immigration à la nouvelle citoyenneté*, Paris, L'Harmattan, 1992, 361 pp.
- CARDU, H. et SANSCHAGRIN, M., « Les femmes et la migration : les représentations identitaires et les stratégies devant les obstacles à l'insertion socioprofessionnelle à Québec », *Recherches féministes*, 2002, vol. XV, n° 2, [Internet] :
<<http://www.erudit.org/revue/rf/2002/v15/n2/006512ar.html>>.
- CAHIER DU CEDREF, *Genre, travail et Migrations en Europe*, Paris, 2003.
- CAHIER DU CEDREF, *Femmes en migrations*, Paris, 2000, n°s 8-9.
- COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN, *Immigration, marché du travail, intégration*, Paris, La Documentation française, 2002, 409 pp.
- DE RUDDER, V., « Discrimination, Discrimination positive », in *Pluriel Recherche, 13-Vocabulaire historique et critique des relations interethniques*, Cahier n° 3, Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 35-41.
- QUIMINAL, C., « Territoire des hommes, territoire des femmes, en situation migratoire », Paris, *Autrepart*, n°14, 2000, pp. 107-120.
- QUIMINAL, C. ; DIOUF, B. ; FALL, B. et TIMERA, M., « Mobilisation associative et dynamique d'intégration des femmes d'Afrique subsaharienne en France », *Migrations-Études* n° 61, Paris, ADRI, 1995.
- SAYAD, A., *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Paris/Bruxelles, De Boeck, 3^e tirage 1997, 331 pp.
- SINGLY, F. de, *Sociologie de la famille contemporaine*, coll. « 128 », Paris, Nathan Université, 1993, 128 pp.
- THERY, I., *Couple, filiation et parenté aujourd'hui, Rapport à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité et au garde des Sceaux*, ministère de la Justice, Paris, Odile Jacob/La Documentation française, 1998, 413 pp.
- DIRECTION NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE L'INFORMATIQUE (DNSI) (2007), *Rapport statistiques ministère des Finances*, Libreville, Gabon, 2007, pp 63-67.

➔ FAIRE-FOYER EN MOBILITÉ : TRANSMIGRANTES SUBSAHARIENNES AU MAGHREB

Claire ESCOFFIER
Socio-anthropologue
claire.escoffier@wanadoo.fr

***Résumé :** Les pays du Maghreb sont devenus des pays de transit pour les trans migrant-e-s originaires d'Afrique subsaharienne se dirigeant vers l'Europe. Cet article, basé sur un travail de terrain¹ au Maroc et en Algérie, montre que les hommes n'ont pas seuls l'apanage des compétences circulatoires et que les femmes aussi mobilisent leurs ressources intrinsèques pour mener à bien leur projet migratoire souvent pluriel. L'article examine comment les transmigrantes font-foyer en mobilité en inventant de nouvelles formes de circulations qui inversent l'ordre des hiérarchies familiales, au détriment de leur sentiment maternel. Il montre leurs capacités à mobiliser les réseaux familiaux transnationaux pour maintenir leur progression et faire sens de leur présence dans l'espace du transit. Enfin, sera discutée la notion de solidarité familiale qui ne se révèle pas inconditionnelle, naturelle et spontanée comme trop souvent assumée. Il s'agit ici d'une solidarité sélective, réfléchie, responsable, souvent financièrement contraignante et rendue efficiente grâce à l'utilisation des nouvelles technologies de communication et d'information.*

***Mots-clés :** Maroc, Algérie, Afrique subsaharienne, femmes, enfants, situation irrégulière, communautés, itinérance, transmigrantes*

1. INTRODUCTION

La dernière décennie a été marquée par le renforcement des frontières de l'Union européenne et une restriction drastique de l'attribution de visas à l'encontre des ressortissants des pays du Sud qui présentent un « risque migratoire ». Cette politique prohibitive de fermeture est néanmoins contournée de toute part par des personnes qui désirent se rendre en Europe, soit pour y demander l'asile politique – quand elles sont réfugiées – soit pour tenter d'y étudier, rejoindre leur famille, chercher un emploi ou trouver un avenir meilleur. Ces personnes se déplacent par étapes, le plus souvent par la route, à travers des pays dits de « transit » qui sont situés en périphérie de l'espace communautaire européen, comme les pays du Sud de la Méditerranée. C'est ainsi que les pays du Maghreb voient transiter des personnes en

¹ Cet article est inspiré d'un travail de thèse soutenue en 2006 et publié en 2008 dans la collection « Critique » chez L'Harmattan.

provenance d'Afrique noire qui séjournent pour une durée plus ou moins longue sur leur territoire en espérant atteindre l'Europe de Schengen via l'Espagne, Malte ou l'Italie.

Les médias qui fixent leurs caméras sur « les candidats à l'émigration » donnent souvent l'impression que ceux-ci sont tous de jeunes aventuriers célibataires et libres de toute attache. Et pourtant, ces transmigrations à destination de l'Europe ne sont pas seulement affaire d'hommes. Des femmes seules ou accompagnées d'enfants font aussi le voyage pour atteindre l'Europe. Les femmes empruntent les mêmes itinéraires transsahariens que les hommes, traversent les mêmes frontières dans des conditions périlleuses, font étape dans les mêmes villes et vivent tout comme eux l'attente dans le danger et la précarité. Elles ont, elles aussi, à se confronter à l'altérité, à négocier avec des guides et des « passeurs » et à atteindre leur objectif ultime qui est le passage en Europe. Leur présence dans le transit – souvent « invisibilisée » – n'est pas insignifiante puisque les femmes représentent près d'un tiers des passagers à destination de l'Europe. Elles ont la nécessité absolue tout comme les hommes de mobiliser des ressources pour assurer leur survie mais les femmes – de par la nature du lien affectivo-sexuel qu'elles initient ou maintiennent, tranchent ou marchandent en fonction des situations et des « espaces-temps » – circulent d'une manière qui leur est propre. En cours de route des femmes se mettent en couple, sont agressées, violées, « tombent en grossesse », accouchent ou meurent en couches. D'autres doivent élever seules leurs enfants et les faire « passer », en compromettant fortement la réussite de leur entreprise.

Nous utilisons le terme de *transmigrante* plutôt que de *migrante*, le préfixe *trans-* exprimant à la fois les notions de traversées, de transgressions des frontières géographiques, politiques et sociales, de transactions monétaires et symboliques et de transversalités cosmopolites qui constituent l'espace du transit et de l'entre-deux ; ce terme exprime également cette condition commune aux « candidats à l'eldorado » ou « aventuriers », dont l'objectif commun et ultime est le passage en Europe, qui dirigent toutes leurs actions en ce sens et qui se refusent à considérer le pays de transit comme leur destination finale, même s'ils sont contraints d'y résider pendant de nombreuses années.

Dans un article² paru en 2004, nous avons vu plus précisément comment les futures mères ou les cheffes de famille instrumentalisent le marqueur de la maternité ou de la parentalité pour assurer leur sécurité, générer des ressources nécessaires à la survie du groupe maternel et réussir au mieux leur passage en Europe. Nous avons montré comment les femmes qui voyagent seules renégocient les rapports sociaux de sexe dans le contexte violent et agressif de la transmigration irrégulière et comment celles-ci inventent de nouvelles formes de contractualisation en se choisissant un partenaire – un pseudo-mari ou un pseudo-père dont la présence à leur côté légitime leur initiative. Nous montrions comment les femmes font dyade en établissant un contrat d'un genre particulier basé sur la confiance, la réciprocité et la coresponsabilité et comment les liens qui unissent les partenaires sont des liens forts basés sur la coémergence de deux visées, de deux volontés, des liens qui font « communauté d'itinérance » et qui se desserrent lorsque le passage en Europe est assuré. Dans le contexte de la transmigration, il est certain que la démarche de femmes libres en mouvement représente un défi à l'ordre des genres des sociétés traversées ; démarche qui provoque des réactions virilistes et se traduit souvent par des agressions verbales ou sexuelles à l'encontre de ces femmes de passage.

² « Savoir transiter au féminin : transmigrations subsahariennes dans l'espace maghrébin », *L'année du Maghreb 2004*, CNRS Éditions.

Dans cet article, nous examinons particulièrement le faire-foyer en mobilité. Ici le terme de foyer est pris à la fois dans le sens étymologique de *lieu où l'on fait le feu* et dans le sens symbolique du savoir-être, du savoir-vivre ensemble. Après avoir esquissé le profil de ces femmes, nous voyons comment les jeunes enfants deviennent les initiateurs de nouveaux foyers en devenant les artisans du regroupement familial. Nous examinons ensuite comment le foyer se construit, se maintient et se pérennise dans l'itinérance au travers de l'étude des pratiques familiales de « solidarité » que nous tentons de redéfinir.

2. QUI SONT CES TRANSMIGRANTES ?

Au cours de cette recherche qui a été menée principalement au Maroc mais aussi en Algérie, aux Canaries et dans les pays de départ comme le Nigeria et le Bénin, j'ai mené une enquête par questionnaire qui a porté sur 321 personnes, dont 55 femmes. Cette étude visait entre autre, à déterminer le profil socio-économique des transmigrants, leur origine géographique, le parcours suivi et la durée du périple. La majorité des personnes rencontrées avaient mis en moyenne dix-neuf mois (entre deux et quarante-quatre mois) pour atteindre le Maroc, ayant fait étape au Cameroun, au Nigeria principalement à Lagos et dans diverses villes d'Algérie. Au moment de l'entretien, les femmes vivaient au Maroc depuis sept mois en moyenne et étaient parties de chez elles depuis vingt-six mois en moyenne. Elles étaient en moyenne âgées de 30 ans (entre 20 et 41 ans). Toutes avaient été scolarisées, 17 n'avaient aucun diplôme, 12 avaient le brevet, 25 le bac et 1 seule avait fait des études supérieures. Sur ces 55 femmes, 40 d'entre elles étaient arrivées au Maroc accompagnées d'un conjoint ou d'un concubin, 33 (51 %) étaient mères de famille (18 avaient 1 enfant et 15 d'entre elles avaient entre 2 et 4 enfants). Dix d'entre elles « étaient tombées en grossesse » au cours de la traversée du continent et avaient accouché en Algérie ou au Maroc. Toutes avaient été élevées dans une capitale africaine à l'exception de 3 femmes qui venaient du milieu rural. Deux d'entre elles avaient déjà séjourné en France d'où elles avaient été expulsées. Les femmes que nous avons rencontrées ne sont pas seulement originaires de pays colonisés par la France et traditionnellement émetteurs de migrants comme le Mali, le Sénégal ou la Guinée. Elles sont aussi originaires de pays en conflit avéré ou latent comme la RDC, la République du Congo ou la Côte d'Ivoire ou encore de pays comme le Ghana ou le Nigeria, et particulièrement de régions riches en pétrole comme le delta du Niger n'offrant pas de perspectives d'avenir. Elles ont exercé un métier au pays (employée, coiffeuse, petit commerce) ou ont abandonné leurs études pour des raisons diverses (rupture familiale, guerre civile). Leur profil est pluriel et diffère du portrait monolithique de la mère de famille nombreuse ayant pour seul objectif le regroupement familial donné par la sociologie française des années soixante-dix. Les femmes seules que nous avons rencontrées sont souvent des aînées de fratrie et partent vers l'Europe pour y chercher un travail ou pour tenter de continuer leurs études. En famille, elles ont pour objectif d'assurer la sécurité physique de leurs enfants (quand elles fuient un pays en guerre) et de leur offrir de meilleures possibilités de scolarisation et d'avenir. Les femmes en transit sont toutes, à un moment ou à un autre, en situation irrégulière, soit parce qu'elles sont entrées sur le territoire sans y être autorisées, soit parce que leur permis de séjour a expiré, soit encore parce qu'elles n'ont pas ou plus de papiers d'identité.

3. INVERSEMENT DE L'ORDRE DES HIÉRARCHIES FAMILIALES

Au cours de l'enquête de terrain, j'ai examiné les rapports entre les transmigrantes et leurs enfants. Étant interdites d'Europe, ces mères restent sur la rive sud de la Méditerranée et envoient leurs enfants, seuls, de l'autre côté. Elles font de leurs descendants de jeunes pionniers qui vont devancer leurs parents dans la conquête de nouveaux territoires migratoires. En Algérie, j'ai rencontré Hélène, jeune camerounaise mère de trois enfants dont l'aîné est un garçon de 8 ans. Le père des enfants, congolais, est décédé au cours du voyage et elle désire rejoindre la France pour que ses enfants puissent y étudier. Elle vit à Delly Ibrahim, dans un quartier situé à la périphérie d'Alger, délaissé depuis peu par les terroristes, et où habitent plusieurs autres transmigrants en attente de passage au Maroc. Elle habite dans une minuscule cabane faite de parpaings où l'on pénètre en rampant. Une tôle rouillée sert de toit et l'entrée de la « maison » est fermée par un morceau de plastique. Elle vient d'accoucher de son troisième enfant lorsque je la rencontre. Elle vient aussi de se séparer de son fils aîné qui est passé en Andalousie. Elle a confié l'enfant à une « connaissance » qui l'a fait voyager et l'a déposé dans un foyer pour mineurs du côté de Malaga croit-elle. Avant de l'envoyer là-bas, comptant sur l'intelligence et la vivacité d'esprit de son fils, elle lui a fait mémoriser son numéro de téléphone portable. Hélène dit que le jeune garçon est bien conscient de l'importance de ce numéro de téléphone qui est le seul élément tangible qui va lui permettre de rester en contact avec sa mère et de maintenir le lien qui le rattache à elle. Elle dit que l'enfant est grand et qu'il a une bonne mémoire et qu'il n'oubliera pas le numéro. L'enfant est parti depuis trois semaines mais elle n'a pas encore de nouvelles. Hélène espère faire passer bientôt la petite fille de 6 ans puis son dernier-né, quand l'occasion se présentera, même si celui-ci est encore nourri au sein. Elle songera ensuite à passer elle-même. Combien de temps faudra-t-il pour qu'ils se retrouvent tous les quatre en France ? Un an, deux ans ? Elle ne sait absolument pas....

La migration irrégulière contraint les parents à mettre de la distance physique entre eux et leurs enfants plutôt que de les garder auprès d'eux dans une proximité captatrice qui ne ferait plus sens. Cette relation de proximité qui relève de la fusion et de la dépendance extrême quand il s'agit d'une mère et de son nouveau-né doit être interrompue brutalement (dans sa réalité physiologique du moins). Le jeune enfant qui est souvent l'aîné de la fratrie ou l'enfant unique sera le premier à mettre le pied sur cette terre promise où il va enfin pouvoir aller à l'école, étudier et devenir un adulte. Jeune pionnier émigrant sur une terre nouvelle, il engage dans l'aventure toute sa famille et devient alors l'élément d'ancrage d'un « regroupement familial » d'un type nouveau. Il devient l'acteur principal d'une réunification familiale qui ne peut réunir sans séparer ni regrouper sans arracher. Le groupe maternel ne peut rester ensemble, soudé et uni. Il est forcé de se dissocier, de s'individualiser pour éviter l'immobilité, la stagnation et la mort. Les parents – seuls ou en couple – font du passage de leurs enfants leur priorité car ils sont intimement persuadés que l'avenir de ceux-ci est là-bas. Leur avenir est là-bas avec la mère ou sans la mère, avec les parents ou sans les parents. En imposant leur présence juvénile au cœur des sociétés de la vieille Europe qui refuse l'admission de leurs parents sur son sol, ces enfants-pionniers créent de nouveaux devoirs aux pays dits d'accueil. Ils les obligent, au travers d'organisations étatiques, à prendre soin d'eux (gîte, soins, éducation), à se substituer à leurs parents biologiques et à redéfinir les liens de « paternité » qui les unissent à ces enfants, quand ils ne se soustraient pas à leurs devoirs en les renvoyant dans leur pays d'origine. En transmigration, les enfants sont investis – parfois à leur insu – d'une mission jusqu'alors réservée aux adultes. Ils ont pour mission de favoriser le regroupement familial qui dans le schéma classique de la migration est assuré par

le chef de famille de sexe masculin. La sociologie des migrations a montré que dans les années soixante-dix, les hommes ont été les principaux initiateurs du regroupement familial. Depuis le refus systématique d'attribution de visa à l'encontre de ceux qui selon les gouvernements de l'Union présentent un « risque migratoire », les primo-arrivants sont maintenant des nouveaux-nés ou des jeunes enfants dont la présence en Europe, espèrent les familles, permettra de parvenir à un regroupement familial officiel.

4. LA FORCE DES RÉSEAUX FAMILIAUX TRANSNATIONAUX

Les femmes que nous avons rencontrées mettent en place des ressources autonomes qui viennent contredire une image victimaire trop longtemps entretenue sur les femmes migrantes. Celles-ci manient non seulement la pseudéité avec habilité, intelligence et pragmatisme pour atteindre leur objectif mais elles savent aussi mobiliser leurs réseaux familiaux par un usage adéquat de ce qu'il est convenu d'appeler les nouvelles technologies de communication et de l'information (NTCI). La recherche de terrain montre comment par leur détermination inébranlable, les familles – nucléaires ou étendues – imposent leur volonté migratoire aux États-Nations malgré les politiques répressives que ceux-ci mettent en place. Les périples de ces femmes ou groupes maternels, observés dans la durée, permettent de faire venir à visibilité des solidarités jusqu'alors inédites et, là encore, de percevoir des transgressions à l'ordre des hiérarchies familiales. Si la plupart des femmes partent seules, d'autres sont accompagnées de leurs enfants et ont pour projet de rejoindre des membres de leur famille qui les accueilleront à l'arrivée en Europe. Les arnaques ne les épargnent pas et vont transformer ce qui aurait du être un voyage par avion de quelques heures, en une aventure à durée indéterminée et qui aura des conséquences non seulement pour les protagonistes eux-mêmes mais également pour les autres membres de la famille qui financent le voyage. À Rabat, je rencontre Clarisse, 35 ans, originaire de la RDC qu'elle a quitté dix-huit mois auparavant : elle a trois enfants qui ont entre 6 et 13 ans et voyagent avec elle. Son mari, dont le salaire ne peut plus financer les études de ses enfants et assurer un quotidien décent à sa famille, est resté au pays. La tante de Clarisse réside à New York et sa sœur cadette vit à Paris, depuis quatre ans. Celle-ci souhaite vivement voir sa sœur venir la rejoindre parce que malgré le fait qu'elle ait elle-même mari et enfant là-bas, elle se sent seule. Elle est mariée avec un homme qui « trafique » dans la drogue et qui s'est engagé à financer la majeure partie du voyage de la sœur de sa femme et des trois enfants. Le groupe maternel se rend à Douala où il retrouve le *checker* (personne qui organise le voyage sur l'Europe et assure le *checking* des futurs passagers sur Paris). L'argent du vol et des « frais de voyage » lui est versé *via* Western Union : 3 500 €³ par adulte, 2 500 € par enfant. Après sept mois d'attente au Cameroun, le *checker* disparaît et le petit groupe se retrouve seul. Ne voulant pas rebrousser chemin après cet échec retentissant, Clarisse se dirige sur Lagos où elle attend de recevoir l'argent qui lui permettra de continuer vers le nord. Sa sœur lui envoie l'argent qui servira à louer les services d'un homme, un Congolais d'âge mûr qui les accompagnera de Lagos au Maroc. Cette association permet au groupe maternel de faire maintenant figure de « famille » sur un chemin périlleux avec à la tête du groupe un élément mâle jouant le rôle du *paterfamilias*. Arrivée à Rabat, la jeune femme retrouve le fils de son oncle maternel – elle n'a plus besoin de la présence de son compagnon de voyage dont le rôle « de père et d'époux protecteur » n'a

³Rappelons que le prix d'un billet d'avion aller-retour, à partir d'un pays d'Afrique subsaharienne vers un pays d'Europe, est environ de 800 euros.

plus de raison d'être. Elle le congédie et cherche une solution qui lui permettra de passer en Europe avec ses enfants. Les événements qui se succèdent de manière imprévue l'obligent à solliciter d'autres « coups de pouce » de la part de sa famille. Elle contacte un oncle parti exercer la médecine au Japon cinq ans plus tôt, invité par l'église dirigée par Moon, qui lui enverra plusieurs fois de l'argent. Elle lance aussi des appels au secours à sa demi-sœur qui réside au Royaume-Uni mais qui ne peut contribuer que de façon modeste car son mari qui est chauffeur de taxi à Londres a un petit salaire. Les concertations familiales entre Paris, Rabat, Tokyo, New York et Londres sont quotidiennes et se font par Internet pour limiter les dépenses. La recherche de la meilleure solution pour tenter d'obtenir un visa ou le moyen le plus sûr pour « louer des documents » et rentrer en Europe avec le passeport d'un autre tient compte des conseils avunculaires, des exhortations maternelles et des avertissements proposés par les sœurs. Le mari resté à Kinshasa n'est pas concerné par ces transactions familiales : tout le monde sait qu'il ne peut plus assurer l'entretien du ménage et que c'est pour cela que celle-ci a mobilisé sa propre famille. Spectateur impuissant de l'errance de sa femme et de ses enfants qui « souffrent », il attend au pays, déplorant son salaire de misère (150 €/mois) qui paralyse son action. Il espère que lorsque femme et enfants seront installés en France et « en règle » il pourra venir les rejoindre car ils sont partis depuis dix-sept mois déjà...

Les narrations recueillies en route, dans l'ombre des étapes clandestines, donnent à voir la rapidité et la flexibilité avec laquelle les familles étendues gèrent l'imprévu et l'imprévisible grâce aux NTIC, ainsi que la générosité avec laquelle certains d'entre eux répondent à la crise malgré un quotidien difficile (situation irrégulière, chômage, emploi peu rémunéré). Le maillage communicationnel est serré : on s'affaire autour du « patient » dont chacun désire le succès. On conseille, interpelle, sollicite, remercie et soutient. Il y a circulation de chaleur dans cette proximité de la voix et dans les messages écrits qui rapprochent les lointains. La messagerie Internet renforce les solidarités familiales déjà existantes et permet à celui qui se trouve dans cet entre-deux dangereux et incertain, duquel il ne peut pas sortir seul, de trouver une solution qui redonne sens à son projet. La connexion illimitée qui, en appuyant sur une simple touche, annihile les frontières spatiotemporelles permet d'une part d'activer le lien familial tout en créant de nouvelles obligations et de nouvelles craintes. Elle crée comme une obligation de lien, comme une obligation de présence auprès de cet autre avec lequel on est relié. Tout en renforçant la cohésion familiale qui fait partager l'intimité de tous avec chacun, l'obligation de liens entretient et exacerbe le sentiment de responsabilité qui ne s'était pas manifesté jusqu'alors. Elle génère aussi parfois non seulement un sentiment de proximité mais aussi des sentiments de crainte lorsque le lien est brutalement interrompu, laissant l'interlocuteur dans le doute. La présence du bailleur sur ces territoires virtuels induit un sentiment de responsabilité envers cet autre perdu dans cet entre-deux (surtout quand celui-ci est un enfant).

Ceux/celles qui répondent aux demandes d'assistance participent à leur niveau à cette véritable « entreprise familiale » qui active et redynamise les solidarités lignagères, mobilise des sommes importantes et assure le transfert de fonds. Néanmoins, la mobilisation des compétences familiales se limite au faire-transmigrer sans pour autant avoir la capacité de dénoncer les dérives abusives du dispositif du passage clandestin que tous déplorent mais ne peuvent éviter. Le financement de ce voyage à rallonge, sans date fixe d'arrivée, est excessivement coûteux (plus de 15 000 € parfois). Il est lourd à assumer pour ceux qui sont eux-mêmes en situation de précarité (restés au pays ou déjà arrivés en Europe) et qui, là-bas, sont obligés de travailler « en noir » – selon l'expression congolaise – non seulement pour subvenir à leur quotidien mais aussi pour financer la suite de ce voyage qui n'en finit pas.

L'allongement de la durée du transit, les coûts prohibitifs du déplacement et les événements imprévus comme les expulsions et les reconduites aux frontières, affectent non seulement les personnes en transit mais aussi les membres du réseau familial sollicité, que ceux-ci soient établis dans les confins de l'Extrême-Orient, en Amérique du Nord ou en Europe. La crise transmigatoire produit des ondes de choc qui affectent tous les membres concernés du réseau familial.

5. LA NOTION DE SOLIDARITÉ FAMILIALE REVISITÉE

Cependant, ce sentiment de responsabilité n'anime pas tous les membres de la parentèle mais certains seulement. L'étude longitudinale de la vie de plusieurs familles en transit a permis de détailler l'action concrète de la parentèle et d'éprouver la notion classique de solidarité inconditionnelle immanquablement liée à la représentation de la famille africaine. L'anthropologie européenne a longtemps assigné aux sociétés dites traditionnelles l'exercice d'une solidarité parentale naturelle, spontanée, inconditionnelle exercée tous azimuts par tous les membres de la famille nucléaire et élargie. Il est vrai que des ressources importantes sont mobilisées par les familles au profit de femmes même si elles sont matériellement produites par les conjoints de celles-ci. Il est vrai aussi que – dans les situations que nous avons observées – la volonté de regroupement circule entre les sœurs de lait, entre les oncles maternels et leurs nièces, entre sœurs et frères de sang ou entre mères et fils. Cependant cette solidarité familiale n'est pas naturelle, spontanée et générale. Ce n'est pas « la voix du sang » qui pousse ses membres à agir au nom d'une identité commune héritée d'un ancêtre commun. Non, la solidarité parentale est ici d'une autre nature. Elle est le résultat d'un agir individuel, concret, coûteux, parfois contraint et elle ne peut se produire que si se mêlent à la fois des sentiments d'affection et de responsabilité, un sens du devoir et une certaine disponibilité financière. La solidarité familiale n'est pas inconditionnelle mais sélective, elle n'implique pas tous les membres de la famille élargie mais seulement certains membres. À l'instar de toutes les relations sociales, les relations entre les membres de la parentèle ne sont pas déterminées, rigides et immuables, bien au contraire ; elles sont soumises au changement et sont influencées par les affinités, la subjectivité, les dispositions internes de chacun et les contraintes financières.

6. CONCLUSION

En se déplaçant vers le Nord, les transmigrantes d'aujourd'hui revendiquent, tout comme leurs compagnons, l'instauration de nouveaux rapports faits de réciprocité, de respect et de reconnaissance. Elles réclament le droit de circuler pour chercher la vie en quittant leur pays qu'elles ressentent comme étouffant, dangereux ou mortifère. Elles veulent faire entendre la légitimité de leur demande à partir pour aller « chercher la vie » et à pouvoir circuler dans les pays européens dans lesquels le droit à la mobilité est devenu une norme incontestée et incontestable. En surmontant les difficultés pour arriver dans le pays de leur choix, elles refusent de se laisser imposer un nouvel ordre du monde dans lequel le « haut » est synonyme de richesse, de confort et luxe et le « bas » synonyme de pauvreté, de guerre, de déplacements forcés ou d'immobilité contrainte, de rejet et d'exclusion. Elles se rebellent, elles aussi, contre la vieille malédiction biblique portée sur les descendant-e-s de Cham et qui continue de servir de justificatif implicite à toutes les oppressions. Elles résistent, elles aussi à

L'assignation à immobilité qui leur est faite de rester dans le « bas », dans un Sud qu'elles quittent sans le renier et dans lequel elles espèrent bien pouvoir retourner quand elles auront réalisé ce pour quoi elles sont venues. Les femmes emportent leur foyer avec elles, ou encore elles font foyer en route et tout en rendant poreuse la frontière entre fiction et réalité, elles lui permettent de se maintenir et de perdurer. En se déplaçant de manière plus ou moins aventureuse, plus ou moins risquée, seules ou en famille, les transmigrantes d'aujourd'hui contribuent à brouiller et à complexifier les représentations du féminin en migration. Elles sont les actrices habiles, intelligentes, pragmatiques et fortes de cette volonté migratoire et de ce désir d'Europe, une Europe perçue comme seul avenir possible pour elle et pour leurs enfants. Elles contournent efficacement les interdictions d'émigrer et les barrières de toutes sortes élevées par les États-Nations en inversant l'ordre des hiérarchies migratoires et en envoyant leurs nouveaux nés en pionniers. Elles mobilisent aussi les réseaux familiaux transnationaux qui fabriquent une solidarité ponctuelle, affective, responsable mais aussi sélective, coûteuse et contraignante pour ne pas mettre en péril l'intégrité du foyer menacée par la mobilité. Néanmoins, la reconnaissance des ressources autonomes développées dans l'itinérance ne doit en aucun cas occulter la réalité des difficultés matérielles, des séparations forcées et des grandes solitudes que ce type de migration engendre.

BIBLIOGRAPHIE

- BARROS, L. ; LAHLOU, M. ; ESCOFFIER, C. ; PUMARES, P. et RUPINI, P., *L'immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc*, Genève, Organisation internationale du travail, 2002.
- BAUMAN, Z., *Le coût humain de la mondialisation*, Paris, Pluriel, 1999.
- BENGUEDOUZ, A., *Union européenne – Maroc – Afrique migrante : politique européenne de voisinage – barrage aux sudistes*, Beni Snassen, Maroc, 2005.
- BENSAAD, A., « Agadez, carrefour migratoire sahélo-maghrébin », colloque « Économie de bazar dans les métropoles euro-méditerranéennes », Aix-en-Provence, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (MSSH), 2002.
- DECHAUX, J.-H., « Les études sur la parenté : néoclassicisme et nouvelle vague » (note critique), *Revue française de sociologie*, 2006, vol. XLVII, n° 3, pp. 591-619.
- ESCOFFIER, C., *Transmigrant-e-s africain-e-s au Maghreb, une question de vie ou de mort*, Paris, coll. « Critique », L'Harmattan, 2008, 209 pp.
- HARRIS, N., *Thinking the unthinkable. The immigration myth exposed*, Londres, Tauris, 2002.
- MEDECINS SANS FRONTIERES-ESPAGNE, « Violence et immigration », *Rapport sur l'immigration d'origine subsaharienne au Maroc*, 2005.
- TARRIUS, A., « Perspectives phénoménologiques dans l'étude de la mobilité » in *Questions de méthode*, Paradigme, coll. « Transports et communications », 1989.

CONCLUSION **ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE**

Les communications rassemblées dans cet ouvrage ouvrent des pistes de réflexion sur la notion de changement social et politique appliquée à une approche genre en Afrique. À partir d'exemples de type souvent monographique, elles débusquent la façon dont les rapports sociaux de sexe interfèrent sur le changement politique et social, en particulier dans les sphères du travail et de la politique, brouillant les frontières qui séparent le public du privé. Elles soulignent aussi les limites de ce changement, qui s'opère selon « les lignes de moindre résistance », pour reprendre la formule utilisée par A. Rebah.

Mais toutes choses étant égales par ailleurs, cela revient à une question universelle dans des sociétés capitalistes et patriarcales basées sur la conciliation. Ce qui varie ce sont les termes de la conciliation et l'intensité des conflits qui traversent les rapports sociaux de sexe. Là où nous voulons établir des frontières, les femmes d'Afrique lancent des passerelles. Sans tomber sous la tyrannie d'une tradition mythifiée, sans non plus, à l'inverse, céder à l'occidentalisation globalisante, elles tentent de (re)devenir productrices de leur histoire, (re)devenir actrices politiques pour construire leur propre cheminement. En quoi les luttes menées par ces femmes à un niveau individuel peuvent rejoindre – et agir sur – les luttes collectives au sein des mouvements sociaux, au niveau local, national ou transnational ? L'avenir le dira mais à condition de reconnaître que le changement politique et social suppose une prise de conscience et une volonté de changer soi-même et de changer la collectivité. Reconnaître aussi qu'il est avant tout un processus et, par conséquent, un inachevé en mouvement. Autant de perspectives de recherche à explorer.

On peut déjà cependant remarquer la montée des mouvements sociaux et la part qu'y prennent les femmes, en particulier dans les pays du Maghreb, face à la réponse sécuritaire et policière à laquelle ont recours les gouvernements en place, autistes face à la montée de la pauvreté et aux revendications d'une population pour qui la route de l'immigration est de plus en plus barrée par les murs dressés contre elles. Parmi celles qui n'ont pu ou voulu emprunter le chemin de l'exil, elles sont de plus en plus nombreuses à sortir de chez elles pour manifester dans la rue, avec les hommes, leur révolte. L'année 2008 est exemplaire à ce propos. C'est l'année des émeutes de la faim au Burkina Faso, suivies de la marche du 14 mai, marquée par une forte présence des femmes, marchandes de fruits et légumes, femmes de la Gacilienne, entreprise d'Yves Rocher fermée en 2005, ainsi que l'association Kebayina dont la présidente a tenu un discours contre la politique du gouvernement qui aggrave la pauvreté. En février, ce sont les femmes algériennes qui ont massivement participé au mouvement de grève contre la vie chère en particulier dans le secteur de la santé, de l'éducation et de la fonction publique. Sans compter les marches de femmes de Sidi Ifni, petite ville portuaire proche d'Agadir. En juin 2008, 200 femmes ont traversé la ville, toutes vêtues de noir, pour soutenir la grève générale lancée par les pêcheurs. Sans oublier, non plus, le soutien massif apporté par les femmes de Gafsa en Tunisie aux manifestations conduites par les

hommes du bassin minier qui ont protesté massivement et pacifiquement depuis janvier 2008 contre la politique d'emploi et de distribution des richesses dans la région

Mais on ne peut déconnecter la dégradation des conditions de vie dénoncée par tous ces mouvements de la situation de conflits avérés ou latents dans laquelle vivent nombre de sociétés africaines aujourd'hui, qu'il s'agisse d'affrontements armés entre des groupes rebelles pour le contrôle des ressources naturelles du pays ou de sociétés fortement militarisées au détriment des dépenses liées à l'éducation, la santé, le logement, au détriment aussi des libertés fondamentales comme le prouve la violence de la réaction étatique face aux différents mouvements de protestations. Dans des sociétés dominées par le patriarcat et où les femmes éprouvent d'énormes difficultés pour accéder aux ressources, de tels contextes renforcent la féminisation de la pauvreté et créent des rapports de pouvoir et d'exclusion sociale et culturelle fondés sur le sexe.

A contrario cependant, on peut s'interroger sur la place que jouent les conflits armés comme catalyseurs de changement social dans une grande partie des pays d'Afrique. En effet si les femmes sont souvent les principales victimes des effets néfastes des conflits armés, elles peuvent également y jouer un rôle politique et/ou économique qui en fait des actrices, des sujets tout aussi porteurs d'historicité. Il s'agit, donc, de réfléchir à l'interaction entre femmes et conflits armés, d'analyser la situation des femmes pendant ces conflits, mais aussi dans leur déclenchement et dans leur résolution, de s'interroger sur le statut réel des femmes en période de guerre : victimes et/ou actrices engagées dans un processus militaro-guerrier où elles exercent un rôle, positif ou négatif, en captant les opportunités offertes par les conflits pour changer leur statut social, pour s'engager dans des activités novatrices de survie (le cas des femmes veuves, abandonnées, nouvelles chefs de famille etc.) ou encore pour initier des actions (marches de la paix, rencontres avec les femmes du camp adverse) susceptibles d'agir sur le politique.

Cette question du changement social à la lumière d'une lecture genrée des conflits en Afrique n'apparaît qu'en filigrane dans certaines communications de cet ouvrage, à travers leur impact sur les élections en RDC (J. Tshibwabwa), ou le nombre de femmes originaires de pays en conflit parmi les transmigrantes subsahariennes (C. Escoffier) ou, de façon plus directe, dans l'article sur la Marche des femmes de Lomé (C. Sodjadan). Mais il devrait faire l'objet d'un nouveau programme de recherche engagé par des membres du laboratoire CRESPPA-GTM (Genre, travail, mobilités) à l'initiative de cet ouvrage. A la suite de plusieurs rencontres avec le réseau Genre de la Faculté de sciences sociales de Kinshasa (responsables : Catherine Odimbé et Jacques Tshibwabwa), qui bénéficie d'un soutien du PNUD, un partenariat a été mis en place entre les deux équipes. Il a donné lieu à une première rencontre sur ce thème à l'université de Kinshasa, grâce au soutien de l'université Paris 8 et de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), au sein du réseau « Genre, droits et citoyenneté ». Ce programme, destiné à s'ouvrir sur une approche comparatiste, a pour objectif d'examiner l'impact des conflits armés sur les relations de genre et sur la recomposition des identités de genre, en Afrique ; d'élaborer une grille de lecture qui permette de revisiter la question de ces conflits à la lumière des faits empiriques modelés par les rapports sociaux de sexe ; de contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques de promotion des droits des femmes en période post-conflit, après avoir fait la sociogenèse de leurs problèmes

Genre et changement social en Afrique

Les communications rassemblées dans cet ouvrage ouvrent des pistes de réflexion sur la notion de changement social et politique appliquée à une approche genre en Afrique. À partir d'exemples de type souvent monographiques, elles débusquent la façon dont les rapports sociaux de sexe interfèrent sur le changement social, brouillant les frontières qui séparent le public du privé, l'espace économique de l'espace politique, allant jusqu'à se jouer des frontières nationales pour ces femmes qui vont chercher ailleurs ce qu'elles ne trouvent pas ou plus chez elles.

En donnant, très largement, la parole aux Africaines elles-mêmes, elles interrogent la place des femmes et les droits qui leur sont accordés dans les sociétés africaines, ainsi que les stratégies qu'elles mettent en œuvre pour conquérir ces droits. Sans tomber sous la tyrannie d'une tradition mythifiée, sans non plus, à l'inverse, céder à l'occidentalisation globalisante, elles tentent de (re)devenir productrices de leur histoire, (re)devenir actrices politiques pour construire leur propre cheminement. En quoi les luttes menées par ces femmes à un niveau individuel peuvent rejoindre – et agir sur – les luttes collectives au sein des mouvements sociaux, au niveau local, national ou transnational ? L'avenir le dira mais à condition de reconnaître que le changement politique et social suppose une prise de conscience et une volonté de changer soi-même et de changer la collectivité. Reconnaître aussi qu'il est avant tout un processus et, par conséquent, un inachevé en mouvement.

Marguerite Rollinde est chercheure à l'université Paris-VIII, membre de l'équipe CRESPPA-GTM. Elle est l'auteure de *Le mouvement marocain des Droits de l'homme* (Karthala, 2002). Elle a également codirigé, avec Didier Le Saout, *Émeutes et mouvements sociaux au Maghreb. Perspective comparée* (Karthala, 1999), ainsi que *Les femmes entre violences et stratégies de liberté. Maghreb et Europe du Sud*, avec Christiane Veauv et Mireille Azzoug (Bouchène, 2004).

Prix public : 24 euros TTC

(Prix préférentiel AUF - pays en développement : 16 euros HT)

ISBN: 978-2-8130-0012-5



9 782813 000125